



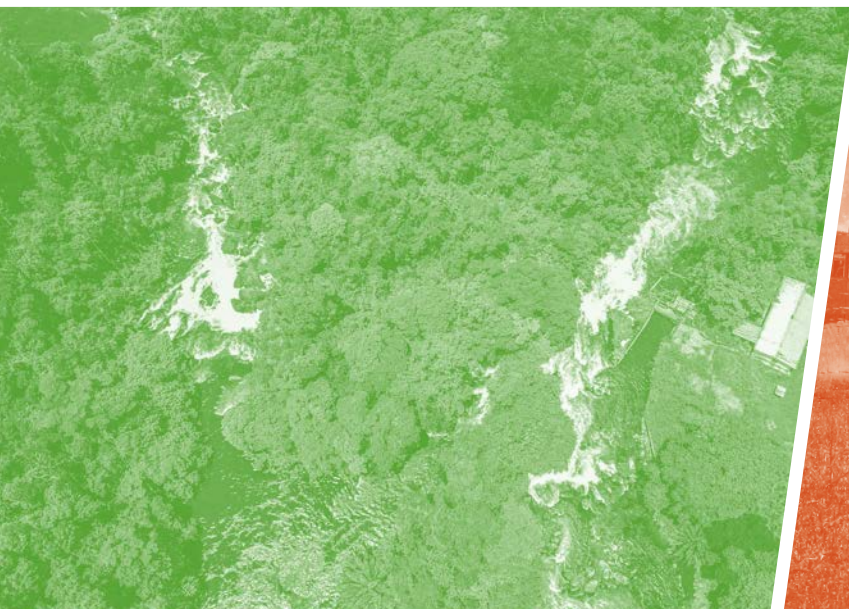
RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration de performance
extra-financière

2020



RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE





RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Déclaration de performance
extra-financière**

2020

Directeur de publication :

Marc ALBEROLA

Coordination RSE :

Maud DANIEL-FEDOU

Georges AMAN

Design, mise en page et appui à la rédaction : 35° Nord

Crédits photos : Eranove, CIE, SODECI, CIPREL, ATINKOU, KENIE, ASOKH,
Missouri Botanical Gardens / Tariq Stevart

Édition : 500 copies

Copyright © Juin 2021 ERANOVE

www.eranove.com

Ce document est imprimé en Côte d'Ivoire sur un papier écologique issu
de forêts gérées durablement.

Sommaire

Édito	6
Déclaration de performance extra-financière	9

CHAPITRE 1

Construire sur une gouvernance forte	16
A. Décider avec des organes structurés	18
B. Pérenniser une gouvernance responsable	20
C. Placer l'éthique au centre	22
D. Évaluer et certifier les systèmes de management	24

CHAPITRE 2

Développer le capital humain	26
A. Favoriser l'emploi durable	28
B. Protéger nos collaborateurs	32
C. Renforcer la santé et la sécurité au travail	34
D. Investir dans la formation	35

CHAPITRE 3

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique 36

A.	Intégrer l'environnement au cœur de notre activité	38
B.	Maîtriser notre impact climatique	43
C.	Gérer nos ressources et nos rejets	54
D.	Contribuer à la préservation de la biodiversité	58

CHAPITRE 4

Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local 60

A.	Partenariats public-privé	62
B.	Servir les consommateurs	66
C.	Intégrer l'innovation	70
D.	Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil	71

ANNEXES

ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF	75
ANNEXE II - Tableau de concordance GRI	76
ANNEXE III - Note méthodologique	78
ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2018 à 2020	85
ANNEXE V - Rapport de l'organisme tiers indépendant	106



Marc Albérola,
Directeur général
du groupe Eranove

Edito

La pandémie de Covid-19 et les enjeux climatiques ont renforcé nos convictions et notre engagement

L'année 2020 aura été pour tous une année complexe, déstabilisante, voire même pour certains, douloureuse en raison de la pandémie Covid-19 et de ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Le groupe Eranove ne fait pas exception. Et je tiens tout d'abord à exprimer ici mon immense reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs de notre groupe qui sont restés, chacun à leur poste, mobilisés et vigilants pour maintenir une continuité de services au bénéfice des populations et des entreprises que nous servons tous les jours en leur fournissant des services essentiels : de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement ainsi que l'accès à Internet et à la formation.

Chaque société du groupe Eranove a scrupuleusement et rapidement appliqué les protocoles sanitaires mis en place par les autorités de ses pays d'implantation et déployé leur solidarité en venant en aide concrète et en soutien actif (fourniture de matériels, campagne de sensibilisation...) pour participer à endiguer la propagation du virus et l'extension de la pandémie.

Pour reprendre un terme parfois galvaudé mais ici tellement vrai : le groupe industriel panafricain Eranove a été résilient. C'est pour moi une très grande fierté et une très grande satisfaction car dans ce contexte hostile, Eranove a maintenu son rythme de performances dans ses activités et de croissance avec de nombreux projets en Côte d'Ivoire, au Togo, au Gabon, au Mali et en République démocratique du Congo qui vous seront présentés plus largement dans ce Rapport développement durable 2020.

Chaque année, cette publication constitue pour Eranove un moment fort. Avec conviction et dans la plus totale transparence, car nos indicateurs extra-financiers sont audités et certifiés, nous apportons la démonstration que la réussite économique à long terme ne peut être que durable et respectueuse de son environnement social, culturel et naturel. A chaque étape d'instruction de nos projets et sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos métiers, nous raisonnons et agissons en acteur responsable.

Mais Eranove, c'est aussi un modèle « en Afrique, pour l'Afrique, avec l'Afrique ». Cet ancrage se traduit de plusieurs manières. Nos partenariats public-privé dans nos contrats de délégation de service public sont solides et équilibrés, et Eranove a ainsi accompagné ses clients, les États, dans ce contexte de crise de 2020. Notre engagement dans le digital n'est pas un positionnement opportuniste avec des solutions plaquées ou venues d'ailleurs. C'est un axe stratégique de développement pour améliorer notre qualité de service, faciliter l'accès à l'électricité et l'eau, améliorer notre efficacité et réduire notre empreinte carbone (drones pour la surveillance et l'entretien des réseaux, compteurs intelligents, factures digitales...). Le même engagement, ancré dans nos pays et au cœur de nos activités, nourrit nos plans d'action d'optimisation de notre empreinte climatique – autour de l'efficacité énergétique et avec des ouvrages de production électrique plus efficaces et moins carbonés. Enfin, nos efforts sur les ressources humaines et la montée en compétence constituent un engagement constant et historique qui se traduit par un ensemble d'initiatives et d'actions au sein de nos centres de formation.

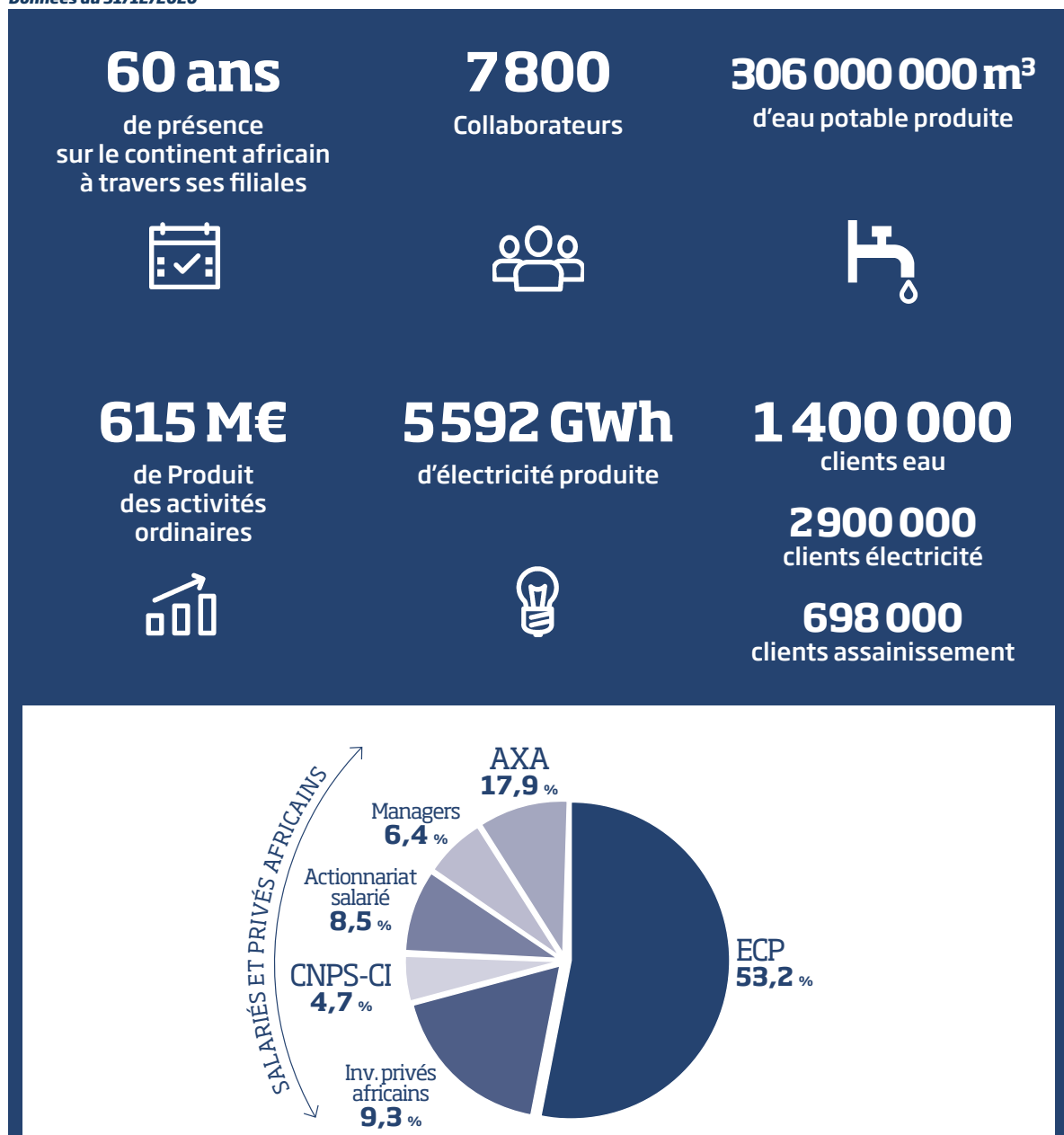
C'est donc avec beaucoup de plaisir que le groupe Eranove vous propose la sixième édition de son Rapport développement durable.

Eranove, groupe industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable

Avec son siège social en France et ses activités dédiées à l'Afrique, le groupe Eranove développe un modèle original sur le continent qui allie un ancrage africain, une expertise sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'eau et de l'électricité (structuration et développement de projets, production, gestion des réseaux, distribution, commercialisation) et un engagement fort en faveur des partenariats public-privé.

L'écosystème panafricain de compétences et d'exigences opérationnelles du groupe Eranove permet d'apporter des solutions efficaces, performantes, adaptées et pérennes au défi africain de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information, etc.), alors que les ressources sont abondantes et que le déficit d'accès constitue un frein au développement des économies du continent.

Données au 31/12/2020



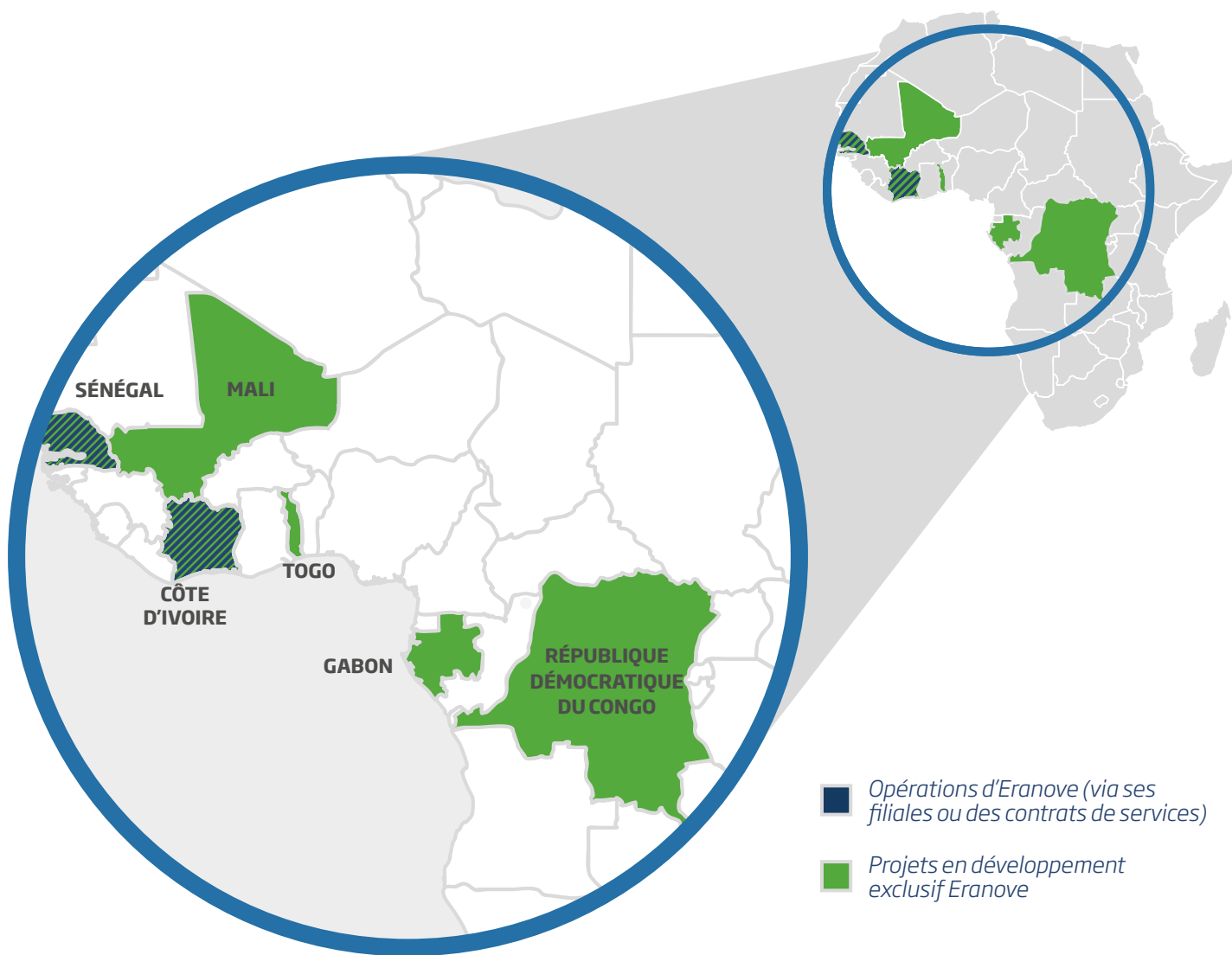
Nos références dans la gestion de services publics et la production d'eau et d'électricité

OPÉRATIONS DU GROUPE ERANOVE (VIA SES FILIALES)

CÔTE D'IVOIRE	
	Gestionnaire de service public d'électricité • 2 900 000 clients • 704 MW (100 MW thermique, 604 MW Hydroélectrique) de capacité de production exploitée • 57 000 km de réseau de transport et distribution
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale thermique à cycle combiné • 543 MW de capacité de production
	Gestionnaire de service public d'eau potable et assainissement • 1 400 000 clients eau potable • 698 000 clients assainissement • 303 millions de m³ production d'eau potable
	Fibre optique Transmission de données • 1 859 utilisateurs finaux raccordés • 1 811 km de fibre optique installés exploités
	Efficacité énergétique Énergies de sources renouvelables • 2 251 tonnes de rejets de CO₂ évitées grâce aux audits énergétiques
SÉNÉGAL	
 	Gestionnaire de service public d'eau potable en zones rurales • + Gestion de contrat de service

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT EXCLUSIF ERANOVE

MALI	
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale hydroélectrique (56 MW)
GABON	
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale hydroélectrique de Ngoulmoudjim (73 MW)
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale hydroélectrique de Dibwangui (15 MW)
ORÉLO	
	Producteur indépendant d'eau potable • Usine de production d'eau potable (140 000 m³/jour)
CÔTE D'IVOIRE	
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale thermique à cycle combiné Gaz / Vapeur (390 MW)
CAVALLY	
	Producteur indépendant d'électricité • Aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally (à l'étude)
TOGO	
	Producteur indépendant d'électricité • Centrale thermique cycle combiné Gaz / Vapeur (65 MW)
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	
	Mini-réseaux • Mini réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro



Déclaration de performance extra-financière

Le groupe Eranove est engagé dans une politique de développement durable volontariste. Chaque société du groupe met en œuvre des dispositifs et actions RSE qui s'intègrent dans le cadre de la politique RSE du groupe. Celle-ci vise la maîtrise des impacts, des risques et opportunités significatifs en matière sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance.

Le groupe reporte ses actions et résultats de manière consolidée. Depuis l'exercice 2018, il présente sa Déclaration de performance extra-financière en conformité avec les textes de la réglementation française issus de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE¹ sur le reporting non financier.

DÉCRIRE SON ACTIVITÉ	MAÎTRISER ENJEUX ET RISQUES	S'ENGAGER
Modèle d'affaires	Analyse des risques	Politique RSE
	Analyse de matérialité	Indicateurs de performance
	Cartographie des risques	Objectifs de réduction GES

¹ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

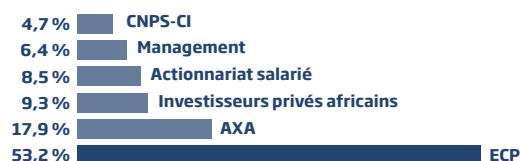
NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEURS

Nos principales parties prenantes

NOS COLLABORATEURS

- Du groupe
- Des sociétés opérationnelles, filiales
- Du GIE (Groupement d'intérêt économique)

NOS ACTIONNAIRES



Les ressources utilisées

CAPITAL HUMAIN

- Équipes formées et mobilisées
- Emplois justes et durables
- Protection sociale avancée

+7 800
collaborateurs

CAPITAL FINANCIER

- Actionnariat stable et engagé
- Capacité d'autofinancement

615 M€
de Produit des activités
ordinaires (PAO)

CAPITAL INDUSTRIEL

Infrastructures affermées

ÉLECTRICITÉ

100 MW
centrales thermiques
à gaz

604 MW
centrales
hydroélectriques

57 000 km
de réseaux électriques

EAU

1 173 000 m³/j
production eau potable

17 000 km
de réseaux d'eau

ASSAINISSEMENT

+ 2 400 km
de réseaux

Infrastructures "en propre"

543 MW
centrale à gaz
à cycle combiné

1 811 km
fibres optiques

CAPITAL ENVIRONNEMENT

- Besoins en eau
5 Mm³ consommation eau/an
- Besoins en matières premières
949 Mm³ gaz naturel/an
- Besoins en électricité
350 GWh/an

Nos métiers et activités

NOTRE CHAÎNE DE VALEURS :



NOTRE STRATÉGIE : rendre accessibles les services essentiels de la vie, dans une dynamique résolument innovante, performante et africaine, telle est la stratégie inclusive du groupe industriel Eranove. À travers un actionnariat privé africain et salarié, l'autonomie de ses filiales, l'investissement dans la formation et l'amplification de la digitalisation, le groupe Eranove offre des solutions d'excellence adaptées à chaque écosystème. Il se positionne en partenaire de confiance grâce à son engagement citoyen et responsable.

NOTRE AMBITION : devenir un leader industriel panafricain dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable.

Marchés, clients, tendances

NOS MARCHÉS

L'Afrique, sur les marchés de :

- La délégation de services publics eau, électricité, assainissement
- La production indépendante d'électricité et d'eau potable
- L'efficacité énergétique
- La transmission de données
- La formation

LES HYPER-TENDANCES

- Amélioration des taux d'accès
- Hausse de la consommation des particuliers à faible revenu vs baisse de la consommation des gros clients (efficience, autoproduction)
- Décentralisation des marchés
- Changement climatique
- Digitalisation

NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

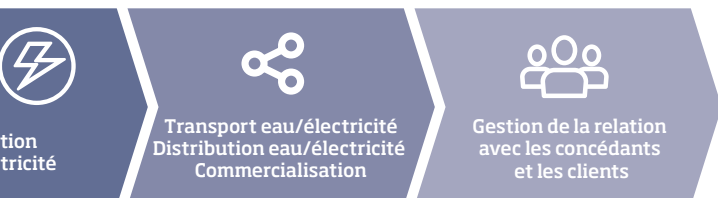
- Les institutions financières
- Les partenaires développeurs locaux
- Nos fournisseurs
- Les bureaux d'études, consultants et centres de recherche

LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les riverains des infrastructures exploitées
- Les ONGs

LES INSTITUTIONS

- Les États concédants, les régulateurs
- Les collectivités locales et territoriales
- Les agences de contrôle



NOS MÉTIERS / NOS IMPLANTATIONS : gestionnaire de services publics (électricité, eau potable, assainissement) ; producteur indépendant d'électricité et d'eau ; efficacité énergétique ; transmission de données ; formation.

Présence dans 6 pays du continent africain.

LES FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE RÉSILIENCE DE NOS ACTIVITÉS :

L'ancrage africain : présence depuis plus de 60 ans et relations de proximité et de confiance avec les États.
Le capital humain : mise en valeur et développement des expertises locales.
L'exigence RSE : engagement RSE aux standards internationaux.
L'organisation efficiente : adaptée aux besoins de l'exploitation et du développement.

Nos impacts et résultats clés

POUR NOS SALARIÉS

- **97 M€** masse salariale
- **5315** formations suivies (2,23 % masse salariale)
- Certifications **ISO 45001**
- **10 M€** de dépenses de politiques sociales

POUR LES COMMUNAUTÉS

- **1 500 000 clients** bénéficiaires de programmes sociaux
- **501** recrutements
- Riverains des installations intégrés dans une démarche **ISO 26000**
- **1 234 000 €** d'actions RSE

POUR NOS ACTIONNAIRES

- Rentabilité économique et financière des activités
- Maîtrise des risques et des opportunités

POUR NOS CLIENTS

- Accès aux services essentiels
+51 % de clients depuis 2015
- Qualité produits
91 % de conformité des analyses - eau potable
16 heures Temps moyen de coupure électrique
97,7 % taux de disponibilité - production électrique
- Services
Païement mobile / Prépaiement / E-agence
Centres de relation-client et dépannage

POUR LES INSTITUTIONS

- Des services stratégiques pour le développement économique
- Des services performants (rendements)
- Un partenaire proche et de confiance

POUR L'ENVIRONNEMENT

- Certifications **ISO 14001**
- Optimisation empreinte carbone
438 kg CO₂e / MWh d'électricité produite
0,43 kg CO₂e / m³ eau vendue
295 MW projets hydroélectriques

NOS CLIENTS

États africains, particuliers, entreprises, administrations



2 900 000 clients électricité

1 400 000 clients eau



698 000 clients assainissement

23 clients grands compte
efficacité énergétique



1 859 clients transmission de données

Évaluation, suivi et gestion du risque non financier

L'identification et l'analyse des risques² extra-financiers sont réalisées selon les principes de l'ISO 31000³ et les principes généraux de gestion des risques⁴ de l'AMF. L'identification des risques et des principaux impacts et enjeux publiés dans cette Déclaration de performance extra-financière a fait l'objet d'un processus participatif associant largement l'encadrement des principales sociétés du groupe (voir annexe méthodologique) réalisé en 2018. Une seconde étape a permis de définir les indicateurs de moyens et de résultats aux risques ainsi que les axes d'amélioration à engager. Ces indicateurs et axes d'amélioration nourrissent depuis lors les travaux des équipes de développement durable et se sont concrétisés en nouveaux indicateurs RSE et en chantiers transverses mis en œuvre au sein du groupe pour mieux juguler les risques identifiés.

En 2020, pour renforcer l'approche risque du groupe Eranove, une cotation des risques principaux a été réalisée sur des critères d'occurrence et d'impact. Une fois les risques bruts évalués, la revue des dispositifs et des plans d'actions existants a permis de coter les risques résiduels. Les années 2021-2022 permettront de partager plus largement ces résultats afin de renforcer la culture du risque au sein du groupe Eranove et de poursuivre les actions permettant de juguler les risques.

AXE 1 - RESSOURCES HUMAINES

AXE 2 - ENVIRONNEMENT

AXE 3 - SOCIÉTÉ

AXE 4 - GOUVERNANCE

Principaux facteurs de risques extra-financiers	Description des principaux enjeux et impacts sur nos activités, notre chaîne de valeur, nos produits et services	Indicateurs de moyens (IM) ☉ Indicateurs de résultats (IR)	Axes d'amélioration engagés pour les prochains exercices
Capital humain - Politique RSE - Axe 1 (ressources humaines), chap. 2			
Risque de dégradation de la performance pour cause de non adéquation des compétences	La qualité et la disponibilité des compétences sont des facteurs clés de performance. La transformation digitale amène des évolutions fortes au sein de chaque métier. L'inadéquation des compétences avec l'évolution des besoins de compétences et le turn-over subi pourraient impacter la performance. → cf chapitres 2.A.2 et 2.D	• € dépensés en formation interne et externe (IM) % de la masse salariale (IM) • ☉ Nombre d'heures de formation par collaborateur (IR) • Programme de gestion prévisionnelle des emplois et compétences cœur de métier (IM)⁵	• Taux de déploiement des référentiels des compétences (cœur de métier) (IR) • % de collaborateurs évalués par rapport au référentiel des compétences (IR)
Risque d'atteinte à la santé, la sécurité et la sûreté des collaborateurs	Nos activités de production-transport-distribution et commercialisation d'électricité et d'eau peuvent exposer nos collaborateurs à des conditions de travail exigeantes. Elles peuvent être source d'accidents de travail (ex. électrocution) ou de maladies professionnelles (ex. TMS). Sur le terrain ou dans les projets, les collaborateurs sont parfois exposés à des atteintes à leur sécurité. Enfin, les conditions sanitaires (hygiène, épidémie, pandémie) doivent être prises en compte en sus de la sûreté des équipements. → cf chapitres 1D, 2.A et 2.C	• ☉ Temps de travail et taux d'absentéisme (IR) • ☉ Accidents de travail (taux de fréquence et gravité) (IR) • ☉ Nombre de maladies professionnelles (IR) • Taux de couverture ISO 45001 / OHSAS 18001 (IM) • Programme de sûreté des collaborateurs sur le terrain et en mission (IM) • Suivi des accidents et presque accidents (IM)	
Risque de dégradation de la performance pour cause de défaut de prise en charge sociale des collaborateurs	Dans un contexte concurrentiel d'une part et pour sa résilience d'autre part, l'entreprise doit être en capacité d'attirer et de retenir les talents utiles à ses activités et son développement. Par ailleurs, l'environnement réglementaire des pays d'opérations n'offre pas nécessairement le bon niveau de protection sociale et peut impliquer des ajustements par société et par pays. → cf chapitres 2.A et 2.B	• Évolution de la masse salariale (€) (IM) • ☉ Suivi des salaires (€) par catégorie socio professionnelle et par genre (IR) • Dépenses et fonds volontaires en matière de politique sociale (€) (IM) • Accompagnements à la gestion du budget familial (IM) • Pourcentage des collaborateurs couverts par un niveau de protection sociale volontaire de la part de la société (IR)	
Principaux facteurs de risques extra-financiers	Description des principaux enjeux et impacts sur nos activités, notre chaîne de valeur, nos produits et services	Indicateurs de moyens (IM) ☉ Indicateurs de résultats (IR)	Axes d'amélioration engagés pour les prochains exercices
Protection de l'environnement - Politique RSE - Axe 2 (environnement), chap. 3			
Risque de non-compétitivité pour investissements en mise en conformité	Nos sites de production sont soumis à des réglementations de protection de l'environnement et d'exploitation des installations classées et pourraient subir des accidents (ex. explosion, rupture de barrage) ou un retrait d'autorisation. Par ailleurs, nos standards environnementaux et le renforcement constant des réglementations entraînent des dépenses de mises en conformité (investissement et exploitation) qui pourraient entraîner une hausse des prix de revient et impacter la compétitivité. Une attention particulière doit être portée aux rejets dans l'eau et l'air. → cf chapitres 1.D, 3.A et 3.B	• ☉ Suivi de la qualité des rejets dans l'air (IR) • Provisions et garanties pour risques environnementaux (IM) • Suivi des accidents et presque accidents environnementaux (IM) • Taux de couverture ISO 14001 (IM) • Programme de consolidation d'audits des risques environnementaux (IM)	• Consolidation du suivi des rejets dans l'eau • Reporting des accidents et presque accidents • Recensement des actions d'alerte et sensibilisation des autorités sur les situations à risque
Risque de dégradation de la performance causé par des pertes (production et distribution)	Nos installations en propre ou concédées exigent une efficacité maximale permettant d'éviter les pertes depuis la production jusqu'à la distribution que ce soit pour l'eau ou l'électricité. L'optimisation des consommations (énergie, gaz, etc.) et la limitation des gaspillages sont source de performance. La disponibilité et la volatilité des ressources non renouvelables sont à considérer. Pour l'eau, l'augmentation de la demande, la qualité et la disponibilité de la ressource dynamisent et conditionnent nos activités. → cf chapitre 4.B.2.	• ☉ Rendement des usines et des réseaux (IR) • Programmes d'actions d'amélioration de l'efficacité des installations (IM) • Programme de recensement des actions de réduction des fuites et ruptures (IM)	• Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des autorités sur les capacités de production et de distribution
Risque de baisse de disponibilité des ressources lié au changement climatique	Le développement économique, la démographie et le changement climatique entraînent une demande croissante des énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie hydro-électrique. Dans le même temps, les événements climatiques extrêmes (inondation, sécheresse, forte chaleur, etc.) pourraient dégrader nos infrastructures et peser sur la ressource en eau. La gestion des impacts sur l'environnement naturel des infrastructures existantes (centrales thermiques et hydro-électriques, captages, production d'eau) sur les zones d'emprise est un impératif pris en compte. Par ailleurs, pour les projets, les diligences des financeurs tout comme les communautés amènent à investir dans les études et compensations pour maîtriser nos impacts et favoriser nos développements. → cf chapitres 1.D et 3.C.	• Taux de couverture ISO 50001 (IM) • ☉ Suivi des consommations d'énergie de la production et distribution d'eau (en kWh/ m³ vendu) et du rendement électricité (IR) • ☉ Capacité de production globale (IR) • ☉ Électricité et eau potable produite et part des capacités de production (MW) et de production (GWh) d'électricité renouvelable (IR) • Engagement de réduction relative des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme (IM)	• Formalisation du suivi des ressources en eau • Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des autorités sur l'évolution des ressources en eau

2 Les indicateurs clé de performances correspondant aux risques principaux sont indiqués tout au long du rapport par une étoile ☉.

3 ISO 31 000 : 2018 Management du risque -- Lignes directrices.

4 AMF - Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence - juillet 2010.

5 Les indicateurs clé de performances correspondant aux risques principaux sont indiqués tout au long du rapport par une étoile ☉.

6 Chantiers : Réalisés 2019-2020, en cours, à engager 2021-2023.

Principaux facteurs de risques extra-financiers	Description des principaux enjeux et impacts sur nos activités, notre chaîne de valeur, nos produits et services	Indicateurs de moyens (IM) ⊗ Indicateurs de résultats (IR)	Axes d'amélioration engagés pour les prochains exercices
Relations avec la société - Politique RSE - Axe 3 (société), chap. 4			
Risque de dégradation de la santé des tiers (accidents, maladies)	Les deux services essentiels (eau, électricité) cœur de nos activités peuvent entraîner des conséquences sur la santé, par exemple pour l'électricité, l'électrocution et pour l'eau, les maladies hydriques. Sur notre périmètre de responsabilité, doivent être pris en compte la qualité du produit, les mauvais usages et raccordements, la qualité des installations et des infrastructures. → cf chapitres 2.C et 4.A.2	- Nombre d'analyses microbiologiques et physico-chimiques réalisées (IM) ⊗ Taux de conformité aux normes de santé publique (IR) - Programme de suivi et de gestion des incidents des tiers (IM) - Suivi des accidents et presque accidents environnementaux (IM)	- Consolidation des audits des risques santé / sécurité, - Recensement des actions d'alerte et de sensibilisation des Autorités sur les situations d'exposition aux risques santé sécurité de tiers
Risque de non-paiement et grève pour non-acceptation du prix ou de la qualité de service	La qualité de service est due au client. C'est un élément clé de l'appréciation du prix, de la fidélisation et du paiement effectif. Les pannes sur toute la chaîne de la production à la distribution sont potentiellement pénalisantes et doivent être limitées. Le coût des services essentiels en général, et en particulier de l'eau et de l'électricité sont des charges sensibles dans le budget des ménages et des entreprises. → cf chapitres 1.D et 4.B.1	⊗ Indicateurs de satisfaction clients (IR) ⊗ Temps moyen de coupure (IR) - Taux de couverture ISO 9001 (IM)	Recensement des actions de satisfaction clients dans la limite des dispositions contractuelles et des autorisations de l'État
Risque de dégradation de la performance pour fraudes	Le contexte de nos activités expose l'entreprise à des détournements indus des services et des fraudes qui nécessitent une capacité de détection et de lutte contre ces pratiques. → Cf chapitre 1.C	- Actions de lutte contre la fraude (IM) - Programmes de lutte contre la fraude (IM) - Ratio de facturation (IR)	
Risque de défiance des investisseurs ou concessionnaires pour manque de communication, formalisation et de transparence sur les aspects ESG	La qualité des relations avec les institutions et agences dans les pays où nous opérons est déterminante. Nous fournissons des services essentiels. Ces relations exigent respect de nos engagements contractuels, professionnalisme et expertise, dialogue et transparence. L'obtention ou le renouvellement des concessions exigent un haut niveau de service et intégrité. → Rapport de développement durable et chapitre 3.D	- Reporting des actions RSE (publication des rapports DD) (IM) - Programmes de plaidoyer et communication RSE (IM)	- Organisation E&S des projets (IM) % de salariés couverts par un rapport DD publié (IR)
Risque de réduction de l'activité liée au refus par les communautés de nos projets ou contestations sur nos sites existant	Les relations avec les communautés proches de nos infrastructures existantes et nos projets se doivent d'être constructives. Les attentes et intérêts raisonnables sont pris en compte par l'entreprise pour assurer un ancrage local de qualité. → cf chapitres 3.D et 4.D.	- Dépense d'actions de soutien/mécénat et partenariat (€) (IM) - Taux de couverture ISO 26000 (IM) - Cartographie des parties prenantes clés (IM) - Actions mises en œuvre (IM) - Plans d'Engagements des Parties Prenantes mis en place sur les projets (IM)	% de plan d'engagement des parties prenantes déployé sur les projets (IR)
Principaux facteurs de risques extra-financiers	Description des principaux enjeux et impacts sur nos activités, notre chaîne de valeur, nos produits et services	Indicateurs de moyens (IM) ⊗ ⁶ Indicateurs de résultats (IR)	Axes d'amélioration engagés pour les prochains exercices
Gouvernance - Politique RSE - Axe 4 (gouvernance), chap. 1			
Risque de non-conformité aux standards et réglementations en matière de lutte anti-corruption	Le respect des meilleurs standards internationaux de gestion, des normes internationales de comportement et la conformité aux réglementations s'imposent à notre entreprise internationale, pour sa pérennité et son développement. La loyauté des pratiques implique une intégrité sans faille indispensable à la confiance dans toutes nos relations d'affaires. → cf chapitre 1.C	⊗ Nombre de personnes formées / sensibilisées à l'éthique (IR) ⊗ Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique (€) (IR) - Avancement du programme «Sapin II» (IM), - Taux de couverture évaluations ISO 19600 et certifications ISO 37001 (IM) ⊗ Reporting des plaintes internes et externes (IR)	Reporting des sanctions
Risque réputationnel lié à la mauvaise gestion des mises en cause	La réputation de l'entreprise est un actif précieux et la confiance en l'entreprise est une condition de maintien et d'accès au marché. Ce faisant, toutes dispositions doivent être prises en prévention pour éviter les événements qui pourraient survenir et mettre en cause l'entreprise. Pour maintenir la confiance, la qualité de dialogue, la transparence et le reporting extra-financier sont autant de leviers. En cas de survenance d'un événement non souhaité, la réactivité, la bonne gestion de la situation et la communication associée permettent de préserver la réputation. → cf chapitre 4.A.1	- Déploiement de procédures de gestion de crise (maîtrise des conséquences) (IM) - - Déploiement de dispositifs en place pour limiter les causes, par entité (IM)	Gestion des mises en cause

Critères d'occurrence

Code couleur				
Qualification	Improbable	Peu probable	Probable	Très probable
Qualification	Rare	Occasionnel	Courant	Fréquent
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4
Risque observé, avéré				
Fréquence, occurrence	Rare (> à 10 ans)	Inhabituel (> 3 ans à < à 10 ans)	Courant (> 1 ans et < à 3 ans)	Fréquent (de 1 à plusieurs fois par an)
Risque potentiel, hypothétique				
Vraisemblance	Très faible (cela ne devrait pas se produire -la probabilité d'occurrence estimée est inférieure à 25%)	Faible (cela pourrait se produire mais avec une probabilité d'occurrence estimée de 25 à 50%)	Forte (cela devrait se produire - avec une probabilité d'occurrence estimée de 50 à 75%)	Très forte (cela va certainement se produire prochainement, la probabilité d'occurrence est supérieure à 75%)

Critères d'impact

Code couleur				
Qualification	Mineur - Faible	Moderé - Significatif	Important - Fort	Majeur
Coefficient-indice de vraisemblance pour la cotation (V x I)	1	2	3	4
Impact social	Impact environnemental	Impact sociétal	Autres impacts	
Capital humain	Pollution	Acceptabilité sociétale	Stratégie	
Climat social et motivation	Climat	Autorisation d'exploiter	Financier	
Rotation des équipes/ rétention	Biodiversité	Mise en cause pour corruption	Image de marque	
Santé et sécurité	Ressources	Mise en cause pour mauvaise gouvernance	Opérationnel	

Nos valeurs, sources d'innovation

Les valeurs du groupe Eranove sont le ciment de la culture du groupe, elles sont partagées par tous les collaborateurs qui s'efforcent de les incarner au quotidien.

Pour le groupe Eranove, la recherche de performances pour ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et pour la société, est permanente et plurielle : économique, sociale, financière, technique, humaine, environnementale et sociétale.

A chaque niveau de la chaîne de valeur, les performances sont déclinées en objectifs collectifs, placés dans un cercle d'amélioration continue.

La principale richesse du groupe Eranove est son capital humain constitué d'une mosaïque d'expertises panafricaines.

Grâce à des programmes performants de recrutement, de formation et de partage d'expériences, ce capital est doté de compétences pointues et en constant développement.

Le groupe Eranove opère en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique depuis 60 ans. Cette empreinte africaine s'exprime à travers son modèle managérial responsabilisant et sa politique sociale axée sur l'entraide, le partage et la fraternité.

L'ancrage en Afrique du groupe Eranove garantit une relation de proximité durable avec ses clients, partenaires et communautés d'accueil.

Eranove est un groupe citoyen, soucieux de ses droits et devoirs vis-à-vis de la société et de l'environnement. Il promeut un comportement éthique, lien de confiance entre l'entreprise et son écosystème et facteur de durabilité des affaires.

Chacun des membres du groupe Eranove, engagé dans la transmission de ces valeurs, est conscient de son rôle vis-à-vis de ses collègues, de ses parties prenantes et de la planète.

Empreint du contexte culturel, des réalités opérationnelles techniques, humaines et environnementales de ses lieux d'implantation, le groupe Eranove peut en permanence anticiper les besoins de ses clients et proposer des solutions innovantes et sur-mesure.

La créativité est portée aussi bien dans l'exploitation que dans les projets dans un esprit d'ouverture et de partage d'idées.

La gouvernance du groupe Eranove vise à garantir la transparence et la rigueur en s'appuyant sur des organes forts, éthiques et responsables.

Chaque collaborateur et collaboratrice évolue avec intégrité et professionnalisme dans le respect des réglementations locales, des standards internationaux et suivant des pratiques certifiées selon les référentiels ISO.



Notre politique RSE

VISION

Pour le groupe ERANOVE, la RSE est au service de la performance, avec un impact positif sur l'ensemble de ses parties prenantes: les actionnaires, les collaborateurs, les clients, les partenaires, les fournisseurs, les communautés. Le développement des services de l'eau et de l'énergie, l'accès à l'information et la formation, constituent tout à la fois des opportunités de croissance, de mieux-être et de développement de la société. Cette performance est rendue possible en s'appuyant sur notre culture, nos valeurs et en les partageant.



Axe 1 (ressources humaines).

Développement du capital humain et employeur responsable



Axe 2 (environnement).

Prévention, optimisation des ressources et solutions



Axe 3 (société). Accès aux services essentiels et développement des communautés



Axe 4 (gouvernance). Gouvernance éthique et conformité

Engagements

Nous nous engageons pour des emplois durables, dans le respect des normes locales et internationales. La santé, la sécurité, la formation et l'actionnariat salarié sont les leviers du développement, de l'épanouissement et de la fidélisation des collaborateurs.

Nous prévenons les pollutions et optimisons les ressources. Notre offre de production, nos services et nos performances sont porteurs de solutions pour la planète.

Nous respectons les droits humains. Nos services sont accessibles et de qualité. Nous contribuons au développement des communautés locales et impliquons nos fournisseurs dans la RSE.

Notre gouvernance s'appuie sur les meilleures pratiques internationales et intègre les critères ESG: environnementaux, sociaux et de gouvernance. Éthique et conformité cimentent nos actions.

Domaines d'actions

- Santé et sécurité
- Développement des compétences et management des talents
- Dialogue social et respect des droits fondamentaux du travail, y compris chez nos sous-traitants
- Protection sociale et rémunération équitable
- Prévention des pollutions (eau, air, sol)
- Performances et optimisation des ressources, de la production à la livraison
- Efficacité énergétique et promotion de l'autoproduction en énergies durables
- Productions et technologies renouvelables et/ou efficaces
- Accès à des services de base de qualité
- Dialogue constructif avec les institutions et les parties prenantes
- Entraînement de nos partenaires et fournisseurs dans la démarche RSE
- Impact local positif de nos activités (santé, éducation, emplois, achats, mécénat)
- Gouvernance forte, intégration de critères de décision ESG dans la prise de décision
- Mesure de la performance extra-financière et transparence
- Conformité et lutte contre la corruption
- Transversalité opérationnelle et partages de bonnes pratiques éthiques et RSE

Valeurs

Nos valeurs, empreintes d'Afrique: compétences - performance - rigueur - créativité - responsabilité sont exprimées dans notre charte éthique et responsabilité d'entreprise et guident nos actes au quotidien.

Impacts

Notre contribution au développement durable de la société est significative sur 8 des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU. Nous amplifions chaque fois que possible notre impact positif.



01

CONSTRUIRE SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

*Politique RSE - axe n° 4 (Gouvernance):
Gouvernance éthique et conformité*

**Des organes de
gouvernance forts**

L'éthique et la RSE
au cœur
d'un système performant

**Certifications
QSE ISO 9 001,
ISO 45 001
et ISO 14 001**

★ **5 386 personnes**
formées à la lutte
anti-corruption
depuis 2015





A - Décider avec des organes structurés

Avec le concours de son actionnaire majoritaire Emerging Capital Partners (ECP), **le groupe Eranove a mis en place un système de gouvernance** qui s'appuie sur sept comités dont trois dépendent directement du Conseil d'administration.

1. Le Conseil d'administration*

Rôle	Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il délibère notamment sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières.
Composition	Le Conseil d'administration du groupe Eranove est présidé par M. Vincent Le Guennou, co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP) et compte six administrateurs. • M. Jean-Marc SIMON, ECP FII Finagection SARL • M. Brice LODUGNON, Emerging Capital Partners (ECP) • M. Julien GAILLETON, AXA • M. Philippe de MARTEL, AXA • M. Marc ALBEROLA, Eranove • M. Eric TAUZIAC, Eranove

2. Les comités dépendants du Conseil d'administration*

Comité d'audit

Rôle	L'objectif du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne en la matière.
Composition	Le Comité d'audit constitué lors du Conseil d'administration du 27 juin 2010 est composé de trois à cinq membres. Son Président est désigné par le Conseil d'administration. Le Comité d'audit est actuellement présidé par M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, et composé de M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, M. Eric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, et M. Philippe de Martel, Global Head Corporate Finance d'AXA.

Comité stratégique

Rôle	Le Comité stratégique créé lors du Conseil d'administration du 31 octobre 2012 assiste et conseille le Conseil d'administration dans les principales orientations stratégiques et opérationnelles, et plus particulièrement sur la préparation de ses prises de décisions. Il se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire lorsque les projets dépassent les limites prédéfinies.
Composition	Le Comité stratégique est composé de quatre administrateurs de la société. Il est présidé par M. Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove, et composé de M. Brice Lodugnon, Managing Director ECP, M. Philippe de Martel, Global Head Corporate Finance d'AXA, M. Julien Gailleton, Principal Infrastructure Equity chez AXA Investment Managers et de M. Eric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove.

Comité des rémunérations et des nominations

Rôle	Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la société. Son rôle est également d'assister le Conseil d'administration dans la composition des instances dirigeantes du groupe. Ces comités se réunissent autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration.
Composition	Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de deux administrateurs.

3. Les comités dépendants de la Direction générale*

Comité d'opérations COMOP

Rôle	Le COMOP est un lieu de décision dans le cadre duquel les Directeurs généraux des sociétés du groupe exposent les plans d'action pour améliorer leurs performances opérationnelles, sociales, environnementales et contractuelles ainsi que l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de chaque filiale. Des <i>benchmarks</i> visant l'amélioration des performances y sont également partagés.
Composition	Le COMOP est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Eric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets, M. Mamadou Dia, Directeur groupe Eau et assainissement, ainsi que des Directeurs généraux des filiales et du GIE (GSZE).

Comité de gestion COGES

Rôle	Le Comité de gestion (COGES) est l'organe de pilotage des résultats économiques et financiers des entités du groupe Eranove. Chaque société du groupe a son propre COGES. Son rôle est de : préparer la planification financière des filiales (business plans, plans à 5 ans, budgets, actualisations) ; suivre et analyser le résultat et les principaux éléments du bilan de chaque filiale en norme locale et en IFRS ; piloter les principales options lors des arrêts des comptes des filiales (par trimestre et par an) ; définir et suivre les actions correctrices en cas de dégradation par rapport aux prévisions ; favoriser les retours d'expérience sur les bonnes pratiques économiques et financières entre les sociétés du groupe Eranove.
Composition	Le COGES est composé pour le groupe Eranove du Directeur général, M. Marc Albérola et de la Directrice générale adjointe, Mme Pascale Albert-Lebrun, du Directeur général de chaque société et de ses collaborateurs en charge des aspects économiques et financiers (DGA, Secrétaire général, Directeur administratif et financier, etc).

Le Comité de Direction générale (CDG)

Rôle	Le Comité de Direction générale (CDG) est un lieu de décision et de partage d'information au niveau de la Direction générale du groupe. Le CDG se réunit tous les lundis et aussi souvent que nécessaire.
Composition	Le CDG est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe, M. Eric Tauziac, Secrétaire général, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets.

Le Comité d'engagement

Rôle	Le Comité d'engagement du groupe Eranove traite au tant que de besoin les dossiers des projets en présentant en particulier les données techniques, financières, légales, E&S, RH, communication, permettant la supervision des activités de développement et la bonne prise en compte des décisions stratégiques prises au niveau adéquat. À cette fin, la Direction du développement et du management des projets prépare toute la documentation nécessaire. En phase d'origination, le Comité d'engagement approuve l'instruction de nouveaux projets à travers des notes d'opportunité qui peuvent lui être soumises lors des revues trimestrielles ou, si l'urgence le requiert, de façon ad hoc. Le Comité d'engagement apprécie de façon collégiale les informations des dossiers et notes. Le Comité d'engagement s'assure notamment que la grille des risques est maîtrisée et que toute la documentation est prête pour présenter le dossier au Comité stratégique qui dépend du Conseil d'administration.
Composition	Le Comité d'engagement est présidé et animé par le Directeur général du groupe Eranove, M. Marc Albérola, et composé de Mme Pascale Albert-Lebrun, Directrice générale adjointe du groupe Eranove, M. Eric Tauziac, Secrétaire général du groupe Eranove, M. Ahmadou Bakayoko, Directeur des Opérations, M. Ralph Olayé, Directeur du Développement et du management des projets et M. Luc Delamaire, Directeur des Concessions et du financement.

* Rôle et composition du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2020.

B - Pérenniser une gouvernance responsable

1. Un management adapté aux réalités culturelles

La gouvernance du groupe Eranove puise sa force dans le management instauré par Feu Marcel Zadi Kessy au début des années 1970 à la SODECI, puis dupliqué à la CIE à partir de 1990. Pour celui qui allait prendre la direction de la SODECI puis de la CIE, la gestion d'une entreprise en Afrique doit tenir compte de son environnement socioculturel et utiliser des méthodes de motivation liées aux valeurs locales.

Concrètement, les principes préconisés sont les suivants :

- Les antennes régionales sont organisées autour de quatre fonctions clés (administration, commercial, technique et stock) sans lien hiérarchique entre elles et dépendant toutes d'un Directeur régional. Dans cette organisation, une place privilégiée est réservée aux femmes.
- Les niveaux hiérarchiques sont réduits pour favoriser la circulation de l'information, accroître la délégation de pouvoir et l'autocontrôle et faciliter la prise de décision.

La gestion d'une entreprise en Afrique doit tenir compte de son environnement socioculturel et utiliser des méthodes de motivation liées aux valeurs locales.

- La pression communautaire est contrebalancée à la fois par l'instauration d'un principe de gestion simple, basé sur le contrôle interne croisé et par la création de divers fonds sociaux. Ces derniers, venus renforcer la chaîne de solidarité, ont joué un rôle capital dans le maintien d'un bon climat social et l'instauration d'un esprit d'entreprise.

Grâce à cette responsabilisation décentralisée, tous les collaborateurs sont associés à la gestion de l'entreprise : ils assument la responsabilité qui engage l'entreprise, conçoivent et analysent des indicateurs de pilotage et développent leur capacité d'anticipation.

Plus de 50 ans plus tard, ce **modèle managérial interculturel**, décentralisé et responsabilisant demeure le socle du groupe Eranove. Il soutient au quotidien chaque collaborateur dans ses décisions et contribue à pérenniser la performance du groupe Eranove, acteur panafricain de premier rang dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.



M. Vincent LE GUENNOU PCA du groupe Eranove (à gauche) et M. Marc ALBEROLA, Directeur général Eranove SA

ZOOM

Hommage à deux grands artisans du développement du groupe Eranove

Eranove a déploré en 2020 la disparition de deux grands artisans africains de son développement.

Marcel Zadi Kessy, décédé le 13 octobre 2020, a joué un rôle majeur dans l'essor des secteurs de l'eau et de l'électricité en Côte d'Ivoire. Convaincu qu'une entreprise en Afrique doit tenir compte de son environnement socio-culturel et motiver à partir des valeurs locales, Marcel Zadi Kessy a pensé et mis en pratique un modèle managérial interculturel, décentralisé, responsabilisant et partisan de la délégation de pouvoir. Cet ingénieur de formation laisse ainsi un héritage crucial au groupe Eranove, en tant que fondateur visionnaire de la culture d'entreprise qui distingue toujours la SODECI et la CIE.

Son parcours exemplaire l'a vu passer du poste de Directeur général adjoint de la SODECI en 1972 à celui de PDG en 1985. Il prend également la tête de la CIE à sa création

en 1990, lors de la privatisation du secteur de l'électricité. Par ailleurs Directeur général adjoint de Saur Afrique (groupe Bouygues), il est promu Président de Finagection (Eranove aujourd'hui) lors de la reprise, en 2009, des actifs de Saur en Afrique par le fonds d'investissement panafricain Emerging Capital Partners (ECP). Un poste qu'il conservera jusqu'en 2011.

Figure incontournable du patronat ivoirien, auteur de plusieurs livres sur la gestion et le développement de proximité, il a été l'un des fondateurs du Conseil national du patronat (CNP, ancêtre de l'actuelle CGECI). Il a présidé cette instance (1993-98) ainsi que le Conseil économique et social de Côte d'Ivoire (2011-16). « Marcel Zadi Kessy a été mon père spirituel, témoigne Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove. C'est à ses côtés que j'ai appris à développer des concepts innovants en mettant les aspects socioculturels dans les relations humaines au cœur de l'entreprise ».

Mansour Cama, Président du Conseil d'administration de la Sénégalaise des Eaux (SDE) et administrateur d'Eranove, disparu le 2 août 2020, a lui aussi marqué l'histoire du groupe par son engagement, ses compétences et son sens des responsabilités. Compagnon de route au service de la SDE dès sa création en 1996, lors de la première réforme du secteur de l'eau, puis en tant que Président du Conseil d'administration à partir de 2015, Mansour Cama a œuvré avec conviction au meilleur accès à l'eau des populations de son pays, le Sénégal. Son travail acharné a contribué à faire de la SDE une référence africaine. Pour mémoire, Dakar a été classée en 2016 par la Banque mondiale au rang de première ville africaine pour l'efficacité de la gestion de son réseau, tandis que le Sénégal a atteint en 2015 les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière d'accès à l'eau.

2. Une organisation en cercles métiers

La mise en place de cercles métier comme outils de gouvernance du groupe Eranove s'inscrit dans la stratégie du groupe, visant à concilier le respect des meilleures pratiques internationales et les enjeux propres à chaque société. Ces cercles métiers, lieux d'échanges et de partages d'expériences, se veulent des forces de proposition pour lancer des chantiers

transverses et permettre l'amélioration continue des activités. Ils sont composés de correspondants de chaque filiale et animés par un expert métier Eranove. Leur rythme de fonctionnement est défini en fonction des besoins de chaque cercle en alternant réunions plénières, interventions externes, communications informelles et travail individuel.



C - Placer l'éthique au centre

Sous l'impulsion du Directeur général, **l'éthique se trouve au cœur du dispositif de gouvernance d'Eranove**. Elle représente le lien de confiance du groupe avec son environnement, condition centrale de la pérennité des affaires d'Eranove, **groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique**. La **charte éthique et de responsabilité d'entreprise** formalise cet engagement à trois niveaux :

- Celui du groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, ainsi que par l'animation des systèmes de gestion éthique.
- Dans chacune des filiales à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de la responsabilité d'entreprise.
- Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifique qui évolue dans une démarche d'amélioration continue.

En complément de la conformité réglementaire, notamment aux conventions et déclarations internationales et aux lois nationales, notamment à

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité.



Charte éthique et responsabilité d'entreprise

Engagement du Directeur Général

Le groupe Eranove place l'éthique au centre de la gouvernance.

Pour agir en acteur industriel panafricain de premier plan dans la gestion de services publics et la production d'électricité et d'eau potable, la responsabilité du groupe Eranove est vitale et prend de multiples formes.

À tous les niveaux de la chaîne de valeur, le groupe Eranove est conscient de son rôle vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de ses actionnaires, de ses collaborateurs et de la planète.

Pour Eranove, groupe citoyen et responsable en Afrique, pour l'Afrique et par l'Afrique, le comportement éthique constitue un lien de confiance entre l'entreprise et son environnement et une des conditions de la pérennité des affaires.

Dans le domaine de l'éthique, l'engagement ne se décrète pas mais se construit au sein de chaque société, en prenant en compte les valeurs, la culture et les enjeux spécifiques de l'activité. C'est pourquoi, tout en partageant des objectifs et valeurs communs, chaque société développe une organisation et un dispositif éthique spécifique qui évolue dans une démarche d'amélioration continue.

Dans la prolongation de la démarche RSE du groupe, Eranove est résolument engagé vers l'évaluation des systèmes selon le référentiel ISO 19600 (management de la compliance), étape vers la certification selon le référentiel ISO 37001 (management anti-corruption). Les premiers certificats, audités chaque année, viendront conforter les efforts fournis dans chaque société pour un management éthique, responsable et durable.

La conviction du groupe Eranove est que chaque collaborateur est un acteur qui, par son comportement, influence son écosystème.

L'engagement éthique et responsable se décline à trois niveaux :

1. Celui du Groupe, par l'adhésion aux valeurs universelles et aux principes de protection des personnes, des biens et de l'environnement et par l'animation des systèmes de gestion éthique
2. Dans chacune des sociétés du Groupe à travers la mise en place et l'animation des dispositifs de promotion de l'éthique et de responsabilité d'entreprise.
3. Pour chaque collaborateur, en faisant vivre les valeurs du groupe au quotidien.



Marc Albérola
Directeur général

ZOOM

Le système d'alerte éthique et anti-corruption groupe

Parce que le groupe Eranove place l'éthique au centre de la gouvernance et rejette la corruption sous toutes ses formes, un système d'alerte a été lancé auprès des collaborateurs du groupe. Il est mis en œuvre via une plateforme en ligne nommée Whistle B, certifiée ISO 27 001 (sécurité de l'information) et ISO 27 018 (protection des données personnelles dans le cloud).

Ce canal de communication externe permet à chaque collaborateur d'exercer son devoir d'alerte en toute confidentialité, depuis

un ordinateur ou un smartphone, sur de potentielles situations contraires à la charte éthique du groupe Eranove. Les collaborateurs sont ainsi incités à dénoncer des conditions de sécurité insuffisantes sur le lieu de travail, les suspicions de fraude ou de corruption, mais aussi toute forme de discrimination et de harcèlement sur le lieu de travail, ou encore des atteintes graves à l'environnement. Ce dispositif, qui peut déboucher sur des sanctions disciplinaires, vise à réduire l'occurrence d'actes répréhensibles.

la Loi dite « Sapin II », l'objectif est de faire certifier ces systèmes selon la norme ISO 37 001 relative aux systèmes de gestion anti-corruption. Première étape vers cet objectif, la CIE a confirmé son rôle de pionnière en Afrique en faisant évaluer en avril 2017 son système de gestion de la conformité selon le référentiel ISO 19 600. Dans la continuité de son engagement, en 2019, la CIE a réalisé un audit à blanc selon la norme ISO 37 001. GS2E est également engagée activement dans la démarche et prévoit son audit à blanc selon la norme ISO 37 001 en 2021.

★ **271 983 €**

consacrés aux
dispositifs de lutte
anti corruption
depuis 2017, dont
31% en 2020

★ **5386**

collaborateurs
formés et sensibilisés
à l'éthique depuis
2015, dont 29%
en 2020

Les Engagements

Le groupe Eranove s'engage

Le groupe Eranove adhère sans réserve aux grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Groupe Eranove, dans toutes ses activités et dans tous les pays où il opère, s'engage à :



Incarnier et partager
les valeurs du groupe



Adopter des comportements responsables, citoyens, soucieux de l'environnement et de la société



Mesurer, consolider et rendre compte de la performance extra financière



Animer et soutenir la recherche d'excellence des équipes de Développement Durable et des comités éthiques

Le groupe Eranove se réfère aux engagements internationaux suivants :

- ✓ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ✓ 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) garantissant les principes et droits fondamentaux du travail et luttant contre les discriminations
- ✓ Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des multinationales
- ✓ Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- ✓ Convention des Nations Unies sur la corruption



Chaque société du groupe Eranove s'engage à :

- **Se conformer** à l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs à l'éthique, à la prévention et à la répression des actes de corruption,
- **Créer, faire évoluer** son système de gestion éthique en conformité avec les lois et règlements en vigueur, la culture et les enjeux spécifiques de l'entreprise et de son pays d'opération dans une volonté d'amélioration continue,
- **S'assurer** de la cohérence et de la complémentarité de son système de gestion éthique avec la charte Groupe,
- **Analyser** les risques et tenir à jour une cartographie couvrant les enjeux éthiques et de responsabilité d'entreprise,
- **Contribuer** à la mise en œuvre de la Politique RSE du Groupe,
- **Mettre en œuvre** des programmes et politiques pour favoriser les comportements éthiques et de responsabilité et prévenir les situations à risque,
- **Former et sensibiliser** les collaborateurs et les parties prenantes à l'éthique et à la responsabilité d'entreprise,
- **Traiter** chaque cas d'alerte avec rigueur et responsabilité, tout en assurant la confidentialité et la protection des parties concernées,
- **Mettre en œuvre** les sanctions et les appliquer en cas de non-respect des règles,
- **Mesurer** la performance extra financière, la contrôler en interne et la faire évaluer par un organisme tiers.



Chaque collaborateur s'engage à :

- **Se conformer** à l'ensemble des lois et règlements applicables relatifs à l'éthique, à la prévention et à la répression des actes de corruption,
- **Respecter** les personnes, les biens et l'environnement,
- **Incarnier** les valeurs du Groupe au quotidien,
- **Signaler** tout comportement non conforme aux chartes de son entreprise selon les procédures en place dans sa société,
- **Communiquer** sur l'engagement du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise à chaque fois que juge pertinent.



D - Évaluer et certifier les systèmes de management

1 - Certifier les démarches QSE

Le groupe Eranove a été l'un des premiers en Afrique à mettre en place une triple certification qualité, sécurité, environnement.

Le groupe Eranove s'est fixé pour objectif que chaque société opérationnelle du groupe mette en œuvre les normes Qualité ISO 9 001 santé et sécurité ISO 45 001 et Environnement ISO 14 001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des audits réguliers sont menés par l'Association française de normalisation (AFNOR), aboutissant à la reconduction des certifications.

Les mécanismes de certification font partie intégrante du système de management et sont indispensables à la réalisation de ses objectifs économiques, sociétaux, sociaux et environnementaux. Le respect des plans d'actions QSE est intégré aux objectifs des dirigeants des sociétés opérationnelles. Chaque année, chaque entité s'engage dans un programme de renouvellement des certificats (avec migration selon les nouveaux référentiels) et d'élargissement des périmètres. Chaque entité suit le taux de couverture des certifications et évaluations. La conception de ce taux de couverture a fait l'objet d'une large concertation avant de s'accorder sur les assiettes et les modes de calcul et d'en faire un véritable outil de management.

Le tableau suivant résume par « périmètre métiers » les taux de couverture de certification et d'évaluation à fin 2020.

Outre le maintien des acquis et l'extension des périmètres de certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et ISO 45 001, certaines sociétés du groupe confirment leurs positions de pionnières en s'engageant vers les certifications ISO 50 001 (Management de l'énergie) et ISO 37 001 (Système de gestion anti-corruption).

Ce déploiement s'accompagne d'un important programme de formation. En 2020, sur le périmètre de la CIE, la SODECI, GS2E et AWALE, le bilan comporte :

- 37 collaborateurs formés aux exigences des normes QSE.
- 15 cadres, responsables de processus et responsables QSE, formés au management des processus.
- 16 collaborateurs qui ont suivi une formation d'auditeur interne Qualité, Sécurité, Environnement sur la base des nouveaux référentiels.
- 17 collaborateurs formés à la démarche RSE ISO 26 000.

Les deux sessions de formation portant sur les exigences des normes QSE ont inclus notamment un module sur la protection de l'environnement et

Tableau de bord des certifications / évaluations

Axe politique RSE	Domaine	Norme / Référentiel	Périmètre métier	Assiette	Taux de couverture certification évaluation 2020	
1	Santé Sécurité au travail	OHSAS 18 001 / ISO 45 001	Tous métiers ¹	Effectif	17%	
2	Environnement	ISO 14 001	Production eau potable	Capacité de production eau	61%	
			Production d'électricité	Capacité de production électricité	100%	
			Transport d'électricité	km réseau électricité	100%	
3	Qualité	ISO 9 001	Tous métiers	Effectif	42%	
	Responsabilité sociétale	ISO 26 000	Production d'électricité	Capacité de production électricité	100%	
4	Compliance	ISO 19 600	Tous métiers	Effectif	56%	

[1] Le taux de couverture de la certification ISO 45 001 / OHSAS 18 001 se réfère à l'effectif total de l'entreprise, retenu comme assiette. Les démarches SST ciblent en priorité les fonctions opérationnelles qui sont en majorité couvertes.

2 - S'engager dans une démarche RSE

La conscience des enjeux environnementaux dans les principales filiales du groupe est née avec le management responsable et la triple certification QSE il y a plus de 10 ans. Depuis 2015, toutes les sociétés du groupe suivent un ensemble de plus de 200 indicateurs RSE sur un périmètre représentatif de l'empreinte de leurs activités. Chaque année, ces données viennent alimenter un système coordonné au niveau du groupe, véritable outil de suivi et de management. Pour en garantir la transparence, l'exhaustivité et la sincérité, Eranove a dès le départ choisi volontairement de construire et de faire valider son reporting RSE par un organisme tiers indépendant (OTI), suivant la Loi Grenelle II. Par la suite, la transposition de la directive sur la Déclaration de performance extra-financière, a rendu le reporting RSE et sa validation par un OTI obligatoires à partir de l'exercice 2018.

Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux reportés sont intégrés dans le cycle de management des filiales. Ils sont présentés lors des Conseils d'administration d'arrêté des comptes, en amont de la présentation et de la validation du périmètre extra-financier consolidé du groupe Eranove. Depuis 2018, à travers sa Déclaration de performance extra-financière, le groupe décrit son activité et prouve, au moyen d'une analyse de risques, que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents. Cette démarche structurante, présentée en tête du présent rapport, s'est construite en impliquant un panel d'acteurs de haut niveau et représentatifs de l'ensemble des sociétés. Le résultat, matérialisé par des indicateurs et couvrant les risques les plus importants, passe par une politique RSE articulée autour de quatre engagements :



Axe 1 (ressources humaines).
Développement du capital humain et employeur responsable



Axe 2 (environnement).
Prévention, optimisation des ressources et solutions



Axe 3 (société). Accès aux services essentiels et développement des communautés



Axe 4 (gouvernance).
Gouvernance éthique et conformité

ZOOM

CIPREL passe au niveau exemplarité de l'évaluation ISO 26 000

Fin 2020, CIPREL a atteint le niveau « exemplaire » lors de la nouvelle évaluation RSE par l'organisme AFNOR Certification France, selon le référentiel ISO 26 000. Ce qui constitue un renforcement indéniable de la réputation de CIPREL, de ses relations avec ses parties prenantes et de son positionnement dans le secteur électrique.

La norme internationale ISO 26 000, d'application volontaire et non associée à une certification, porte sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Son objectif : donner des lignes directrices aux organisations pour les engager avec leurs parties prenantes dans le sens du développement durable, en menant des actions pour le bien-être de la société, y compris leur personnel, et le respect de l'environnement.

L'ISO 26000 se décline en sept enjeux principaux appelés « questions centrales », qui concernent la gouvernance de l'entreprise, les communautés et le développement local, les droits de l'homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques et les questions relatives aux consommateurs. Le déploiement de ces sept axes réunis constitue la démarche RSE mise en œuvre par CIPREL. « Atteindre le niveau exemplaire démontre l'engagement de CIPREL à prendre en compte de manière continue les impacts de ses décisions et de ses activités sur son personnel, la société et l'environnement, explique Candice Eymard, responsable RSE de CIPREL. Cela se traduit par l'ancrage d'un comportement éthique et transparent au sein des équipes et des parties prenantes, la contribution aux objectifs de développement durable, à la santé et au bien-être de la société ».

En parallèle, le groupe encourage ses sociétés opérationnelles à développer leur responsabilité sociétale suivant la norme ISO 26 000, qui fixe les lignes directrices et des objectifs en la matière. C'est ainsi que CIPREL et la CIE (périmètre de

la production d'électricité) sont évalués à un « niveau exemplaire ». Toutes les jeunes sociétés qui portent le développement du groupe Eranove aspirent à en faire de même autour de leurs futures unités de production.

Filiales Eranove évaluées ISO 26 000



Périmètre	Niveau d'évaluation à fin 2020
CIE (Direction de la production de l'électricité)	<i>Exemplaire</i>
CIPREL (tout le périmètre)	<i>Exemplaire</i>

02

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

*Politique RSE - axe n°1 (Ressources humaines):
développement du capital humain et employeur responsable*

95 %
des salariés
en CDI

2,23 %
de la masse salariale
investie dans
la formation

Baisse de 34 % du taux
de fréquence des accidents
du travail⁷ par rapport à 2015

CME et CMEAU, deux pôles
d'excellences au service
du développement des compétences

⁷ Taux de fréquence de 10,4 en 2015 et de 6,8 en 2020, en nombre d'accidents avec arrêts, hors trajets entre le lieu de travail et le domicile ou lieu de restauration, pour 1 million d'heures théoriques travaillées.





A - Favoriser l'emploi durable

Pour être performante, une entreprise doit d'abord fédérer ses collaborateurs et les pousser vers l'excellence.

De la même manière, un investissement ne peut être rentable s'il n'est pas soutenu par le capital humain de l'entreprise. Sans lui, un réseau ne peut maintenir un rendement élevé et une usine d'eau potable ou d'électricité ne peut garantir le niveau de disponibilité et d'excellence requis. Fort de ces convictions, le groupe industriel panafricain Eranove se préoccupe du bien-être, de l'épanouissement, de l'engagement et des compétences de ses 7 800 collaborateurs.

La performance sociale du groupe est suivie par différents indicateurs, parmi lesquels le taux d'absentéisme non prévu, lié aux arrêts maladie,

aux absences non autorisées, aux accidents du travail et aux mises à pied. Ce taux s'est établi à 1,03 % en 2020, en baisse de 11 % depuis 2018. En outre, le taux de turnover, qui indique le renouvellement du personnel à la suite de départs et de recrutements, n'a pas dépassé 5 % en 2020.

Favoriser des emplois durables, former la jeunesse, encourager le dialogue social, assurer une protection sociale et garantir la santé, lutter contre les discriminations – y compris de genre... Voici autant de priorités sociales déclinées au quotidien par Eranove, en conformité avec une stratégie historique de groupe, amplifiée par notre actionnaire de référence, Emerging Capital Partners (ECP), afin de solidifier et de pérenniser notre ancrage africain.

1 - Respecter le cadre légal national et international

Dans le respect des dispositions légales applicables dans ses pays d'intervention et des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail des enfants, le recrutement des sociétés du groupe Eranove intègre un critère d'âge minimum fixé à 18 ans. Le recours au travail forcé est naturellement proscrit.

Le suivi des heures supplémentaires, des congés et de l'absentéisme, ainsi que le respect des temps de travail, s'inscrivent dans la réglementation nationale.

L'organisation du travail varie en fonction de la nature des activités – opérations techniques, gestion de la clientèle, administration – et dans le respect du droit des pays d'implantation. En Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, au Gabon et au Sénégal, la durée du temps de travail est de huit heures par jour, soit 40 heures par semaine, contre 35 en France. Au-delà, toutes les heures des agents de maîtrise, des employés et des ouvriers sont considérées comme supplémentaires, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie.

2 - Recruter localement et fidéliser les collaborateurs

Le groupe Eranove encourage le recrutement de compétences sur ses marchés, dans une logique d'ancrage africain qui favorise les performances locales.

Le groupe Eranove a toujours misé sur son capital humain et considère que proposer un contrat durable représente un facteur d'attractivité, de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs.

95%
de CDI en 2020



49%
des nouveaux
contrats signés en
CDI en 2020
(+ 17 % par rapport à 2016)



3 - Lutter contre les discriminations

La non-discrimination constitue l'un des principes fondamentaux édicté dans les chartes éthiques des sociétés du groupe et décliné dans les politiques de recrutement.

Sur la question du **genre**, la part des femmes dans l'effectif (23 %) reflète le caractère traditionnellement masculin des métiers exercés dans les secteurs d'activité du groupe Eranove.

Souhaitant encourager la féminisation de tous les postes, la part des femmes dans les métiers techniques ainsi que dans les comités de direction fait l'objet d'un suivi spécifique par les directions des Ressources humaines des entreprises du groupe. Des actions spécifiques pouvant favoriser l'emploi des femmes sont également prises, par exemple chez CIPREL une crèche d'entreprise a été inaugurée le 22 décembre 2018.

Le groupe Eranove a mis en place un suivi de l'embauche et de **l'intégration de personnes en situation de handicap**. Des indicateurs ont été définis avec les médecins et assistantes sociales d'entreprise pour assurer une bonne compréhension et une classification adaptée aux pratiques, au sein des sociétés du groupe.

Depuis toujours, les collaborateurs en situation de handicap se voient proposer des adaptations de leurs postes de travail et fonctions, afin de les maintenir dans l'effectif dans les meilleures conditions.

Depuis 2016, le groupe suit également le nombre de salariées souffrant de handicap dans son effectif, et depuis 2017, le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans l'année.

La CIE et la SODECI ont signé en avril 2017 la « Charte de la diversité en entreprise », un engagement en faveur de l'égalité des chances face à l'emploi. Le respect de la diversité, de la préven-

23 %

*de femmes
dans l'effectif*

21 %

*de femmes dans les
Comités de direction*



tion de toute forme de discrimination et de harcèlement sont devenus des questions importantes de management. La SODECI a ainsi instauré des mesures visant à éviter la discrimination dans le recrutement, à toutes les étapes du processus, de la diffusion de l'offre d'emploi à partir de canaux accessibles à tous, jusqu'à la délibération collégiale en vue d'opérer le choix définitif entre les candidats. La mobilité du personnel (mutations et promotions) se fait également en toute transparence, dans le respect de la validation des différents responsables de structures et de la Direction générale.



155

*personnes
souffrant de handicap
dans l'effectif, soit
2 % du total*

ZOOM

La SODECI recrute des stagiaires en situation de handicap

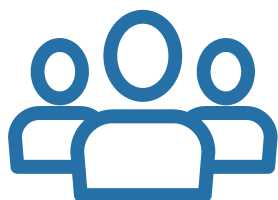
L'application de la Charte de la diversité au sein du groupe Eranove s'est traduite en 2020 par le recrutement de 9 stagiaires en situation de handicap par la SODECI. Dans le respect du cadre réglementaire ivoirien, la SODECI fait appel au cabinet de recrutement spécialisé La Libellule. La sélection s'est faite en collaboration avec

la Sous-direction RSE en décembre 2020, pour une mise en poste en janvier 2021. Des contrats de trois mois renouvelables sont proposés aux candidats retenus, dans l'optique d'une embauche ultérieure des meilleurs stagiaires, intégrés dans les effectifs de la société.

4 - Favoriser l'emploi des jeunes

La population du continent africain, avec un âge médian de moins de 25 ans, est appelée à rester la plus jeune du monde au cours des prochaines décennies. Cet atout, s'il est convenablement exploité, peut se traduire par la capture du « dividende démographique » et fournir une impulsion sans précédent à l'essor économique de l'Afrique.

1021⁸
stagiaires en 2020



75
jeunes de 18 à 25 ans
embauchés en 2020
(contre 56 en 2014)

Conscient de son rôle pour relever ce défi, le groupe Eranove construit des passerelles entre la formation et l'emploi et agit sur trois niveaux :

- le développement de formations diplômantes et certifiantes en adéquation avec les besoins des employeurs (cf chapitre 2.D - Investir dans la formation) ;
- l'intégration de stagiaires pour leur permettre de valider leurs diplômes, faire valoir une première expérience professionnelle, et pour certains être recrutés ;
- la participation à des événements de promotion de l'innovation ou de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- la promotion de l'embauche des jeunes.



Étudiants du Centre des métiers de l'électricité - CME

© CIE

ZOOM

La CIE renforce ses liens avec de jeunes talents

Opéré par la CIE, le Centre des métiers de l'électricité (CME), établissement de référence à l'échelle de l'Afrique francophone, œuvre à l'employabilité des jeunes avec des filières hautement qualifiantes. Il propose trois filières BTS/DUT et six filières de licences professionnelles. Certifié RH-Excellence Afrique pour son adéquation entre la formation et l'emploi, le CME affiche 92 % de taux de réussite au BTS national en 2020.

Chaque année, des « journées entreprises » sont consacrées aux stages et à l'insertion professionnelle des étudiants. Dynamiques et efficaces, ces rencontres permettent à 100 % des étudiants de première et deuxième année du CME d'être admis en stage dans plus de 40 entreprises, et à 81 % des diplômés (non-inscrits en licence) d'être insérés.

Pour faciliter l'emploi des jeunes et se rapprocher d'un vivier de talents, la CIE a par ailleurs participé à quatre événements extérieurs en 2020. Sur son stand, lors de la 5^e édition du Forum des métiers organisé en février à Abidjan par l'agence Empower, la CIE a accueilli de nombreux jeunes souhaitant s'informer sur les carrières et la mobilité au sein de l'entreprise.

En mars, le Directeur général CIE/SODECI a parrainé la 2^e édition de l'Electric Day, une plateforme de partage et de rencontre entre les entreprises et les étudiants, organisée par les étudiants ingénieurs en génie électrique de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro. Partenaire de la 6^e édition de Seedstars World Abidjan, un événement qui célèbre les start-ups et leur décerne des prix, la CIE a également participé au salon Woman Impact Twenty (SWIT), qui valorise et encourage les femmes dans l'entrepreneuriat.



5 - Encourager le dialogue social

Le groupe Eranove est soucieux des réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que du respect des principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'OIT.

Chaque société entretient un dialogue de qualité avec les organisations syndicales, les représentants du personnel et l'ensemble des collaborateurs, par le biais de structures propres. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues, qui relèvent du service public.

Au sein de la CIE et de la SODECI, un « Cadre de dialogue permanent » (CDP) permet des échanges réguliers avec les représentants du personnel. Ces deux sociétés disposent égale-

ment d'une Instance de recours social (IRS). Cet organe de conciliation intervient lorsqu'un collaborateur licencié souhaite, en s'appuyant sur des arguments nouveaux ou supplémentaires, plaider pour la révision des conditions et des motifs de son licenciement en vue de sa réintégration.

Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail.

Chez CIPREL, un collège de délégués représente le personnel, conformément aux réglementations applicables en Côte d'Ivoire.

Ce dialogue social se concrétise notamment par des accords collectifs conclus dans un double souci de performance économique et d'amélioration des conditions de travail. En 2020, dans le groupe, 1 accord collectif (portant sur le temps de travail et plus particulièrement sur l'extension des contrats aux forfaits jours) a été signé avec les partenaires

sociaux d'Eranove SA.

B - Protéger nos collaborateurs

S'inspirant des valeurs africaines, le groupe Eranove a très tôt mis en œuvre une politique sociale garantissant un environnement serein et tissant un lien de solidarité entre les collaborateurs. Cette politique s'articule autour de plusieurs mécanismes ou instruments de solidarité, de santé, de retraite et de financements sociaux.

Prévention santé

À la CIE, la Direction de la Médecine du travail (DMT) dispose de six centres médicaux et 17 infirmeries, huit ambulances médicalisées et un personnel de santé fort de neuf médecins statutaires, 31 médecins vacataires, parmi lesquels des spécialistes, 27 infirmiers et dix ambulanciers. La médecine du travail propose systématiquement lors de la visite médicale annuelle le dépistage du VIH/Sida, des cancers du sein et de l'utérus pour les femmes à partir de 35 ans, ainsi que du cancer de la prostate pour les hommes à partir de 45 ans, avec des taux de participation variant de 79,5 à 99,66 % selon les pathologies dépistées. La DMT assure au quotidien la prise en charge médicale des travailleurs et de leurs ayants droit, ainsi que des travailleurs et des ayants droit des autres sociétés du groupe Eranove en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2020, pas moins de 90 423 patients ont été reçus dans les infirmeries de la CIE.

Cette même démarche de suivi médical préventif a permis de dépister à la SODECI certaines maladies chroniques et de les prendre rapidement en charge. Ainsi, une démarche de gestion des travailleurs à l'état de santé fragile a été mise en œuvre. Une identification et un suivi spécifique pour ces collaborateurs ont permis d'améliorer à la

«Les entreprises du groupe Eranove aux côtés de leurs collaborateurs à toutes les étapes de la vie».

fois leur santé et leurs conditions de vie. Les structures médicales de la SODECI ont enregistré plus de 22 000 consultations en 2020 avec la décentralisation amorcée (centres médicaux de la Riviera Palmeraie et de Yamoussoukro) des activités médicales depuis environ trois ans. Le paludisme constitue le principal motif de consultation (22 %), avant les affections respiratoires (14%) et intestinale (10 %).

La prévention des accidents du travail représente un volet important des actions de prévention santé du groupe Eranove. La CIE vise notamment à éradiquer les accidents de travail d'origine électrique, par le biais de formations

périodiques et « quarts d'heure sécurité », la fourniture d'équipements de protection individuels et collectifs adaptés, ainsi que l'analyse systématique de tous les accidents d'origine électrique, avec un retour d'expérience communiqué à l'ensemble des acteurs du métier.

Assurance santé

Tous les collaborateurs du groupe Eranove bénéficient dès l'embauche d'un dispositif d'assurance santé, en plus du réseau dense d'infirmeries et de centres médicaux internes. En complément du dispositif national, les assurances santé du groupe couvrent les dépenses de soins en cas de maladie, et prennent également en compte conjoint et enfants. Pour la CIE et la SODECI, ce dispositif est complété depuis 2009 par une assurance maladie des retraités (Asmar), financée par les actifs comme les retraités, et dont le caractère pionnier a été reconnu à l'international avec le trophée Compensation & Benefits reçu en 2017.

La CIE et la SODECI ont également mis en œuvre un fonds de solidarité santé destiné à faire face à des pathologies au long cours comme le VIH/Sida, le cancer ou l'insuffisance rénale. Quatre générateurs financés par la CIE et la SODECI ont été installés dans une polyclinique pour faciliter l'accès aux séances de dialyse et en réduire le coût.

Du côté de la SDE, en plus d'un



Campagne de dépistage

© SODECI



dispositif de protection sociale dont les collaborateurs bénéficient dès leur embauche, une complémentaire santé fonctionne depuis juillet 2017. Financée par l'entreprise et le salarié, elle étend l'accès aux soins et offre une couverture totale des dépenses de santé, notamment dans le cadre de maladies chroniques.

Retraite complémentaire

En plus de la retraite nationale, les collaborateurs de la SDE et les cadres SODECI et CIE bénéficient d'une retraite complémentaire. Sur les dernières années à la SODECI, la cotisation retraite complémentaire affiche une nette progression, à cause de l'évolution de la population, mais encore plus de la sensibilisation et de l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs ressources pour leur future retraite.

Fonds commun de placement (FCP)

Au titre des financements sociaux, la CIE, la SODECI et la SDE ont mis en œuvre un Fonds commun de placement (FCP) dédié à la participation des collaborateurs au capital de leurs entreprises, en vue d'épargner pour leur retraite. Le FCP bénéficie ainsi à l'ensemble des collaborateurs de la CIE, assurant leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,28 %. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ du collaborateur de la société.

Entraide et solidarité

Les principales sociétés du groupe se sont dotées d'un fonds de solidarité qui offre une aide financière non remboursable à leurs collaborateurs lors des événements heureux ou malheureux de la vie. Ce mécanisme se fonde sur la culture d'entraide et de solidarité africaine.

En outre, la Mutuelle des agents de l'eau et de l'électricité (MA2E), créée en 2006 et comptant des ressources annuelles proches de 1,5 milliard de francs CFA, regroupe les collaborateurs de la CIE, la SODECI et du Groupement des services eau et électricité (GS2E), pour épargner et obtenir des prêts à des taux intéressants. Cette épargne augmentée du prêt permet de s'engager dans des projets générateurs de ressources complémentaires. Le montant total de crédit accordé en 2020 est de plus de 1,2 milliard de FCFA.

Budget familial et formation en entrepreneuriat des retraités

Au sein de CIE et SODECI, le projet « Gestion du budget familial » vise depuis 2012 à l'épanouissement des collaborateurs tout au long de leur carrière, pour les aider à franchir le cap de la retraite en toute sérénité, bien assurer leur avenir et transformer leur foyer en acteur du développement et du recul de la pauvreté.

En 2020, 40 collaborateurs de la SODECI ont ainsi suivi une série de formations axées sur la planification des revenus, l'épargne et l'investissement.

Spécifiquement destinée aux collaborateurs seniors, afin d'éviter la dégradation de leur niveau de vie lors du passage à la retraite, la SODECI a initié depuis 2017 un programme de formation à l'entrepreneuriat.

Cette formation ouverte aux volontaires s'avère d'autant plus importante que les futurs retraités disposeront d'un capital financier issu de leur épargne actionnariale, grâce au FCP. En 2020, un total de 15 collaborateurs a bénéficié de la formation en entrepreneuriat.

Dépenses volontaires en avantages sociaux⁹ :

6 728 868 €

*soit 7 % de la masse salariale,
en hausse de 35 % par rapport à 2016*

Fonds alloués aux prêts internes¹⁰ :

3 484 438 €

*soit 4 % de la masse salariale,
en hausse de 24 % par rapport à 2014*

⁹ Contribution financière de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé, Assurance maladie pour retraités - ASMAR, etc.).

¹⁰ Fonds mis à la disposition des collaborateurs pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements afin d'améliorer leurs revenus.

C - Renforcer la santé et la sécurité au travail

L'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail représente un axe majeur de la politique sociale du groupe.

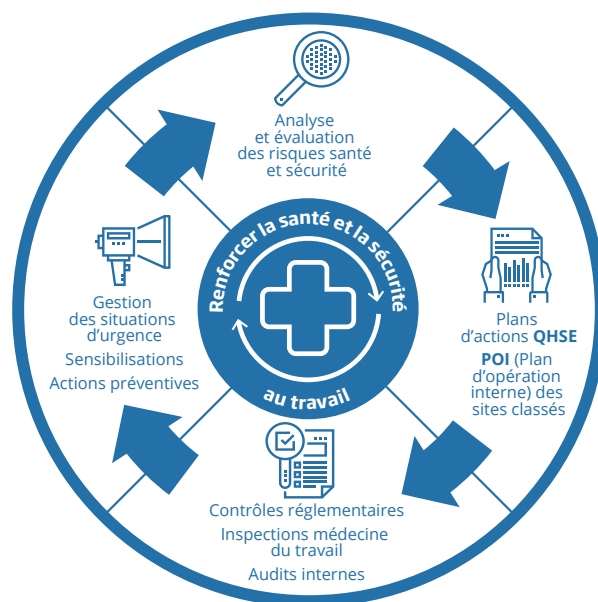
Les démarches de santé/sécurité déployées suivent les normes OHSAS 18 001⁷ ou ISO 45 001, ainsi que les actions de prévention des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les Visites hiérarchiques sécurité, environnement (VHSE) et les quarts d'heure sécurité. Le coordonnateur des activités QSE et les membres des CHSCT s'assurent que les conditions de travail et l'application des mesures de sécurité sont conformes aux réglementations applicables et aux ambitions sociales du groupe. Leurs recommandations font progressivement l'objet de déclinaisons au sein des différentes directions.

L'engagement pour la santé et la sécurité au travail des entreprises du groupe s'étend à leurs sous-traitants. Lors du reporting RSE 2020, un indicateur portant sur le suivi des « accidents sur les sous-traitants liés à l'exploitation » a été mis en place. Il renforce et élargit la série des indicateurs existants.

Les principaux risques impactant la sécurité des tiers sont les risques électriques et routiers. À cet effet, certaines actions immédiates ont été mises en œuvre à la CIE, notamment le renforcement des procédures de gestion des accidents et de la prise en charge physique et financière des victimes avec un suivi des victimes par les assistantes sociales de la CIE jusqu'à leur guérison.

En complément, depuis le mois de juin 2020, une vaste campagne de sensibilisation des populations sur les risques électriques a été menée avec l'appui de la presse (radio, télé et en ligne) ainsi que des rencontres avec les leaders d'opinions.

Par ailleurs, dans le cadre des activités RSE de la DPE, les actions de sensibilisations sont parfois relayées auprès des communautés. Ainsi, le



vendredi 27 novembre 2020, la Direction de l'Usine Hydroélectrique (DUH) de Kossou a organisé une journée sécurité. Cette rencontre avec la notabilité, les présidents de jeunes et les présidentes des femmes a été l'occasion d'échanger sur les risques électriques, les innovations et les produits d'efficacité énergétique proposés par la CIE.

Depuis janvier 2020, la pandémie de Coronavirus qui se propage à travers le monde n'a pas épargné les pays où opère le groupe Eranove.

Dans ce contexte, le groupe Eranove a déployé des plans de continuité d'activité, cruciaux pour les économies des pays où il est implanté. De nombreuses actions de prévention internes et externes ont été menées. Les sociétés du groupe Eranove ont par ailleurs participé à un élan de solidarité, en prenant une part active dans les efforts de chaque pays pour faire face à la crise. Ces actions sont détaillées au chapitre 4.A.2 (Répondre aux enjeux de santé publique).

109

**accidents du travail
avec arrêt hors trajets contre
151 en 2018**

0,17

**jour d'arrêt pour 1 000
heures travaillées
taux de gravité en baisse de
27 % par rapport à 2015**

6,76

**accidents hors trajets par
million d'heures travaillées,
taux de fréquence en baisse de
35 % par rapport à 2015**

D - Investir dans la formation

Au CME, en 2020 :

3 708 formations

suivies par les collaborateurs de la CIE

485 étudiants externes

en formation professionnelle
(BTS/DUT, licence professionnelle)

Le groupe Eranove a poursuivi en 2020 son rôle assembleur de toute une mosaïque d'expertises africaines, persuadé que les compétences humaines représentent la clé de la réussite. Le groupe investit depuis longtemps dans la formation, à travers les structures dédiées de ses filiales. Créé en 1970, le Centre des métiers de l'électricité (CME) de la CIE (filiale du groupe Eranove) est ainsi devenu un établissement de référence à l'échelle de la sous-région. En 2020, le Centre des métiers de l'eau (CMEAU) de la SODECI a renforcé son organisation, une première étape vers l'atteinte de la performance.

Les actions du groupe Eranove sont centrées sur les compétences métiers, dans un objectif d'adéquation entre les ressources humaines et les postes.

2,2 M€

dépensés pour la formation,

soit 2,23 % de la masse salariale (à comparer au minimum légal en France de 1,5 %)

5 315

collaborateurs formés ¹²

Chaque collaborateur ayant reçu
✶ **48 heures de formation en moyenne**



ZOOM

Des étudiants du CME formés en énergies renouvelables

Une première cohorte de 75 étudiants a été formée par le Centre des métiers de l'électricité (CME) dans trois filières liées aux énergies renouvelables : énergie solaire photovoltaïque, efficacité énergétique bâtiment et efficacité énergétique industrie.

Grâce à une convention de prestation signée entre l'État ivoirien, la

Coopération allemande (GIZ) et la CIE, ces étudiants ont été formés en alternance pendant huit mois, dont quatre en entreprise, afin d'acquérir des compétences professionnelles et un savoir-faire technique dans un secteur porteur. Cette expérience réussie devrait ouvrir la porte à d'autres formations du même type, et faire du CME un établissement de référence sur ces métiers d'avenir.

¹² Nombre total de salariés ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois.

03

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

*Politique RSE - axe n°2 (Environnement):
Prévention, optimisation des ressources et solutions*



Climat



Qualité de l'air



*Déchets et
économie
circulaire*



Eaux



Biodiversité

-24 % des émissions relatives
(gramme équivalent CO₂ par kWh produit)
en cinq ans

Système de management environnemental et
Certification ISO 14 001

Prise en compte de la biodiversité
à tous les stades de développement des projets

Une filiale dédiée à
l'efficacité énergétique : **Smart Energy**





A - Intégrer l'environnement au cœur de notre activité

1 - Piloter nos impacts avec un système de management environnemental

Les enjeux environnementaux imposent aux pays industrialisés de modifier des modèles économiques ancrés depuis des décennies pour envisager une transition vers un nouveau type de consommation plus raisonnable. De son côté, l'Afrique dispose d'une véritable opportunité de réaliser un développement durable et de bénéficier d'une croissance verte. Autrement dit, une croissance qui réponde aux besoins de la population en mobilisant des technologies efficaces et respectueuses de ressources environnementales.

Cette orientation durable et verte s'avère historique en Afrique, où l'économie circulaire représente déjà une réalité populaire. Le recyclage n'a certes pas encore atteint de stade industriel, mais des artisans ingénieurs s'attachent au quotidien à redonner vie à des produits en fin de cycle pour répondre à des besoins réels des populations.

Comme le souligne la FAO¹³, l'Afrique est un continent vert qui compte 16 % des forêts de la planète et 25 % des forêts tropicales, qui contribuent à purifier l'air des émissions polluantes produites à des milliers de kilomètres. Leurs canopées abritent une extraordinaire variété de flore et de faune, 1,5 million d'espèces différentes selon les estimations, qui assure la subsistance de millions de personnes.

Pour préserver cette richesse et compenser le surdéveloppement du reste de la planète, de nombreux acteurs internationaux proposent des règles et des normes qui pourraient contraindre le développement du continent, le plus pauvre de la planète. Une part de 41 %¹⁴ de sa population vit sous le seuil de pauvreté, tandis que 65 % de ses habitants disposent d'un accès à l'eau et 50 % à l'électricité.

Les pays du continent mettent en œuvre leurs plans d'action pour se développer, donner accès à tous leurs habitants aux services essentiels de la vie et mobiliser leurs ressources naturelles afin

de les transformer sur place en produits finis ou semi-finis. Dans cette perspective, les plans de développement nationaux font la promotion des filières industrielles, agricoles ou sylvicoles résilientes au changement climatique et susceptibles de mobiliser tout le potentiel du dividende démographique à venir. Encore faut-il que cette industrialisation ne se fasse pas au détriment de l'environnement, ce qui nécessitera des moyens financiers et politiques importants pour aboutir à cette industrialisation verte.

L'Afrique est ainsi le continent où les enjeux environnementaux du XXI^e siècle sont poussés à leur paroxysme. L'avenir écologique et social du continent ainsi que son potentiel de développement durable représentent des sujets d'envergure planétaire.

Dans ce contexte et à son échelle, le groupe Eranove pilote ses impacts environnementaux grâce à un système de management environnemental : identification de ses impacts sur l'environnement – en premier lieu ceux liés à son cœur métier –, mise en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition.

Les impacts concernent les émissions atmosphériques de gaz polluants et de gaz à effets de serre (GES), de même que les déchets, les nuisances sonores et vibrations, les rejets d'effluents et les impacts sur la biodiversité.

En phase de développement de nouveaux ouvrages, les Études d'impact environnemental et social (EIES) dressent un état initial du milieu naturel, identifient et évaluent les impacts environnementaux, puis définissent les mesures à prendre. En découlent des plans d'actions assortis des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre, réunis dans un Plan de gestion environnemental et social (PGES).

L'Afrique, le continent le plus vulnérable au changement climatique et le moins émetteur.

¹³ FAO et PNUE, 2020. Rapport sur la situation des forêts du monde.

¹⁴ Banque mondiale, Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée.

En phase d'exploitation, les sociétés du groupe visent la mise en place de systèmes de management environnemental ISO 14 001 qui s'avèrent d'autant plus précieux que certains ouvrages sont soumis à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). C'est le cas par exemple des usines de production d'électricité et de traitement d'eau en Côte d'Ivoire.

À ce jour, les métiers de production et de transport d'électricité et d'eau potable pour lesquels les impacts environnementaux sont les plus importants, mettent en œuvre la norme Environnement ISO 14 001. Des audits sont régulièrement menés par l'organisme de certification français AFNOR, aboutissant à la reconduite des certifications.

Chaque entité certifiée ISO 14 001 tient à jour son plan de gestion environnementale, afin de garantir la maîtrise de ses risques et impacts et de suivre un processus d'amélioration continu.

**Taux de couverture
Certification ISO 14 001**

61 %
de la production d'eau potable

100 %
**de la production
et du transport d'électricité**

En complément, et dans une démarche d'amélioration continue du système de management de l'environnement, la CIE, avec l'appui technique de sa filiale Smart Energy, a décidé de s'engager vers une démarche de certification ISO 50 001 (management de l'énergie).

SMART ENERGY a réalisé les audits énergétiques initiaux de 11 sites du périmètre 1 et 2 du Système de management de l'énergie.

À partir de ces audits, une revue préparatoire a été réalisée par AFNOR en 2018, suivie d'un audit à blanc par le cabinet Vision et Stratégie Holding.

Une revue énergétique a été réalisée sur l'exercice 2019 afin d'évaluer le système et l'impact des actions d'amélioration de la performance énergétique.

Un audit d'étape 1 concluant a été réalisé par AFNOR en novembre 2020. À l'issue de celui-ci, l'audit d'étape 2, audit de certification a été planifié en avril 2021.

Un audit de la flotte de véhicules a été réalisé par SMART ENERGY conformément aux exigences de la norme.

Une revue énergétique sur l'exercice 2020 a été réalisée sur les 11 sites des périmètres 1 et 2 en vue de l'audit de certification d'avril 2021.



Centrale thermique CIPREL

2 - Renforcer les performances des installations



Rendre accessibles l'électricité et l'eau au plus grand nombre nécessite une exploitation et une maintenance optimisées des infrastructures de production, de transport et de distribution, ainsi que le développement de la relation clientèle.

Au cours des cinq dernières années, le groupe a démontré sa performance dans les opérations et la maintenance des ouvrages de production d'électricité, comme en témoignent leurs taux de disponibilité : 97,58 % pour CIPREL et 97,85 % pour la CIE¹⁵.

En 2020, les actions d'amélioration du rendement réseau (actions pour réduire les pertes réseau) se sont poursuivies à la CIE comme à la SODECI. Les efforts déployés ont contribué à limiter la déperdition des ressources en eau et en énergie.

- ✦ Le rendement global du réseau national de distribution d'électricité de Côte d'Ivoire s'est amélioré de 4,5 % de 2017 à 2020 (passant de 79 % à 82,5 %), avec notamment des actions de maintenance renforcée et de lutte contre la fraude réalisées par la CIE.
- ✦ Le rendement interne des usines de production d'eau potable (eau traitée / eau brute) s'élève pour la SODECI à 98,69 %.
- ✦ Le rendement de réseau de distribution d'eau potable (eau facturée / eau potable produite) s'élève à 75,11 % à la SODECI, en amélioration de 3 points par rapport à 2019 (72,06 %).

Les actions menées sur les volets prévention et répression, en partenariat avec les autorités concédantes, ont permis d'améliorer le ratio de facturation, passé de 79 % en 2019 à 88 % en 2020 à la CIE et de 72 % à 75 % à la SODECI.

ZOOM

Baisse du volume d'eau non facturée à la SODECI

Le rendement de réseau de la SODECI en 2020 s'élève à 75,11 %, en progression de 3 points par rapport à 2019. Cet indicateur de performance mesure la proportion d'eau mise en distribution qui n'atteint « théoriquement » pas le consommateur final et n'est donc pas facturée du fait des ruptures de conduits, des fuites, de la fraude, etc.

La performance réalisée en 2020 ramène ce manque à gagner qui était de l'ordre de 30 % en 2019 à un peu moins de 25 %, grâce à un éventail d'actions telles que la régulation des pressions, la recherche systématique de fuites, l'amélioration des délais de réparation ainsi que la lutte contre la fraude.

¹⁵ Disponibilité hors maintenance programmée.

3 - Développer notre activité de façon durable

Les projets en cours

Pays	Nom projet	Type de projet	Capacité
CÔTE D'IVOIRE 	ATINKOU	Centrale thermique gaz-vapeur à cycle combiné	390 MW
	CAVALLY	Aménagement hydroélectrique	196 MW
MALI 	KENIE ENERGIE RENOUVELABLE	Aménagement hydroélectrique de Kenié	56 MW
TOGO 	KEKELI EFFICIENT POWER	Centrale thermique tri-fuel à cycle combiné	65 MW
GABON 	ASOKH ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim	73 MW
	LOUETSI ENERGY	Aménagement hydroélectrique de Dibwangui	15 MW
	ORELO	Usine de production d'eau potable	140 000 m³/j
RD CONGO 	PROJET ESSOR	Mini-réseaux solaires Gemena, Bumba et Isiro	NA
TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN DÉVELOPPEMENT			795 MW¹⁶
dont thermique à cycle combiné			455 MW
dont hydroélectricité			340 MW
TOTAL CAPACITÉ DE PRODUCTION EAU POTABLE			140 000 m³/j
TOTAL NOMBRE DE MINI-RÉSEAUX SOLAIRE			3

En 2020, le groupe Eranove a poursuivi sa stratégie continentale de développement responsable en intégrant les parties prenantes et en respectant les réglementations locales, les conventions régionales ainsi que les normes internationales les plus exigeantes.

Tous les projets développés par le groupe Eranove intègrent les impacts environnementaux très en amont. Dès la phase de conception des projets, en effet, des EIES sont menées. Elles s'inscrivent dans la vision de développement durable du groupe, mais aussi dans le cadre fixé par les Objectifs de développement durable (ODD) et le respect des exigences environnementales et sociales des partenaires financiers. En outre, le groupe Eranove recherche en permanence un équilibre optimal entre d'un côté les impacts et les risques de ses projets sur les populations riveraines, la faune et la flore, et de l'autre l'efficacité des ouvrages.

Toute une série d'experts, ingénieurs, techniciens, financiers, environnementalistes, sociologues et spécialistes de diverses thématiques travaillent de

concert durant la phase de l'EIES pour maximiser les impacts positifs des projets sur les populations riveraines. Il peut s'agir aussi bien d'opportunités d'emploi (accès prioritaires aux emplois directs, renforcement de l'offre locale de sous-traitance, promotion et valorisation d'emplois indirects/induits) que de l'amélioration ou du renforcement des infrastructures sociales de base (éducation, santé, culture).

Les équipes pluridisciplinaires sont renforcées des expertises environnementales les plus pointues, portant sur l'identification des habitats, la participation aux programmes scientifiques de renforcement des connaissances

sur la biodiversité, la préservation et la gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, l'évitement des émissions de GES, etc.

Au terme de plusieurs mois, voire d'années d'études, les EIES et PGES sont soumis pour validation aux autorités nationales compétentes, ainsi qu'aux bailleurs de fonds internationaux, selon un processus participatif intégrant l'ensemble des parties prenantes par la consultation.

Tous les projets développés par le groupe Eranove intègrent les impacts environnementaux très en amont.

¹⁶ Puissance totale minimale.

Une fois validés, ces plans de gestion sont autant de feuilles de route qu'Eranove s'engage à suivre tout au long des phases de préparation des chantiers, puis de construction, d'exploitation et de maintenance de ses ouvrages.

En phase d'exploitation, la prise en compte environnementale et sociale s'inscrit dans la vie de l'entreprise avec la mise en place de la politique RSE et de la certification et évaluation des systèmes de management selon les référentiels ISO Qualité, Sécurité, Environnement et RSE.

Les PGES sont régulièrement suivis, vérifiés et évalués par les autorités locales et les partenaires financiers.

L'instruction des projets en développement du groupe Eranove se poursuit avec des avancées importantes en 2020 :

- **Kékéli** : au Togo, la centrale thermique à cycle combiné de Kékéli Efficient Power est en construction, après signature d'une convention de concession en 2018, et un financement bouclé en 2019. Le projet Kékéli (« aurore » en langue mina) porte sur une centrale tri-combustible avec un cycle vapeur, située dans la zone du port de Lomé. La capacité de production (65 MW) correspond à 30 % de la capacité énergétique du pays, et fournira de l'électricité à l'équivalent de 250 000 foyers.
- **Kenié** : au Mali, le groupe Eranove poursuit depuis 2015 le développement du projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Kenié (56 MW), situé sur les chutes du même nom, à 35 km en aval de Bamako sur le fleuve Niger.
- **Atinkou** : en Côte d'Ivoire, le projet de centrale à cycle combiné gaz-vapeur d'Atinkou (« la maison de la lumière » en langue ébrié) a vu sa convention de concession signée en 2018 et son accord de financement finalisé en 2020. Située à Jacqueville, à proximité d'Abidjan, cette centrale d'une capacité de 390 MW se trouve en cours de construction. Sa technologie de cycle combiné sera la plus récente et efficiente à être mise en œuvre en Afrique subsaharienne, à travers une turbine dite de « classe F ». Avec les centrales CIPREL et Atinkou, le groupe Eranove confirme sa place de leader énergétique en Côte d'Ivoire, le plus grand marché de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec près de 1 GW de capacité de production en IPP, c'est-à-dire financée et détenue indépendamment. Le total de la capacité opérée

par le groupe Eranove en Côte d'Ivoire s'élèvera ainsi à 1 640 MW en incluant les six centrales hydroélectriques et la centrale thermique du patrimoine de l'État opérées par la CIE.

- **Cavally** : en Côte d'Ivoire toujours, l'instruction de l'aménagement hydroélectrique du fleuve Cavally se poursuit, en vue de conclure un contrat de construction-exploitation de type *Build Own Operate Transfer (BOOT)*.
- **Au Gabon**, deux projets de centrales hydroélectriques situés à Ngoulmendjim (73 MW) et Dibwangui (15 MW), dont les contrats de concession ont été signés en 2016, poursuivent leur développement technique, environnemental et social. Trois grandes étapes ont été franchies en 2020, grâce à la désignation par appel d'offres des adjudicataires provisoires des contrats EPC, l'obtention des certificats de conformité environnementales provisoires par le Ministère des Eaux, des forêts, de la mer et de l'environnement du Gabon, ainsi que la signature des contrats d'achat/vente d'électricité. Les centrales, qui seront portées par deux sociétés lancées en 2018, Asokh Energy et Louetsi Energy, visent à alimenter en électricité la capitale, Libreville, et le sud-ouest du pays. Le groupe Eranove développe également un projet d'usine de traitement et d'adduction d'eau potable à Libreville d'une capacité de 140 000 m³ par jour, ainsi que les infrastructures de captage et d'acheminement associées.
- **En République démocratique du Congo (RDC)**, aux côtés des sociétés Gridworks et AEE Power Ventures, le groupe Eranove a obtenu l'adjudication provisoire pour la conception, le développement, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de trois mini-réseaux solaires dans les villes de Gemena, Bumba et Isiro, dans le nord du pays, pour une durée de 25 ans.



Maquette centrale thermique ATINKOU

© ATINKOU

B - Maîtriser notre impact climatique

1 - Comprendre l'enjeu climatique en Afrique

Selon les trajectoires de développement que l'humanité décide d'emprunter au cours des prochaines décennies, la communauté scientifique mondiale anticipe une hausse de la température moyenne globale de +2 à +7° Celsius d'ici à la fin du siècle, par rapport au milieu du XIX^e siècle (ère pré-industrielle).

Or, une augmentation moyenne de la température mondiale supérieure à 1,5 ou 2° Celsius représente à elle seule un facteur majeur de déstabilisation des sociétés. Pour atteindre les ambitions internationales et limiter le réchauffement climatique au seuil de +1,5° Celsius, les émissions mondiales de GES doivent baisser de 7,6 % par an jusqu'en 2050¹⁷.

En clair, les mesures prises au cours de la prochaine décennie pour évoluer vers une économie à faible intensité de carbone seront cruciales pour éviter un changement climatique incontrôlé.

L'Afrique subsaharienne reste la zone la plus vulnérable au changement climatique et la moins

émettrice de GES (4 % des émissions de CO₂ mondiales). Aujourd'hui, une personne au sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO₂ par an, contre 6,4 tonnes par habitant en Europe¹⁸ et 15,5 en Amérique du Nord¹⁹.

Ce niveau réduit d'émissions reflète surtout la faiblesse du développement économique et industriel d'un continent où tout reste possible.

L'Afrique, en effet, est susceptible de suivre une trajectoire différente, vertueuse à la fois en termes d'émissions de carbone et de développement humain. Cette opportunité pourrait même la rendre exemplaire dans le cadre de l'objectif +1,5° Celsius.

A contrario, si le continent vise et atteint des modes de production et de consommation comparables à ceux des pays les plus pollueurs, toute possibilité de limiter à 1,5°

ou 2° le réchauffement climatique paraît compromise. Autrement dit, la somme des choix de développement de chacun des pays du continent influera significativement sur le niveau global des émissions de GES.

Aujourd'hui, une personne au Sud du Sahara émet en moyenne 0,8 tonne de CO₂ par an, contre 6,4 tonnes par habitant en Europe et 15,5 en Amérique du Nord.



¹⁷ Émissions GAP report 2019, PNUE.

¹⁸ Périmètre Union européenne.

¹⁹ Données de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.ATM.CO2E.PC?locations=ZG>, consulté le 1er avril 2021.

En outre, l'Afrique subsaharienne reste l'une des régions les plus vulnérables à un changement climatique qui se fait déjà ressentir, sous forme d'orages, de sécheresses et d'inondations.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)²⁰, l'Afrique est exposée pour de multiples raisons, parmi lesquelles la prépondérance des activités agricoles dans l'économie ; la complexité du système climatique du continent ; la baisse importante des précipitations prévue en Afrique du Nord et australe ; la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté ; et la faiblesse de la gouvernance.

L'ONU annonçait en 2008 le chiffre de 250 millions de personnes "déplacées climatiques"²¹ à travers le monde, d'ici 2050, susceptibles de se joindre aux flux de migrants qui traversent les frontières et les océans à la recherche de nouveaux moyens d'existence. Soit un rythme annuel de 6 millions de déplacés climatiques. Bon nombre d'entre eux se sont d'ores et déjà installés dans des villes

« Non seulement l'Afrique n'a pratiquement pas contribué au niveau actuel d'émissions de carbone, mais il est peu probable, quelle que soit l'évolution de la situation, qu'elle devienne une source importante de pollution à l'avenir. L'Afrique est une terre verte qui peut et souhaite définir un nouveau mode de développement, à faible intensité de carbone. Cela relève à mon avis d'un principe important. L'Afrique a beaucoup plus à perdre que d'autres si l'on ne parvient à aucun accord sur le changement climatique. Ceci, non seulement parce que notre écologie est plus fragile mais aussi parce que nos meilleures années sont devant nous et que le manque d'accord pourrait tuer notre avenir avant même qu'il ne soit né. »

Discours prononcé au sommet de Copenhague le 16 décembre 2009 par **Meles Zenawi**, à l'époque Premier Ministre de l'Éthiopie et négociateur en chef de l'Union africaine à Copenhague.

saturées qui offrent difficilement les emplois, les logements et les services de base. La population urbaine de l'Afrique, 41 % du total en 2019 (soit 498 millions de personnes), va doubler en vingt ans pour atteindre 1 milliard de citoyens en 2040²². Entre 2017 et 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent de la population du Nigeria, selon la Banque mondiale.

Depuis plus d'une décennie, d'éminentes voix africaines soulignent le paradoxe d'une Afrique faiblement émettrice en CO₂ mais considérablement vulnérable au changement climatique.

« En Afrique, on nous dit que la région sera touchée de façon disproportionnée car elle produit très peu de gaz à effet de serre et subira un énorme impact négatif. Le changement climatique aura sans aucun doute pour effet d'exacerber la situation, mais nous nous mettons nous-mêmes dans une situation de grande vulnérabilité en continuant à négliger notre environnement. Il est donc de la plus haute importance que l'Afrique se prépare à mettre en œuvre les mesures nécessaires. C'est très certainement aux dirigeants africains et à leurs citoyens qu'incombe la responsabilité de sauver l'Afrique pour l'Afrique »

Intervention de **Wangari Maathai**, dirigeante du *Green Belt Movement* du Kenya et lauréate du Prix Nobel de la paix en 2004, à la Banque africaine de développement à Tunis (Tunisie) le 27 octobre 2009.

L'enjeu climatique pour le continent africain

Du point de vue du climat, et malgré la taille des conséquences à venir (stress hydrique, sécheresses), la faiblesse de la base installée émettrice de CO₂ sur le continent peut être considérée comme une opportunité.

En Europe et aux États-Unis, les chaînes industrielles ont été conçues sans conscience de limite énergétique. Les ménages ont acheté des équipements énergivores, tandis que les logements n'intègrent pas l'efficacité énergétique dans leur conception. De façon générale, la société s'est organisée autour d'une énergie carbonée bon marché, disponible sans contrainte.



²⁰ GIEC, « Incidences de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité, chapitre 2 : Afrique ».

²¹ Climat : 250 millions de nouveaux déplacés d'ici à 2050, selon le HCR - <https://news.un.org/fr/story/2008/12/145732-climat-250-millions-de-nouveaux-deplaces-dici-2050-selon-le-hcr>.

²² Banque mondiale.

L'Afrique se trouvant en phase de croissance économique et démographique actuellement, elle a donc la possibilité de croître sur un autre modèle, moins énergivore et mieux centré sur le développement humain, la conscience de la finitude de certaines ressources de la planète et la nécessité d'un recours accru aux ressources renouvelables.

La créativité sera la clé de la capacité du continent à inventer ce modèle soutenable, en mettant l'innovation au service de l'efficacité.

Acteur panafricain responsable, le groupe Eranove est engagé pour lutter contre le changement climatique dans le respect de sa mission.

La mission du groupe Eranove est de rendre accessibles au plus grand nombre les services essentiels de la vie en Afrique. En particulier le groupe Eranove vise à accroître les capacités de production et l'accès des clients à l'eau, l'électricité, la formation et internet.

Le groupe Eranove ne transigera ni sur ces objectifs de développement qui sont essentiels à l'amélioration des conditions de vie en Afrique, de façon durable et soutenable, ni sur son engagement dans la transition vers un monde « bas-carbone » et sa préparation au changement climatique.

Chez Eranove, le défi climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs, qui lui permettront de poursuivre son développement sur un modèle sobre en carbone, résilient et créateur de valeurs.

Ainsi, il s'agit pour le groupe d'optimiser l'usage des ressources limitées tout en maximisant leur impact sur le développement. L'enjeu est donc d'augmenter la disponibilité des services publics à un prix compatible avec les ressources financières des ménages, tout en s'adaptant au changement climatique.

L'approche du groupe est axée sur l'efficacité et l'innovation. Chez Eranove, le défi climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs, qui lui permettront de poursuivre son développement sur un modèle sobre en carbone, résilient et créateur de valeurs. Réduire les émissions de GES nécessite de faire appel à un large éventail

de leviers, car aucune action ne permet à elle seule d'atteindre les objectifs recherchés. L'identification et la mise en œuvre de ces leviers dépendent à la fois des esprits créatifs des consommateurs et d'une jeunesse entrepreneuriale, et des efforts faits par des industriels panafricains comme le groupe Eranove, engagés pour le climat et le développement durable.

Cette quête d'efficacité a permis au niveau du groupe Eranove de réduire de 24 % les émissions carbone par kWh produit en cinq ans et d'envisager une trajectoire de réduction de 25 % d'ici 2025.



Barrage d'Ayamé

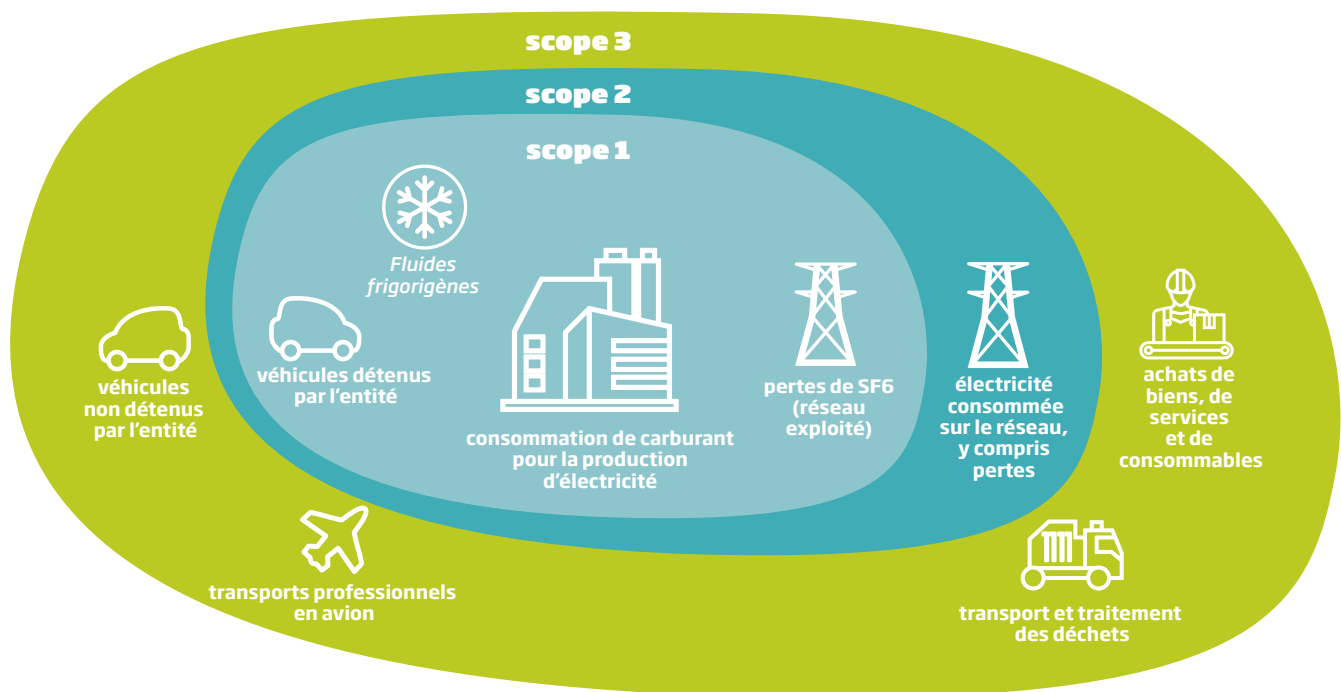
© CIE

2 - Calculer notre empreinte carbone

Le groupe Eranove suit depuis 2012 ses postes significatifs d'émissions de GES en s'appuyant sur les méthodologies internationalement reconnues (Association bilan carbone et Bilan GES de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME). Le groupe a établi avec ses filiales une grille de leviers d'actions par périmètre incluant l'identification des actions menées et prévues et la fixation des objectifs de réduction. Chaque année,

le périmètre de suivi est étendu pour mieux refléter les émissions du groupe. En 2020, les émissions estimées des centrales hydroélectriques ainsi que les émissions fugitives (pertes de l'hexafluorure de soufre ou SF6 et de fluides frigorigènes utilisés pour les applications de réfrigération, climatisation, conditionnement d'air, refroidisseur de liquides, pompes à chaleur ou encore pour le transport frigorifique) ont été intégrées.

En 2020, le groupe Eranove dresse à nouveau son bilan de gaz à effet de serre.



Émissions GES par scope

scope 1 2 578 683 tCO₂e

scope 2 117 350 tCO₂e

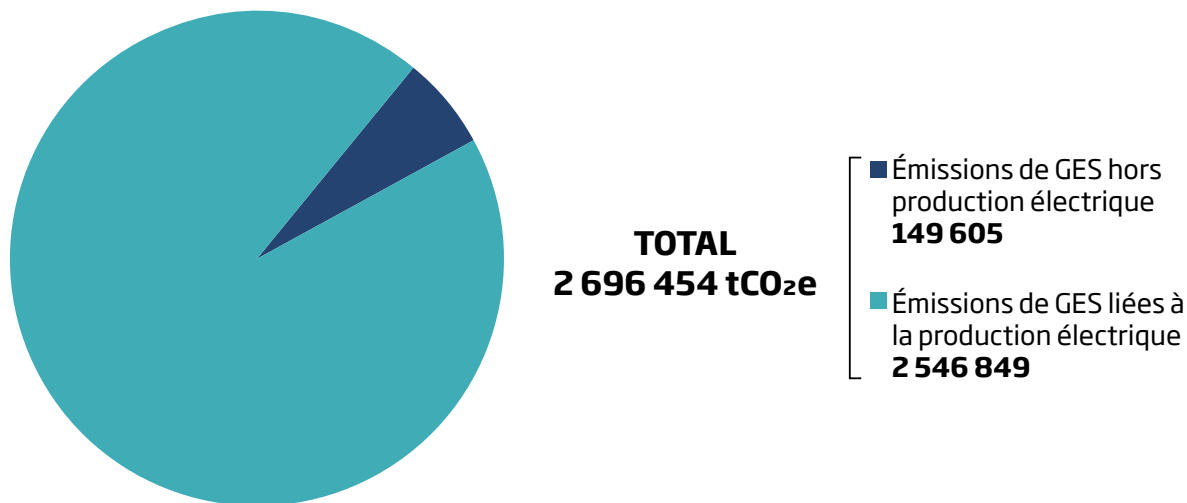
scope 3 421 tCO₂e

Scope 1 (émissions directes de GES) : 2 578 683 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e), dont 93 % liés à la consommation de gaz naturel. Cette catégorie inclut les fluides frigorigènes (hors SODECI), la consommation de carburant pour la production d'électricité, les émissions estimées des centrales hydroélectriques, des véhicules détenus par l'entité et les pertes de SF₆ (réseau exploité).

Scope 2 (émissions à énergie indirectes) : 117 350 tCO₂e, dont 84 % liés à la consommation électrique de la production et de la distribution de l'eau. Outre l'électricité consommée sur le réseau par l'ensemble des sociétés du groupe, il s'agit de l'ensemble des pertes du réseau électrique ivoirien au titre de l'activité de gestion de services publics de la CIE.

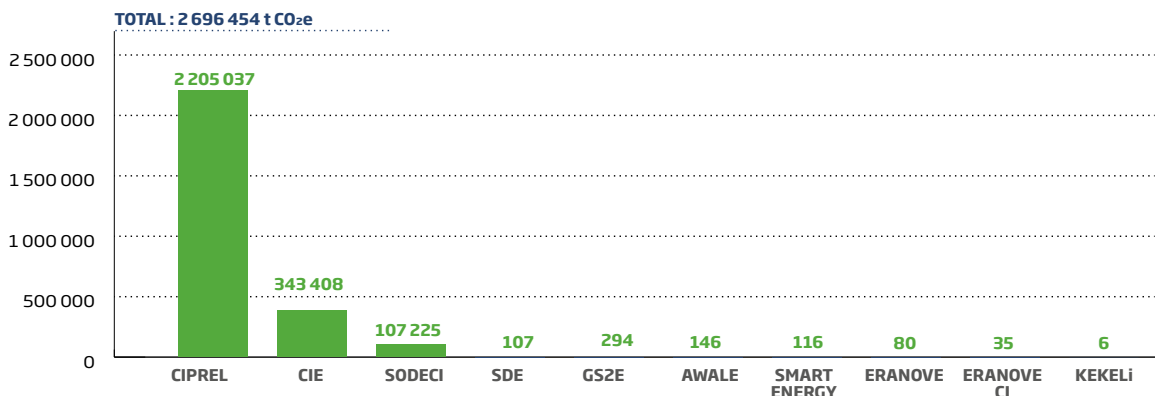
Scope 3 (autres émissions indirectes) : le reporting des émissions de scope 3 n'est pas obligatoire en France en 2020. Des travaux sont en cours au sein d'Eranove pour étendre la couverture des émissions du scope 3. En 2020, seules les émissions des véhicules de fonction non détenus par l'entité et les transports professionnels en avion sont suivis dans le scope 3 par le groupe Eranove. L'objectif est d'étendre le suivi des émissions aux déchets (transport et traitement), aux achats de biens, de services et de consommables, ainsi qu'aux émissions liées à l'activité numérique.

La production électrique représente 94 % des émissions du groupe Eranove



En 2020, CIPREL combine des émissions de 2 205 037 tCO_{2e}/an, 82 % des émissions du groupe

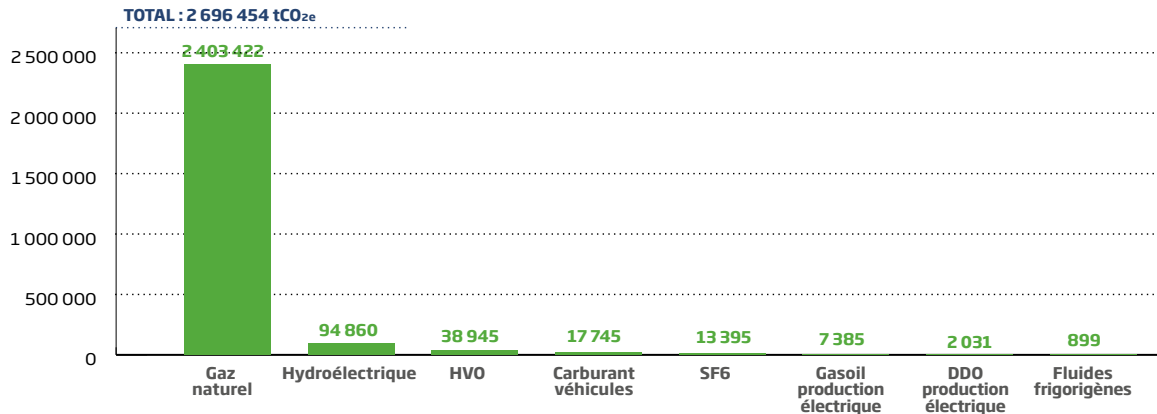
Émissions de GES (tCO_{2e}) des sociétés du groupe Eranove



Note : KEKELI, 1^{er} exercice de reporting des GES – périmètre de reporting incomplet, n'intègre pas les émissions liées à la construction de la centrale.

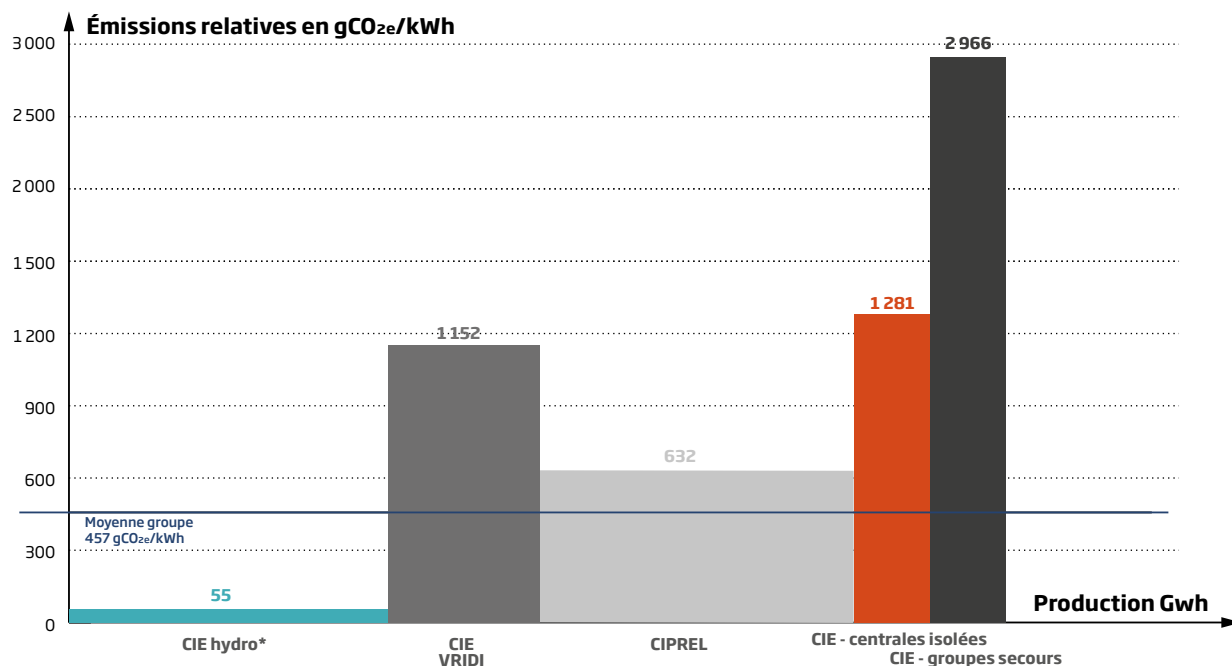
En 2020, le gaz naturel est la source de 89 % des émissions de GES du groupe Eranove

Émissions de GES (tCO_{2e}) des sociétés du groupe Eranove par source d'énergie



Note : *Émissions de GES de l'hydroélectrique estimées sur la base des benchmarks internes à 55 gCO_{2e}/kWh.

La moyenne groupe de 457 gCO_{2e}/kWh est constituée d'ouvrages aux profils divers

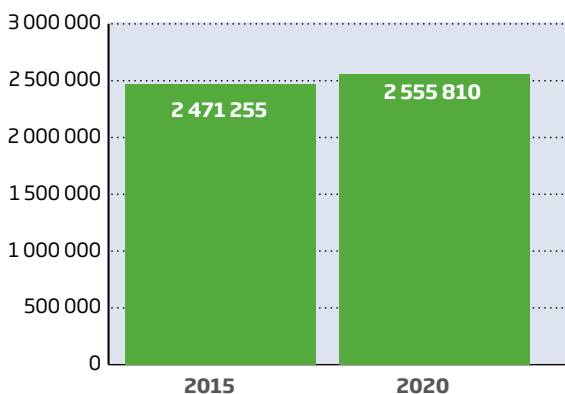


* Première évaluation à partir de benchmark, évaluation à faire.
 Note : la moyenne groupe de 457 gCO_{2e}/kWh est une moyenne pondérée du niveau d'émission de chaque ouvrage et de la production de chaque ouvrage.

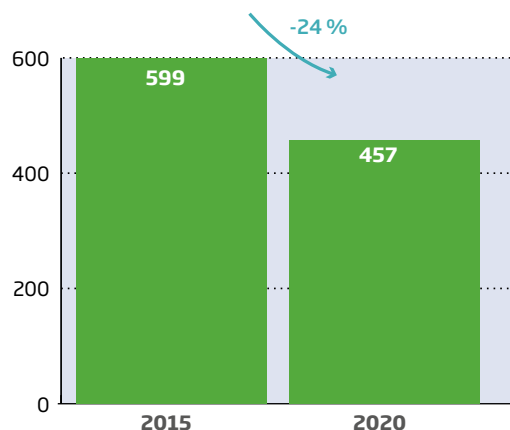
3 - S'engager à réduire nos émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme

Les émissions de GES liées à la production électrique du groupe Eranove ont baissé de 24 % en 5 ans

Hausse des émissions annuelles de la production électrique du groupe de 3,5 % en 5 ans en valeur absolue (tCO_{2e})



Baisse des émissions (gCO_{2e}/kWh)* de la production électrique du groupe de 24% en 5 ans



* Périmètre de la production interconnectée + réseaux isolés + groupes de secours.
 Incluant une valeur de benchmark de 55 gCO_{2e}/kWh pour la production hydroélectrique stable entre 2015 et 2020.

La production d'électricité par le groupe Eranove repose sur la maîtrise technologique, la recherche de l'efficacité et la priorité accordée à l'énergie durable.

Le groupe Eranove actionne plusieurs leviers dès les étapes d'identification, de conception et de construction des centrales, pour répondre aux objectifs suivants :

- Exclure d'emblée le développement des centrales à charbon et plus généralement des centrales à combustible fossile liquide à cycle ouvert.
- Calculer dès la phase de conception de la centrale les émissions de GES.
- Intégrer le changement climatique dès la conception des centrales par :
 - la recherche avec les équipementiers des technologies disponibles les plus efficaces ;
 - un volet efficacité énergétique et alimentation électrique d'équipements à base d'énergies solaire ;
- le dimensionnement des centrales hydroélectriques pour assurer leur résilience au changement climatique (événements météorologiques extrêmes et modification des régimes hydriques) ;
- l'intégration des mesures d'atténuation et/ou de compensation des risques et impacts négatifs lors des phases de construction (évacuation de la biomasse arboricole des zones d'emprise du réservoir avant la mise en eau pour éviter la fermentation, qui favorise l'émission de gaz par exemple) ;
- l'étude des crédits carbone générés et leur potentielle vente sur le marché réglementaire ou volontaire.

Plan d'action

Projet	Objectifs	Potentiel	Avancement
Énergies renouvelables	Développement proactif dans le pipeline de projets d'énergies renouvelables : hydro-électrique, solaire, biomasse. Ces projets permettront de poursuivre la réduction des émissions après 2025.	Réduction des émissions relatives du groupe en gramme de CO ₂ équivalent à un kWh.	Plusieurs projets à l'étude.
Augmentation de puissance	Amélioration du rendement thermique de CIPREL qui permettrait une augmentation de l'énergie électrique produite pour une consommation identique de gaz et donc réduire l'impact carbone du kWh produit.	Réduction des émissions relatives de CIPREL en gCO _{2e} /kWh).	Protocole d'accord signé avec l'État de Côte d'Ivoire Études techniques et financières en cours.
Cycle Vapeur	Création d'un cycle vapeur sur les turbines ancienne génération de CIPREL avec une fourniture de cette vapeur pour un processus industriel, permettant une optimisation de l'énergie produite par CIPREL avec une réduction de l'impact carbone de l'énergie produite (CIPREL + industriel).	Réduction des émissions relatives de CIPREL en gCO _{2e} /kWh).	Études en cours.

Synthèse des engagements du groupe Eranove – production électrique

- Ne pas développer de projet de production électrique au charbon, ni au fuel/HVO/DDO
- Étudier les émissions de GES de tous les ouvrages de production électrique, dans le cadre des EIES réalisées en phase de développement
- Mesurer et reporter annuellement les émissions de GES par ouvrage et par source d'énergie
- Réduire d'au moins 25 % les émissions de GES/kWh produit entre 2015 et 2025, soit une réduction de 150 gCO_{2e}/kWh
 - En poursuivant le développement des projets ENR (hydroélectrique, solaire, biomasse) du pipeline
 - En poursuivant les travaux sur l'efficacité des ouvrages thermiques
- Viser une réduction graduelle des émissions du groupe à 2050 grâce à la stratégie d'efficacité thermique et de développement des énergies renouvelables en cours et également :
- Étudier les combustibles alternatifs (hydrogène, biométhane, pyrogazification) et mesurer leur impact
- Étudier les projets de réduction des émissions relatives ou absolues de façon proportionnée au potentiel de réduction et la capacité de mise en œuvre (technique/financière) avec des arbitrages à chaque étape
- Revoir tous les 3 ans les engagements climat du groupe pour les renforcer à mesure des résultats des études, du marché carbone et des avancées technologiques
- Réaliser des études de résilience climatique sur l'ensemble des ouvrages hydroélectriques



Émissions de GES liées à la production et distribution d'eau potable

Même si le secteur de l'eau émet moins de GES que celui de l'électricité, il n'en demeure pas moins un poste important d'émissions. En 2020, la SODECI compte parmi les premiers consommateurs d'électricité nationaux.

Les actions d'optimisation de la consommation énergétique se sont poursuivies au premier semestre 2020 selon les axes définis en 2018 :

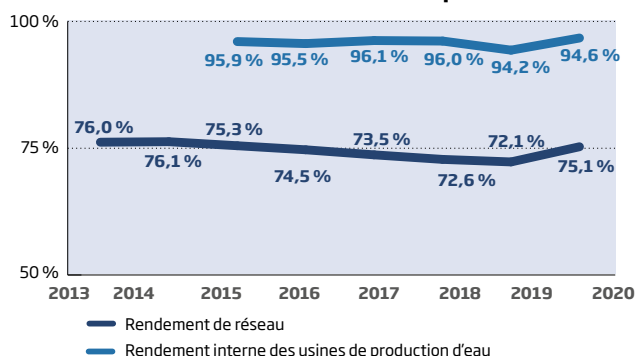
- L'optimisation des consommations énergétiques des forages d'Abidjan : la consommation des forages qui alimentent la ville d'Abidjan représente 45 % de la consommation globale d'électricité de la SODECI. Le plan d'actions d'optimisation de leur consommation intègre la réalisation d'audits diagnostics énergétique et hydro-géologique de chaque forage et l'identification et la mise en œuvre de mesures d'optimisation (renouvellement de groupes électropompes, de forages, régénération, etc.).

- Exemple : les corrections consécutives à l'audit ont notamment permis de faire évoluer le Wh/m³ moyen du champ captant de Bonoua1 de 669 à 528, soit une réduction de 21 %.
- Le renouvellement progressif des moteurs "anciennes génération" par des moteurs à basse consommation d'énergie. Deux sites pilotes, les usines de Zone Est et Bouaké Kan, ont été sélectionnés pour confirmer les objectifs d'économie attendus de ce projet.

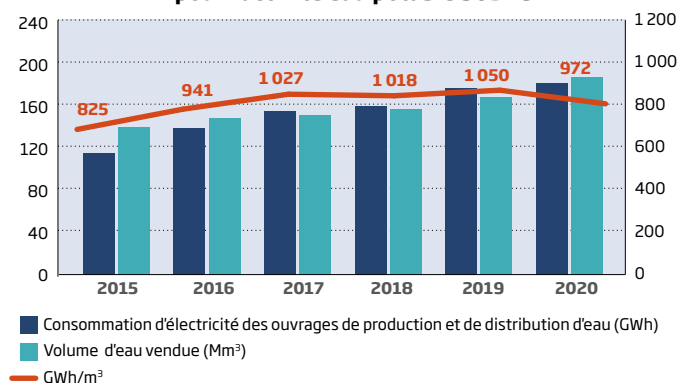
0,97 kWh
d'électricité consommée / m³
d'eau distribuée

Les plans d'action mis en place ont permis d'initier une tendance à la baisse de la consommation électrique relative

Évolution des rendements techniques SODECI

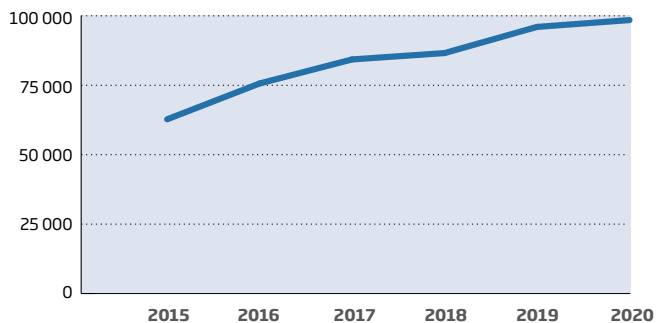


Évolution de la consommation électrique pour l'activité eau potable SODECI

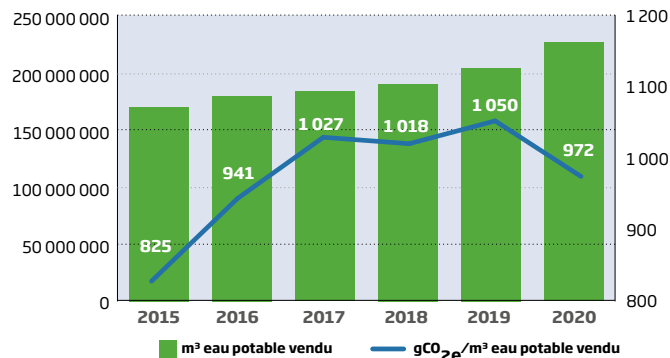


Évolution des émissions par m³ d'eau potable vendu

En valeur absolue : augmentation (2015-2020)
moyenne de 9,4 % par an des émissions
de GES (tCO_{2e}) liée à la consommation d'électricité
des ouvrages de production et de distribution
d'eau potable SODECI

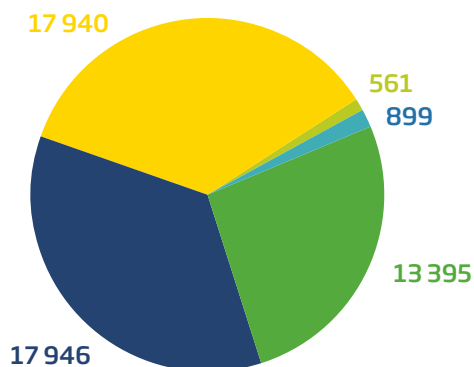


En valeur relative : augmentation (2015-2020)
moyenne de 3,3 % par an des émissions
de GES par m³ d'eau potable
vendu par SODECI



En 2020, les émissions du scope 1 hors production électrique et eau potable sont de 50 740 tCO_{2e}

Émissions de GES (tCO_{2e}) du groupe Eranove hors production électrique (par type - 2020)

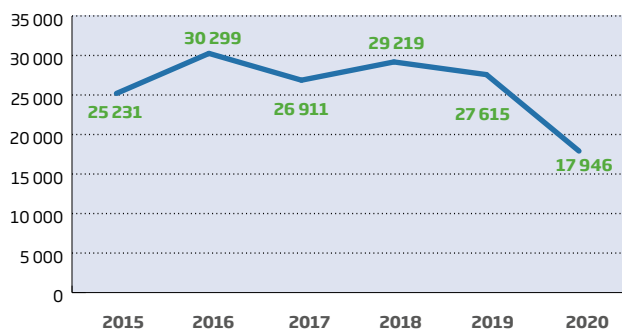


TOTAL
50 740 tCO_{2e}

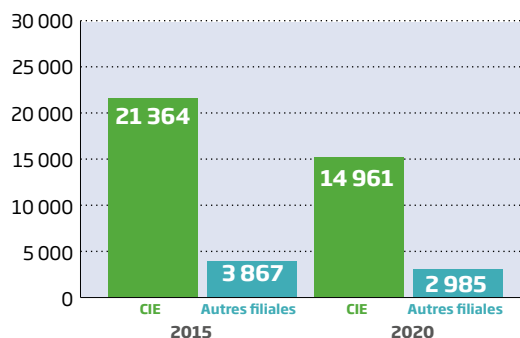
- Émissions de GES liées à la consommation d'électricité liée à l'assainissement
- Émissions de GES liées à l'électricité consommée par les sièges, agences, bureaux
- Émissions de GES liées aux carburants véhicules
- Émissions de GES liées aux pertes de SF6
- Émissions de GES liées aux pertes de fluides frigorigènes

Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des sièges, agences et bureaux

Baisse de -6,6 %/an des émissions de GES
liées à la consommation d'électricité
des sièges, agences et bureaux (tCO_{2e})



Du fait de la réduction des émissions de CIE



Synthèse des engagements du groupe Eranove scope 1, hors production électrique

- Réduire d'a minima 25 % à horizon 2030 les émissions carbone de l'eau potable livrée (gCO₂e/m³ eau livrée) par des actions combinées sur le rendement réseau et sur l'efficacité énergétique du système.
- Engager toutes les sociétés dans un Système de management de l'énergie, visant à réduire

l'ensemble des consommations électriques des sites tertiaires de 25 % à 2030.

- Engager des plans d'action pour augmenter l'efficacité du parc de véhicule, y compris en étudiant le passage à l'électrique, avec des objectifs de réduction des GES d'a minima 25 % à 2030.

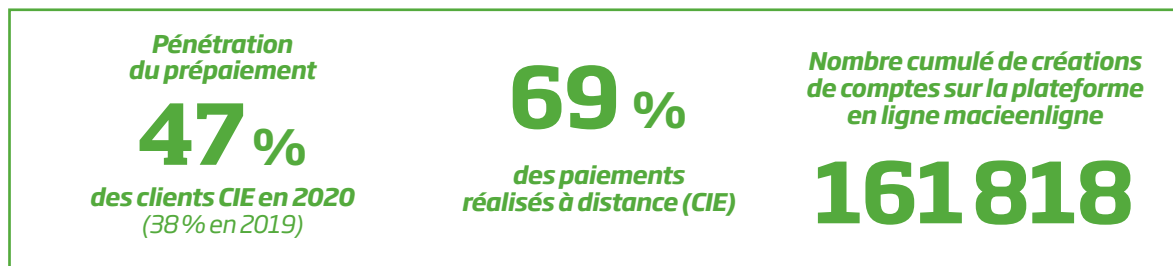
Autres contributions à la réduction des émissions

Le groupe Eranove s'engage, à travers la CIE et Smart Energy, au-delà de son périmètre avec des actions vis-à-vis des consommateurs finaux d'électricité domestique et les entreprises :

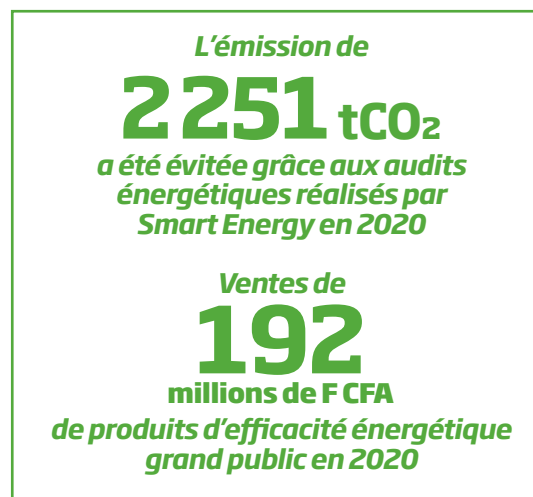
Actions menées par la CIE :

- En agence, la CIE propose des produits pour maîtriser la consommation. Sur l'exercice 2020, dans deux points d'accueil clientèle (l'un à Cap Sud et l'autre à la nouvelle agence de Djiby), l'offre a concerné SmartClim, des ampoules et néons LED et des stabilisateurs-économiseurs.

- En fournissant des lampes de basse consommation dans l'offre du PEPT.
- Dans les médias et sur les réseaux sociaux, la CIE poursuit depuis plusieurs années des campagnes de sensibilisation sur les écogestes, via des vidéos et des prospectus.
- En déployant l'offre « prépayée » qui permet aux clients de mieux maîtriser leur consommation électrique.
- Grâce à la e-agence et au m-paiement qui réduisent les déplacements des clients et ainsi contribuent à améliorer leur empreinte carbone.



Smart Energy, filiale de la CIE et du groupe Eranove créée début 2017, a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client. L'expertise de Smart Energy s'articule autour de trois champs d'action : performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ; énergie de sources renouvelables en proposant des solutions techniques adaptées ; vente d'équipements économiseurs d'énergie. La démarche de Smart Energy respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16 247 (audits énergétiques).



Synthèse des engagements sur les autres contributions à la réduction des émissions

- Poursuivre les actions d'accompagnement vers une consommation électrique durable dans nos pays d'activité

- Développer l'efficacité énergétique
- Promouvoir la digitalisation comme alternative aux déplacements carbonés

4 - S'adapter au changement climatique

Le réchauffement climatique augmente l'occurrence d'aléas climatiques intenses (vagues de chaleur, incendies, ouragans, glissements de terrain, sécheresses spatio-temporelles, inondations, tempêtes, etc. ...) sur l'ensemble du globe. Ainsi, en 2020, plusieurs événements climatiques extrêmes l'attestent, dont en particulier : 9,3 millions d'hectares de terre brûlée en Sibérie ; 2,3 millions d'hectares de forêt amazonienne brûlée ; inondations en Inde et en Chine générant 3 000 morts et 70 millions d'habitants affectés²³.

L'Afrique subsaharienne est l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique, selon le GIEC²⁴. Parmi les raisons principales à cette vulnérabilité figurent : la prépondérance des activités agricoles dans l'économie, la complexité du système climatique du continent, l'importance de la baisse des précipitations prévues en Afrique du Nord et australe, la moindre capacité d'adaptation due à la pauvreté et à la faiblesse de la gouvernance.

Ce paradoxe d'une Afrique très faiblement émettrice en CO₂ et très fortement vulnérable est exprimé depuis plus de 10 ans par les élites du continent.

Ce paradoxe d'une Afrique très faiblement émettrice en CO₂ et très fortement vulnérable est exprimé depuis plus de 10 ans par les élites du continent.

Le groupe Eranove intègre la résilience au changement climatique dès les premières étapes de développement de ses projets hydroélectriques et s'appuie pour cette démarche sur le guide de résilience climatique de l'International Hydro-power Association (IHA).

Par ailleurs, la CIE, Eranove CI, la SODECI et CIPREL ont participé à une étude du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec le ministère ivoirien de l'Environnement et du développement durable, visant à mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement en Côte d'Ivoire.

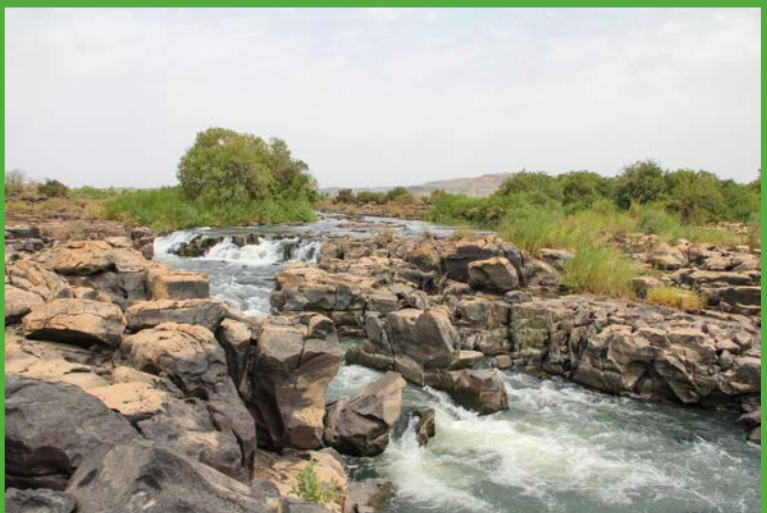
Des ateliers de validation des résultats et de renforcement des capacités sont attendus au terme de l'étude.

ZOOM

La résilience face au changement climatique à Kenié

Le projet de barrage hydroélectrique de Kenié, situé à Koulikoro, dans la grande banlieue de Bamako, la capitale du Mali, se trouve dans une zone de maraîchage importante, sur un périmètre irrigué. Ce barrage qui sera construit au fil de l'eau, sans retenue ni formation de lac sur le fleuve Niger, doit non seulement tenir compte des risques d'inondation inhérents à tous les fleuves dans le monde, mais aussi demeurer durable face au changement climatique sur la période de sa concession (30 ans). Afin de mitiger et de compenser le risque d'inondation, une approche dite « d'assurance indiciaire » initialement développée dans l'agriculture a été retenue, afin d'indemniser les personnes touchées par une éventuelle inondation qui dépasserait un « seuil naturel » fixé.

Cette approche innovante, faite par une entreprise citoyenne prête à anticiper sur un risque futur, permet aux riverains du projet de barrage de continuer leurs cultures maraîchères dans une perspective de résilience face au changement climatique.



²³ Carbone 4, bilan météo 2020.

²⁴ GIEC - « Incidences de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité, chapitre 2 : Afrique ».

C - Gérer nos ressources et nos rejets

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites qui permettraient soit leur renouvellement, soit leur gestion à très long terme. Une utilisation optimisée et

raisonnée des matières premières, la limitation des rejets et plus généralement une vision plus circulaire de l'économie sont des réponses à cet enjeu.

1 - Gérer les ressources en eau

Suivi des nappes

Le bassin sédimentaire de la Côte d'Ivoire est composé de trois grandes nappes d'eau situées dans le continental terminal (Abidjan, Sud Comoé et Dabou).

Les seuils de prélèvement ont été définis suite aux études de modélisations hydrogéologiques. En 2020, l'exploitation des différentes nappes se situe à 2,55 m³ par seconde contre un seuil moyen de 5,3 m³/s, en conformité avec les prescriptions. Un suivi strict de l'exploitation de la nappe d'Abidjan est fait pour éviter que le seuil de prélèvement ne soit atteint.

Production d'eau potable

L'activité de production d'eau potable représente l'un des métiers centraux du groupe Eranove.

En 2020, la SODECI a produit 303 millions de litres d'eau potable, contre 285 millions en 2019, une hausse de 6 %.

La production de la SDE a connu une baisse exceptionnelle en 2020 du fait de la perte du contrat de gestion d'eau urbaines et du non-démarrage du contrat de gestion d'eaux rurales.

Les usines de traitement d'eau rejettent au quotidien des effluents liquides et des boues avec des caractéristiques physico-chimiques variables. Ces rejets proviennent principalement de la purge des décanteurs, du lavage des bassins de contact, de la coagulation, de la floculation, de la décantation, du lavage des filtres, de la purge des saturateurs de chaux et de la vidange des bacs de réactifs.

Les paramètres de pollution de ces effluents de rejet sont principalement : le pH, les matières en suspension (MES), l'aluminium, la demande chimique en oxygène (DCO), la demande biologique

en oxygène (DBO5) et dans une moindre mesure le fluor. La gestion de ces effluents est réalisée dans le respect des lois nationales et dans le cadre des plans environnementaux ISO 14001. Les sociétés du groupe Eranove analysent les enjeux avec leurs tutelles et proposent les solutions les plus adaptées au contexte, y compris des programmes d'investissement de mise en conformité.

Distribution d'eau potable

Le réseau de distribution de la ville d'Abidjan a une longueur d'environ 4 169 km avec un âge moyen supérieur à 45 ans. Ce réseau est soumis à un régime de pressions élevées consécutif à la mise en service de nouvelles usines de production d'eau potables requises pour faire face à la demande croissante.

Trois actions phares sont mises en œuvre pour réduire les pertes physiques et améliorer les performances du réseau d'Abidjan : instrumentation, gestion des pressions, sectorisation (voir détail au III.B.1).

Rejet d'eaux usées

Pour la SODECI, maîtriser l'impact des rejets directs sur l'environnement est un enjeu majeur de développement durable. En effet, avec l'accroissement de l'industrialisation et l'urbanisation rapide, la SODECI a renforcé la direction assainissement avec une extension aux activités industrielles.

Gestion de l'eau dans les centrales hydroélectriques

Apports hydrauliques

Le suivi du stock hydraulique des barrages permet d'optimiser l'usage de l'énergie hydroélectrique (peu carbonée) par la Direction des mouvements d'énergie (DME) de la CIE pour le compte du secteur électrique ivoirien. Ce suivi se fait quotidiennement à travers les renseignements journaliers d'explo-

tation (RJE) transmis par les usines à DME qui est chargée de transmettre ces informations à l'autorité concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production quotidienne de chaque groupe. La gestion des stocks hydrauliques reste très tributaire des aléas de l'hydraulicité dus au dérèglement climatique constaté ces dernières années.

Le volume des apports hydrauliques en Côte d'Ivoire enregistré en 2020 est de 19 142 millions de mètres cubes, avec un indice global d'hydraulicité de 0,94 m³/kWh, ce qui correspond en apport énergétique net de 1 887 GWh en 2020 au niveau

du pays (incluant le barrage de Soubré non exploité par la CIE).

Rejets dans l'eau

Dans les centrales hydroélectriques, les rejets de polluants dans l'eau peuvent survenir lors du turbinage, du fonctionnement des puits exhaures, du drainage des eaux fluviales, l'évacuation des eaux de décantation des stations de traitement. Les actions mises en œuvre sont l'installation de déshuileur dans les puits exhaure, l'analyse régulière des eaux amont, aval et puits exhaure, la mise en place de bouchons dans les regards menant aux collecteurs pour mesure avant rejet, la collecte des boues de décantation comme déchets.

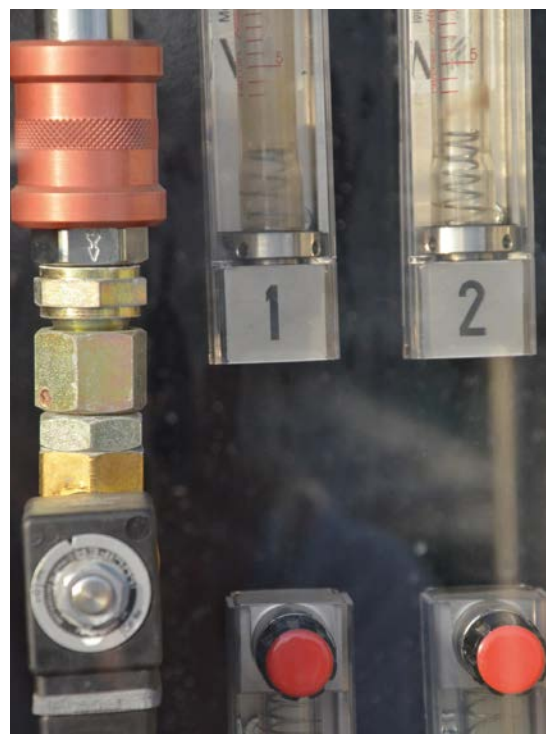
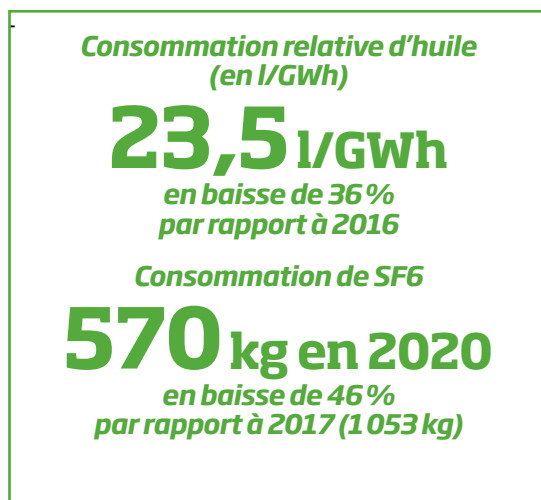
2 - Limiter notre consommation de matières premières

La sauvegarde des ressources en quantité et en qualité s'avère centrale, dans les activités de production comme de distribution.

En complément des ressources en eau brute et en combustibles, principales ressources utilisées dans les processus de production, le groupe suit la consommation des ressources secondaires, afin de la rationaliser. Ce suivi fait l'objet d'indicateurs annuels (voir annexe).

Il s'agit de matières premières entrant dans la production d'eau potable et d'eau déminéralisée de processus (chlore gazeux, chaux, hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine) ainsi que dans la production d'électricité (huiles et gaz SF6, indicateurs en annexe).

Cette politique de rationalisation s'étend jusqu'aux restaurants d'entreprise dans les centres de production et centres de formations. Que la restauration soit sous-traitée ou non, le gaspillage est évité en adaptant les achats aux commandes et prévisions, en préparant en flux tendu et en conservant sous vide et en chambre froide. Quand tous les repas n'ont pas été consommés, ils sont distribués aux collaborateurs ou aux populations riveraines.



3 - Optimiser nos rejets (déchets, effluents, polluants atmosphériques, autres émissions)

Optimiser la gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets représente l'un des volets de la prise en compte par le groupe Eranove de l'économie circulaire. Il s'agit de promouvoir les écogestes, d'améliorer les rendements internes des ressources consommées, de s'engager dans une démarche d'achat responsable, d'encourager et de promouvoir des filières locales de traitement, réemploi et recyclage des déchets produits et de sécuriser le stockage de déchets industriels dans les pays où il n'existe pas de solution de traitement adéquate.

En effet, dans les pays d'implantation du groupe, la volonté des exploitants de donner une seconde vie aux déchets non dangereux se heurte souvent à la rareté d'acteurs fiables et à des fournisseurs non organisés pour le recyclage. Lorsqu'une nouvelle filière traçable et conforme de valorisation ou de reprise par les fournisseurs est identifiée, elle est référencée dans des « fiches filières déchets » et partagée avec l'ensemble des filiales. Tel a été le cas par exemple en 2019 en Côte d'Ivoire, pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les piles usagées. Ces initiatives participent à la valorisation et l'émergence de filières innovantes.

En ce qui concerne les déchets dangereux, la réglementation impose qu'ils soient suivis avec une traçabilité jusqu'à leur élimination finale par des sociétés agréées par l'État. Le respect de la réglementation se traduit dans chaque unité productrice par un registre de suivi des déchets. En Côte d'Ivoire, ce processus est supervisé par le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL), qui délivre une attestation garantissant l'élimination du produit. Au Sénégal, certains déchets dangereux sont contrôlés par la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC).

Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires (papier, cartouches d'imprimantes, etc.) sont suivis par toutes les sociétés du groupe. Depuis 2017, ce suivi intègre le papier servant à l'édition des factures.

Afin d'encourager une prise de conscience collective, les déchets produits par des activités tertiaires sont suivis par toutes les sociétés du groupe.

Depuis 2019, les quantités de déchets non dangereux et dangereux produits par les sites opérationnels ivoiriens sont intégrées dans le reporting RSE.

Déchets produits dans les sites industriels ivoiriens en 2020 :

Déchets banals

1 063 tonnes

Déchets spéciaux :

275 tonnes solides

159 326 m³ liquides

Réduire les nuisances sonores et les vibrations

Situées dans la zone industrielle de Vridi, les centrales thermiques de CIE et CIPREL se trouvent à l'écart des zones d'habitation. Néanmoins, l'exploitation des turbines à combustion par CIE et CIPREL peut occasionner des nuisances sonores et des vibrations, des sources de stress et de fatigue pour les collaborateurs. Au quotidien, le port obligatoire

des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles ergonomiques) sur les centrales thermiques fait partie des instructions de travail intégrées dans la démarche QSE. Au moins une fois par an, un organisme extérieur contrôle le niveau de bruit sur le site de production et dans le voisinage, afin de confirmer qu'ils sont

inférieurs aux limites réglementaires nationales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La centrale de Kékéli, située en zone urbaine sur le port de Lomé, au Togo, a bénéficié dès sa conception de plans spécifiques de gestion du bruit : aménagements antibruit, modélisations du bruit généré pour vérifier le respect des normes en la matière et sensibilisation des populations dans une logique de précaution et de prévention.

Prévenir l'impact sur la qualité des sols

L'évaluation de la situation environnementale de chaque site prend en compte la sensibilité des sols, régulièrement réévaluée. Une analyse faite par la CIE a par exemple permis de noter un changement dans la sensibilité liée aux eaux superficielles à Kossou et Taabo, en tenant compte de la proximité des lieux d'habitation, en expansion. De même, la sensibilité des sols, sous-sols et eaux souterraines a été revue à Vridi en raison de la faible profondeur de la nappe phréatique²⁵. Quant aux impacts sur la qualité des sols des ouvrages construits par le groupe Eranove, ils font l'objet d'une étude d'impact et d'un plan de gestion environnementale, conformes aux normes en la matière et aux attentes des institutions financières internationales.

Prévenir la pollution de l'air

Les polluants atmosphériques, oxydes d'azote (NOx) et oxydes de soufre (SOx), sont suivis dans le cadre de l'activité de production thermique d'électricité. La CIE et CIPREL réalisent respectivement de manière annuelle et trimestrielle des études

des émissions de GES et des polluants atmosphériques avec le bureau Veritas (suivi des NOx, SOx et CO₂). Ce suivi permet de vérifier la conformité des émissions par rapport aux limites fixées par les arrêtés nationaux, mais aussi, comme dans le cas de CIPREL, aux normes internationales des bailleurs.

- En 2017, les turbines à gaz de CIPREL ont été équipées de dispositifs *Dry Low NOx (DLN)* dont l'objectif est de faire baisser les températures maximales au cœur de la flamme lors de la combustion, et donc de réduire les émissions de NOx. Ces dispositifs, dont l'installation a nécessité deux mois d'arrêt pour chacune des turbines, permettent aujourd'hui d'assurer le respect des normes internationales dans toutes les configurations d'exploitation au gaz.
- Les nouvelles centrales d'Atinkou et de Kékéli, en construction, seront équipées dès leurs mises en service de technologies « basses » émettrices et de dispositifs de mesures des émissions dans l'air en continu.



D – Contribuer à la préservation de la biodiversité

1 - Comprendre l'enjeu de la biodiversité en Afrique

Les activités humaines entraînent une érosion sans précédent de la biodiversité. L'Afrique n'est pas épargnée, et connaît une perte de biodiversité dramatique, elle qui abrite une faune et une flore terrestres et marines abondantes et diverses. Selon les experts, le dérèglement du climat pourrait à lui seul provoquer d'ici 2100 la disparition de plus de 50 % de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères et entraîner une baisse de 20 % à 30 % de la vie végétale et animale qui se développe dans les lacs, sans oublier une perte importante d'espèces végétales²⁶. À plus brève échéance, la biodiversité africaine est

menacée par l'érosion et la dégradation des habitats naturels (liées surtout à l'expansion des surfaces agricoles), la surexploitation directe des poissons et de la faune sauvage (sous l'effet notamment de la chasse et du commerce illicites) et la propagation d'espèces envahissantes non indigènes. Outre les conséquences sur les moyens de subsistance, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, ce dépérissement de la diversité biologique réduit la résilience des habitants aux événements extrêmes, surtout chez les populations rurales qui sont souvent les plus démunies.

2 - Piloter, réduire, compenser nos impacts sur la biodiversité



Pour répondre à cet enjeu, le groupe Eranove s'attache à éviter ses impacts directs ou indirects sur la biodiversité, à défaut à les réduire, voire à les compenser en dernier ressort.

La biodiversité est en particulier prise en compte à tous les stades du développement des projets :

- Les études d'état initial sur une année pour couvrir toutes les saisons permettent d'identifier l'ensemble des présences d'espèces faunistiques et floristiques susceptibles de déclencher un habitat critique selon la norme de performance n° 6 de l'IFC (Société financière internationale, groupe Banque mondiale), un référentiel international en termes de biodiversité.
- L'étude d'impact environnemental et social de

chaque projet présente l'ensemble des impacts de biodiversité.

- Le Plan d'action biodiversité (PAB) présente les mesures concrètes couvrant la durée de vie du projet pour améliorer l'impact biodiversité. Il intègre plusieurs approches pour la conservation des habitats, des espèces, un chantier respectueux des richesses biologiques, des mesures complémentaires en phase exploitation, outre une approche participative d'amélioration des connaissances.

Chacun de ces documents rédigés par des équipes de spécialistes issus de cabinets d'études est revu par les autorités du pays pour en confirmer l'adéquation avec l'environnement puis par les auditeurs environnementaux des banques et institutions de financement.

²⁶ Banque mondiale : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/02/14/biodiversity>.

ZOOM

La durabilité au cœur des projets hydroélectriques de Ngoulmendjim et Dibwangui au Gabon

Les projets d'ouvrages hydroélectriques de Ngoulmendjim et Dibwangui au Gabon ont fait l'objet d'études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES) depuis 2018. Conformément aux pratiques du groupe Eranove en matière d'E&S, ces études répondent aux exigences légales et réglementaires du pays et aux politiques de sauvegarde des institutions multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAD) ou la Société financière internationale (IFC).

L'EIES identifie, évalue et analyse les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet, qu'ils soient positifs ou négatifs. Cette EIES s'est faite sur la base d'un état des lieux initial du milieu naturel et social, état des lieux réalisé pendant un cycle complet de saisons soit 12 mois.

Sur une base méthodologique universelle, elle décrit les moyens à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet. Et ce, à partir des informations de base données par l'étude d'avant-projet détaillée des ouvrages hydroélectriques. La démarche est inclusive et participative, et intègre la consultation de toutes les parties prenantes.

Les deux études ont reçu respectivement le satisfecit des autorités gabonaises à travers la délivrance de quitus provisoires de l'administration gabonaise en charge des sujets environnementaux.

L'ensemble des mesures pour éviter, réduire et/ou compenser les impacts du projet sur le milieu sont planifiées dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui est la finalité opérationnelle de l'EIES à toutes les phases des projets (développement, construction, exploitation/maintenance).

Conformément aux meilleures pratiques environnementales et sociales, les PGES de Ngoulmendjim et Dibwangui comprennent des objectifs, des cadres organisationnels, des plans et programmes de mise en œuvre, des matrices de responsabilité, des calendriers, des indicateurs de performance/suivi et des coûts estimatifs, incluant respectivement un Programme de renforcement des capacités des parties prenantes et des communautés locales.

La position géographique du Gabon, en Afrique équatoriale, dans une zone à la biodiversité dense, a amené l'équipe projet à proposer un Plan d'actions de gestion de la biodiversité (PAB) préparé en tenant compte des préoccupations liées à des habitats spécifiques et des espèces menacées comme les grands singes ou les podostomaceae (plante aquatique).

Les questions de la sédimentation et de la résilience au changement climatique sur les deux projets font l'objet d'études approfondies également en cours, et prenant en compte plusieurs facteurs (pluviométrie, insolation, évapo-transpiration, températures minima et maxima, érosion hydrique, etc.) ; à titre illustratif, les études mettront l'accent sur l'impact du changement climatique sur le projet et, inversement du projet sur le climat en termes d'émissions de gaz à effet de serre et/ou de séquestration de carbone.

Enfin, la sécurité du barrage fera l'objet d'une étude par des experts indépendants avant le démarrage des travaux, et se poursuivra durant la construction pour s'accroître durant la phase d'exploitation/maintenance des deux ouvrages.

Le consortium, constitué du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) et du groupe Eranove, en charge du développement des projets, a lancé plusieurs études concourant à bonifier les impacts positifs. Le consortium prépare ainsi, avec l'appui d'institutions et de personnes ressources crédibles et expérimentées, des plans liés aux afflux sociaux de travailleurs, d'engagement des parties prenantes, de gestion du patrimoine culturel et archéologique, de gestion du genre et des personnes vulnérables, de restauration des moyens d'existence, de gestion de la circulation et de la sécurité routière, de développement communautaire, d'appui aux activités économiques locales, outre un programme d'électrification rurale.

Ces projets sont conduits dans la transparence et l'équité, et se sont renforcés d'une évaluation indépendante externe sur la durabilité par l'International Hydropower Association (IHA) de chacun des projets, sur la base de ses outils propres tels que l'ESG-Tool (revue globale RSE du projet) et le GRES-Tool (empreinte carbone).



04

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Politique RSE - axe n° 3 (Société) : Accès aux services essentiels et développement des communautés

2,9 millions de clients bénéficiant de l'électricité

1,4 million de clients bénéficiant de l'eau potable

698 000 clients bénéficiant de services d'assainissement

254 836 nouveaux branchements électriques pour les ménages à faibles revenus

127 689 nouveaux branchements eau pour les ménages à faibles revenus

★ **91 % de taux de conformité global** (physico-chimique et microbiologique)





A - Partenariats public-privé

1 - Développer des partenariats public-privé équilibrés

Une personne sur deux n'a toujours pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, avec des situations très variables en fonction des pays, mais aussi entre les zones urbaines et rurales. Outre ces 600 millions d'Africains sans courant²⁷, 413 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable²⁸, et seule 28 % de la population subsaharienne dispose de services élémentaires d'assainissement²⁹. Aussi le secteur privé est-il appelé à jouer un rôle clé, aux côtés des pouvoirs publics et des bailleurs de

fonds internationaux, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le groupe Eranove opère via ses filiales ou des contrats de service, en partenariat avec la puissance publique. Qu'il s'agisse de production indépendante d'eau et d'électricité ou de contrats de gestion de services publics, le groupe Eranove travaille dans le cadre de partenariats public-privé équilibrés.

ZOOM

Renouvellement du contrat de concession de la CIE

Le contrat de concession accordé à la CIE par l'État de Côte d'Ivoire a été renouvelé en octobre 2020, tout en prévoyant une perspective d'ouverture du réseau national à la concurrence.

Ce nouveau contrat conforte la relation de confiance entre la CIE et l'État, établie pendant trois décennies et visant à faciliter l'accès des populations à l'électricité, à développer la qualité du produit et à proposer des services qui répondent aux besoins des clients.

Filiale du groupe Eranove, la CIE a été créée en 1990 lors de la privatisation du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire. Détendue à 54 % par le groupe Eranove, 26 % par des petits porteurs, 15 % par l'État ivoirien et 5 % par ses propres collaborateurs, elle est cotée depuis 1992 à la Bourse des valeurs d'Abidjan. Forte de 4 700 collaborateurs, elle dessert un nombre toujours croissant de 2,9 millions de clients à date (soit 15,7 millions de consommateurs).

La production électrique opérée par la CIE sur le patrimoine concédé approche les 2 000 GWh par an, grâce à six barrages hydroélectriques et une centrale à gaz. Elle dispose de 118 agences en Côte d'Ivoire et exploite 57 000 km de réseaux électriques. La CIE ne cesse d'améliorer son efficacité industrielle et de digitaliser ses processus. Elle affiche 93,55 % de taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêts programmés et 16 heures 22 minutes de Temps moyen de coupure (TMC) à fin 2020.

L'État ivoirien a pris le pari d'atteindre l'électrification totale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2025. Pour relever ce défi, il a engagé l'intensification du Programme national d'électrification rurale (PRONER) avec l'accroissement des mises sous tension de tous les villages de plus de 500 habitants. Complémentaire, le Programme électricité pour tous (PEPT), lancé en 2014 et financé à hauteur de 60 milliards de F CFA (91,5 millions d'euros) par les partenaires techniques et financiers, cible les ménages à faible revenu dont le règlement des frais d'abonnement de 150 000 F CFA est intégré dans un mécanisme finan-

cier de remboursement sur 10 ans au travers de leurs rechargements en énergie.

La CIE participe activement aux côtés de l'État à cet ambitieux programme national au rythme de plus de 200 000 branchements par an. À fin décembre 2020, l'objectif de 1 million de nouveaux ménages raccordés par les équipes de la CIE a été atteint.

La CIE a remporté en septembre 2020 le prestigieux prix « International Edison Award ». Cette reconnaissance atteste de la position centrale de la CIE dans le fonctionnement du secteur de l'électricité, qui la place au cœur de la stratégie d'émergence de la Côte d'Ivoire et des efforts déployés par l'État pour le développement du pays.

Pour la décennie à venir, la CIE, qui poursuit sa transformation digitale, entend renforcer son ancrage et son expertise locale et améliorer ses performances dans tous les domaines.



27 International Energy Agency, Africa Energy Outlook 2019 (<https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>).

28 Nations unies, La valeur de l'eau, Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, édition 2021 (<http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>).

29 Ibid.



Communiqué de presse

FIN DU CONTRAT DE CONCESSION DE L'EAU POTABLE DE SDE LE 31/12/2019

La Sénégalaise Des Eaux (SDE) informe ses clients de la fin ce jour de son contrat d'affermage le liant à l'État du Sénégal pour la production et la distribution de l'eau potable dans les centres urbains et périurbains du pays. Le Conseil d'administration, la Direction générale et l'ensemble des collaborateurs de la SDE tiennent à vous adresser leurs sincères remerciements. C'est également l'occasion pour nous de remercier tous les fournisseurs, prestataires et établissements financiers qui nous ont toujours accompagnés pour la réussite de notre mission. Nos remerciements vous aussi à l'État du Sénégal qui nous a renouvelé sa confiance à plusieurs reprises durant cette période.

Pendant 23 années, nous nous sommes appliqués, en professionnels, à écouter nos clients et nos partenaires pour mieux les satisfaire et traduire en actes notre identité d'entreprise citoyenne. C'est l'occasion pour nous, de relever avec vous, un certain nombre de faits marquants de cette riche période. Le 23 avril 1996, date du début de nos activités au Sénégal, vous étiez 241 167 clients ayant des branchements d'eau potable ; en ce mois de décembre 2019 au dernier pointage, vous êtes maintenant 808 956 clients bénéficiant des services de la SDE. Durant la même période, la production annuelle est passée de 96 milliards de litres à plus de 200 milliards de litres. Quant à l'accès à l'eau potable, il est devenu quasi universel dans le périmètre affermé avec un taux de 98,5 % en 2009 contre 80 % au moment du démarrage des activités de la SDE alors que la qualité bactériologique de l'eau est passée de 92 % en 1996 à 99,63 % en 2017.

Toutes ces remarquables réalisations ont contribué d'une manière déterminante à l'atteinte par le Sénégal des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) depuis 2015. Il faut par ailleurs noter que sur le plan mondial, le principal indicateur d'appréciation de la performance demeure le rendement de réseau. Au Sénégal, ce taux a pu être porté à 81,04 % en 2017 alors qu'il était de 68,2 % à la prise de service – un véritable record, nous plaçant dans le peloton de tête au plan mondial, puisqu'à titre de comparaison, le taux moyen de rendement en France est de 80 %.

Sur un autre plan, il faut rappeler que la SDE est la première société de production et distribution d'eau d'Afrique certifiée QSE (Qualité, Sécurité et Environnement). Elle a été également évaluée au niveau exemplarité sur le référentiel ISO 26 000 en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise par l'AFNOR depuis 2015. Tous ces efforts ont été reconnus sur le plan international et valu des satisfactions notamment en 2018, avec le prix de meilleure société d'eau du conti-

nant (*Water Utility of the Year*), décerné en Afrique du Sud par plus de 850 professionnels du secteur. L'expertise de la SDE a été sollicitée bien au-delà de nos frontières dans le cadre de contrats de service en Arabie saoudite (La Mecque et Taïf) et en République démocratique du Congo (Kinshasa, Lubumbashi et Matadi). De nombreuses sociétés d'eau d'Afrique et d'autres continents sont régulièrement venues s'inspirer de l'exemple de la SDE.

Chers clients, au fil des années, grâce à des collaborateurs engagés et au professionnalisme avéré, nous avons constamment amélioré le service pour mieux vous satisfaire. Cela s'est traduit par de nombreuses innovations (cockpit de supervision des interventions sur réseau, détection électronique des fuites, E-agence, SDE mobile, moyens de paiement électronique etc.). Il y a eu également cette proximité marquée par la transparence que nous avons cultivée notamment avec les Associations de consommateurs que nous remercions ici pour leur soutien permanent, ainsi que d'autres groupes représentatifs des clients et les différents partenaires pour mieux prendre en compte leurs attentes. Il est important de rappeler que, comme c'est le cas pour les services publics d'eau, des incidents entraînant des perturbations n'ont pas manqué tout au long de ce parcours. Vous avez cependant fait preuve de compréhension et de patience lors de ces moments difficiles où tout a été mis en œuvre pour rétablir l'approvisionnement correct en eau des populations. À votre service en permanence, nous sommes fiers du travail réalisé et nous sommes fiers d'avoir réussi à promouvoir un véritable label sénégalais dans le domaine de la gestion des services publics d'eau potable.

En attendant que la Cour suprême se prononce sur notre recours en annulation du marché d'exploitation du service public d'eau potable attribué à une entreprise concurrente, les circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à interrompre notre exaltante mission sur la base du contrat d'affermage avec l'État du Sénégal. Nous vous rassurons cependant en vous informant que nos activités se poursuivront sous d'autres formes car le savoir-faire patiemment bâti durant 23 années doit être préservé et renforcé.

Cette fin de l'année 2019 nous offre l'occasion de vous adresser à toutes, à tous et à vos familles nos meilleurs vœux pour l'année 2020.

Merci de nous avoir fait confiance

ZOOM

Accord de financement signé pour la construction de la centrale Atinkou en cycle combiné de 390 MW

Un accord de financement de grande envergure, portant sur 404 millions d'euros, en vue de la construction d'une nouvelle centrale électrique en Côte d'Ivoire, a été signé en mars 2020 par le groupe Eranove, la Société financière internationale (IFI), membre du groupe de la Banque mondiale, et l'État de Côte d'Ivoire. Le projet Atinkou (« Maison de la lumière » en langue ébrié) est porté par la société éponyme. Il est situé à Jacqueville, à une quarantaine de kilomètres d'Abidjan, point d'ancrage d'un nouveau pôle d'industrialisation.

La nouvelle centrale participe à une politique nationale de transition vers une production d'électricité plus vertueuse. Sa puissance installée sera de 390 MW en cycle combiné gaz-vapeur, une technologie qui réduit les émissions de carbone et économise sur la

consommation de gaz naturel. La phase de construction emploiera localement jusqu'à 2 500 personnes, de manière directe et indirecte, puis des effectifs de 100 personnes en phase d'exploitation. Une fois achevée, Atinkou produira 2 875 GWh par an, l'équivalent de la consommation annuelle d'un million de foyers.

L'accord de financement s'inscrit dans le cadre de la convention de concession signée pour 20 ans en décembre 2018 par la Côte d'Ivoire et le groupe Eranove. Il mobilise, sous la houlette de l'IFI, des financements en dette apportés par cinq grandes institutions : la Banque africaine de développement (BAD), la Société de financement du développement des Pays-Bas (FMO), la Banque allemande de coopération (DEG), le fonds Emerging Africa Infrastructure Fund (EAIF) et le fonds OPEC pour le développement international (OPEC Fund).

2 - Répondre aux enjeux de santé publique

Toutes les activités du groupe Eranove répondent aux règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans l'exploitation des infrastructures ou les prestations de service. **Une grande vigilance est attendue de chaque société dans la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, afin de prévenir tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs, mais aussi de ses sous-traitants, consommateurs et riverains.**

Les risques inhérents aux installations dans les secteurs de l'eau et de l'électricité, en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, sont encadrés par les contrats avec les États ainsi que par les réglementations nationales et internationales en vigueur. Leur application fait l'objet de contrôles réguliers, réalisés aussi bien en interne au sein du groupe que par les pouvoirs publics.

La SODECI, qui suit les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'eau potable – des références internationales sur les normes et la sécurité – a réalisé près de 115 000 analyses microbiologiques et physico-chimiques en 2020 sur l'eau potable distribuée, pour un $\odot$ taux de conformité global de 91 %. La vétusté de certaines installations afferchées ainsi que les extensions constantes requises pour répondre à la demande amènent la SODECI à mettre en œuvre des plans d'action chaque fois qu'un écart de conformité est constaté.

En matière de risques électriques, la CIE renforce encore ses actions en 2020. Une vaste campagne de sensibilisation sur les risques électriques a été entamée en juin 2020 par voie de presse (radio, télé et en ligne) ainsi que par le biais de rencontres avec des leaders d'opinion. L'objectif est de s'assurer de la compréhension de ces risques et du respect des précautions nécessaires. Des journées sécurité ciblent plus spécifiquement les communautés, comme celle qu'a organisée en novembre 2020 la direction de l'Usine Hydroélectrique (DUH) de Kossou avec les notables, les associations de jeunes et de femmes. En complément, des actions de terrain sont menées pour sécuriser les équipements et limiter l'emprise des habitants aux abords des installations.

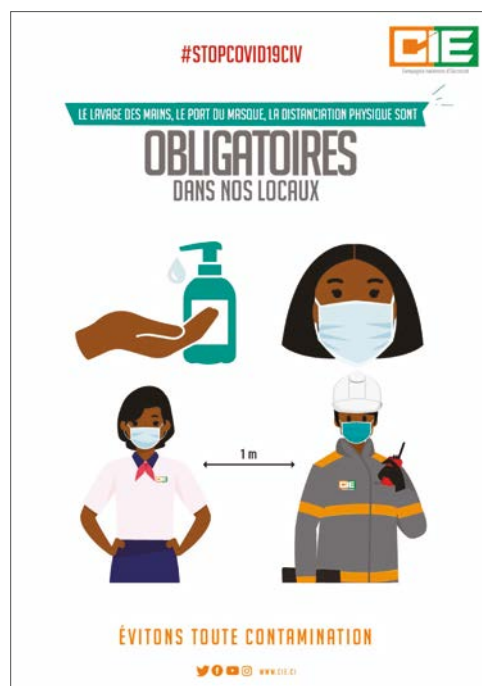
Depuis janvier 2020, la pandémie de Coronavirus qui se propage à travers le monde n'a pas épargné les pays où opère le groupe Eranove. [...] L'Afrique traverse sa première récession économique depuis 25 ans, selon la Banque mondiale.

Afin de mieux piloter ce risque, le groupe Eranove a instauré en 2020 un indicateur sur les accidents des tiers liés aux installations ou aux collaborateurs du groupe, incluant les risques routiers. En 2020, la CIE a enregistré 27 accidents de tiers et six de sous-traitants avec un total de 44 victimes prises en charge. La SODECI sur la même période a enregistré un accident sur les tiers lié à la circulation.

L'année 2020 marquée par le virus COVID-19

Depuis janvier 2020, la pandémie de Coronavirus qui se propage à travers le monde n'a pas épargné les pays où opère le groupe Eranove. L'Afrique a certes été en 2020 l'un des continents les moins touchés par cette crise sanitaire majeure. Les systèmes de santé n'en ont pas moins été sous pression, tandis que les conséquences économiques se sont fait durement ressentir pour les ménages et les entreprises. L'Afrique traverse sa première récession économique depuis 25 ans, selon la Banque mondiale.

Dans ce contexte, le groupe Eranove a déployé des plans de continuité d'activité, cruciaux pour les économies des pays où il est implanté. De nombreuses actions de prévention internes et externes ont été menées. Les sociétés du groupe Eranove ont par ailleurs participé à un élan de solidarité, en prenant une part active dans les efforts de chaque pays pour faire face à la crise.



ZOOM

Sur tous les fronts contre la pandémie de Covid-19

Les filiales du groupe Eranove ont fait front face à la pandémie de Covid-19, en multipliant leurs actions sur 4 grands axes.

Continuité du service et de l'activité

La première des priorités a consisté à garantir la santé des collaborateurs pour assurer la continuité de la production d'électricité et la sûreté des installations. L'organisation des équipes a été adaptée et le télétravail organisé. CIPREL a mis en place une cellule de crise pour assurer la continuité de l'activité. Deux équipes d'astreinte d'une trentaine de collaborateurs et 24 prestataires permanents se sont relayées en avril et en mai, pour des rotations de trois semaines, précédées d'une quarantaine dans un hôtel, afin d'assurer la continuité du service sur le site de CIPREL.

Actions de prévention internes

Corollaire des actions de continuité de service, les sociétés du groupe Eranove ont accompagné leurs collaborateurs pour réduire leurs risques. La CIE a ainsi organisé 40 séances de sensibilisation auprès de 754 collaborateurs, en plus de « points sécurité » hebdomadaires. Près de 24 500 (25 300 à la SODECI) flacons de gel hydroalcoolique et 754 000 (356 000 à la SODECI) masques ont été distribués dans l'entreprise. Fort heureusement, sur les 76 cas de contamination enregistrés en 2020 parmi les collaborateurs de la CIE, aucun décès n'a été déploré, et il en a été de même pour la SODECI, avec 24 cas déclarés.

Contribution à l'effort sanitaire de la puissance publique

Ensemble, le groupe Eranove, la CIE, la SODECI et CIPREL ont donné

365 millions de FCFA (556 400 euros) au ministère ivoirien de la Santé et de l'hygiène publique, afin d'améliorer le plateau technique des centres hospitaliers et d'augmenter leurs capacités d'accueil. Ce soutien s'est traduit par la livraison rapide, entre avril et juillet, de quatre unités complètes de réanimation, 100 lits médicalisés destinés à 13 centres hospitaliers sur tout le territoire national, et 300 000 masques en tissu fabriqués par de Très petites entreprises (TPE) locales.

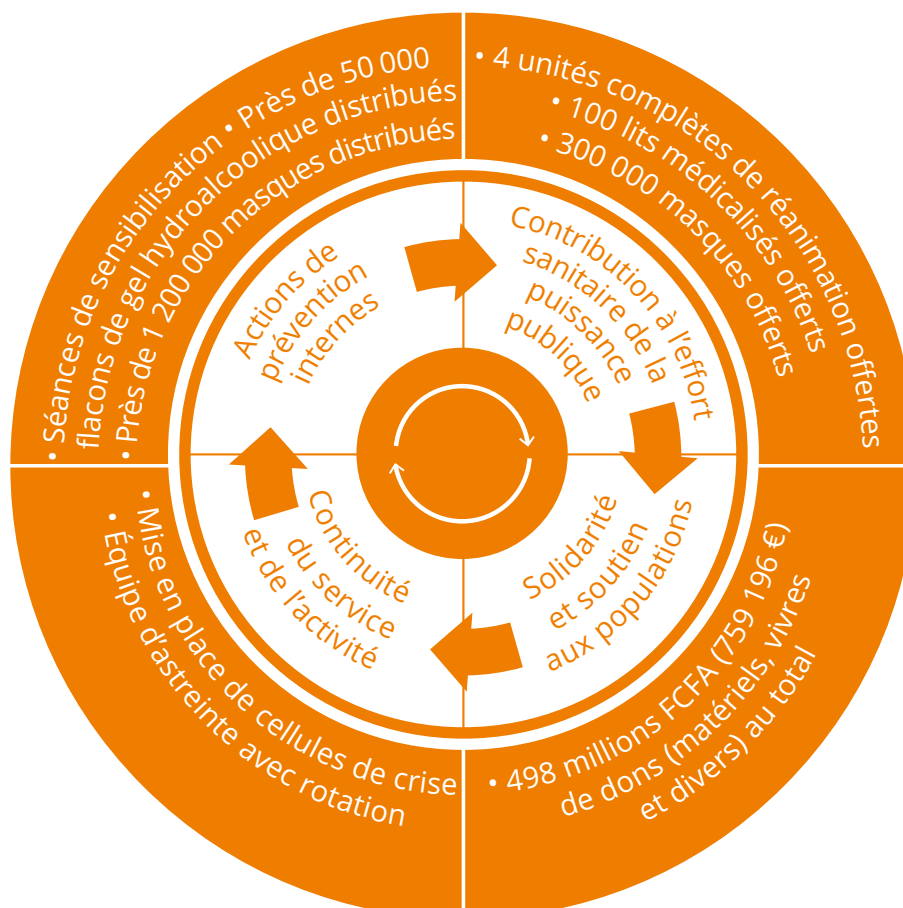
Au Sénégal, la SDE a fait un don de 15 millions de FCFA au Fonds force Covid-19 mis en place par l'État et appuyé les hôpitaux de Ndoum et Dalal Diam (4 millions de FCFA), ainsi que divers centres de santé (14 millions de FCFA). Entre autres, 5,5 millions de FCFA de dons en matériel de dépistage ont également été faits à l'Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRSSEF).

Solidarité et soutien aux populations

Au Togo, Kekeli Efficient Power, la filiale du groupe Eranove en charge de construire une centrale thermique, a distribué en mai 2020 des équipements médicaux et des vivres aux personnels de santé et populations riveraines des localités de Baguida, Gbétsoygbé et Noudokopé, pour une valeur de 31 millions de FCFA.

Un autre don à la municipalité de Treichville, fait par la SODECI à hauteur de 5 millions de FCFA, a porté sur des denrées alimentaires et du gel hydroalcoolique.

CIPREL a soutenu ses populations riveraines de VRIDI par des dons en nature.



B - Servir les consommateurs

1 - Placer le client au centre

	Nombre de clients	Nombre de consommateurs (estimations) ³⁰
Électricité	2 915 688	15 800 000
Eau potable	1 453 974	7 900 000
Assainissement	698 239	3 800 000
Internet	1 859	10 000
Formation	485 ³¹	N/A
Efficacité énergétique	23	N/A

Le renforcement de la relation avec le client, élément clé de la stratégie du groupe Eranove, s'est poursuivi en 2020 autour de solides systèmes de management de la qualité, régulièrement audités selon la norme ISO 9 001 (version 2015).

42%
de l'effectif

*travaillant avec des systèmes certifiés
ISO 9 001*

La CIE et la SODECI multiplient les initiatives pour moderniser la relation client. La CIE compte ainsi 47 % d'abonnés aux services prépayés et 69 % des clients utilisant le paiement digital, tandis que la SODECI œuvre à l'introduction des services prépayés. Ouverts et à l'écoute, les centres de relation client de la CIE et de la SODECI ont enregistré respectivement 1 million et 250 000 sollicitations en 2020.

La CIE a poursuivi ses initiatives autour du « Nouveau contrat de confiance », basé sur trois engagements dans la prise en charge des clients au téléphone, en agence et à domicile.

1. Simplification et harmonisation du parcours client en agence. La proximité passe par l'ouverture de points services, notamment dans les centres commerciaux, et l'amélioration du délai moyen de dépannage, qui s'élève à 3 heures et 35 minutes à fin décembre 2020, pour un objectif de 3 heures recherché par la CIE.

2. Une meilleure expérience client avec le lancement de la plateforme et de l'application mobile « Ma CIE en ligne », téléchargée 119 095 fois à fin décembre 2020. La digitalisation de la relation client se traduit aussi par l'ouverture des canaux du centre de relations clients sur WhatsApp, Facebook, par courrier électronique et « chat », outre la dématérialisation de la facture, le déploiement des compteurs électroniques et la digitalisation du service de dépannage.
3. L'accompagnement du client dans la maîtrise de sa facture (voir 4.B.3)

Pour mieux servir ses clients, le groupe Eranove œuvre par ailleurs à la qualité du produit et en particulier à la réduction du temps moyen de coupure.

Temps moyen de coupure

16 heures
en 2020

*en baisse de 41 % par rapport
à 2016 (28 heures)*

L'accès à l'information et à Internet représente dorénavant un service essentiel de la vie dans un contexte global de digitalisation. Awale, filiale du groupe Eranove et seul opérateur télécom en Côte d'Ivoire autorisé à poser la fibre optique sur les supports électriques aériens (poteaux, pylônes), a déployé 1 811 km de fibre optique à fin 2020. Son offre s'avère particulièrement compétitive, aussi bien en termes de coût que de délai de réalisation, du flux et du taux de disponibilité.

³⁰ Hypothèses de calcul : 5,43 personnes par ménages en Côte d'Ivoire (données RGPH 2014).

³¹ Effectif en formation initiale diplômante.

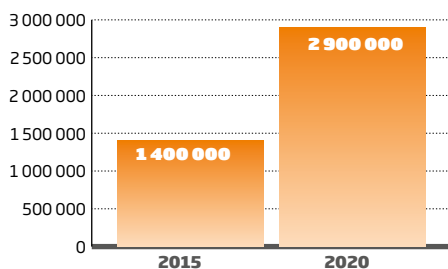
2 - Étendre l'accès aux services essentiels

Plus de 600 millions de personnes en Afrique³² n'ont pas accès à l'électricité (un taux passé de 42 % en 2015 à 54 % 2019³³) et 413 millions ne disposent pas d'une eau gérée en toute sécurité ou élémentaire en zone subsaharienne³⁴. La question de l'accès à ces services de base, un impératif économique et social de première importance, se pose de manière d'autant plus cruciale que les potentiels africains existent bel et bien. Les nappes phréatiques du continent contiennent en effet plus de 5 000 milliards de mètres cubes d'eau³⁵, le potentiel hydroélectrique est estimé à 300 000 MW³⁶, le triple de la capacité de production actuelle, et le continent

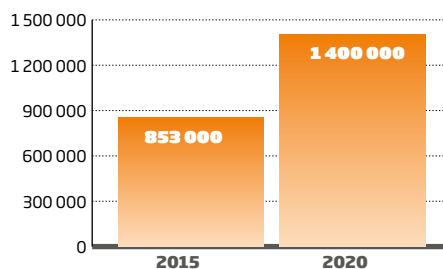
possède les premières ressources solaires au monde mais n'a installé que 5 GW, soit moins de 1 % de la capacité mondiale³⁷.

Depuis 60 ans, pour relever le défi de l'accès aux services essentiels (électricité, eau, assainissement, formation, information) et améliorer aussi bien le cadre de vie des populations que l'expérience client, le groupe Eranove s'investit dans une dynamique africaine. Les conclusions de sa longue expérience sont sans équivoque : c'est en Afrique que les solutions doivent être élaborées et développées, sans modèle préétabli, chaque pays ayant ses spécificités, défis et enjeux propres.

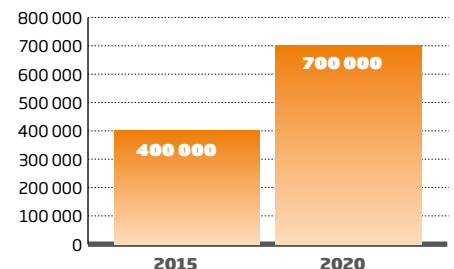
Clients électricité
+107 % en 5 ans



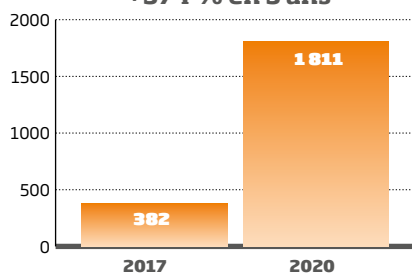
Clients eau potable
+64 % en 5 ans



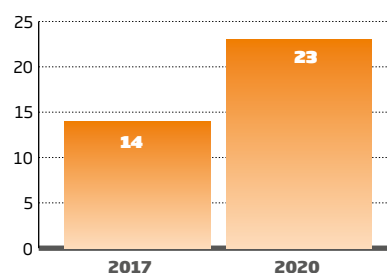
Clients assainissement
+75 % en 5 ans



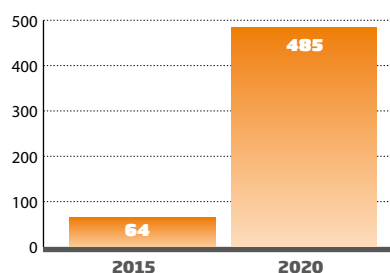
Fourniture accès Internet
(km de fibre optique)
+374 % en 3 ans



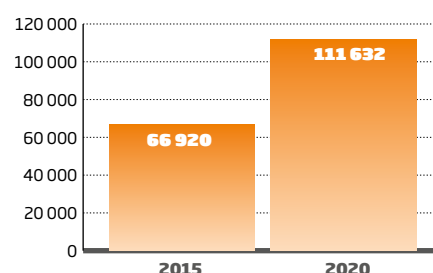
Clients efficacité énergétique
+64 % en 3 ans



Formation initiale
+658 % d'élèves en 5 ans



Formation continue
+67 % d'heures de cours en 5 ans



32 International Energy Agency / Africa Energy Outlook 2019 : <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>.

33 BAD - <https://www.afdb.org/en/news-and-events/energie-augmentation-de-12-du-taux-d'accès-lelectricite-en-afrique-entre-2015-et-2019-avec-le-soutien-de-la-banque-africaine-de-developpement-42851>.

34 Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau Nations Unies / Unesco <http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>.

35 <http://www.unesco.org/reports/wwdr/2021/fr>.

36 Banque mondiale.

37 <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2019#energy-access>.

Le contexte dans lequel opère le groupe Eranove est marqué par l'essor démographique, l'exode rural, des infrastructures caduques ou insuffisantes, ainsi que le poids de l'économie informelle. Les revenus d'une vaste majorité des populations, en zone rurale comme en milieu urbain, demeurent modestes, précaires et saisonniers.

Face à ces enjeux, le groupe Eranove s'engage, aux côtés des États et des collectivités, pour trouver des solutions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques afin d'améliorer l'accès aux services essentiels de la vie :

Les tarifs modérés ou « tarif social »

Ces tranches tarifaires subventionnées par les États favorisent l'accès des plus démunis aux services de base et sont appliquées par les sociétés de service public du groupe Eranove.

Les branchements sociaux

Décidés par les États et financés par les bailleurs de fonds, ces branchements subventionnés sont destinés aux familles à faibles revenus. Ils représentent un moyen de réduire les coûts d'accès à l'eau potable et à l'électricité, dans un souci d'équité. Ils sont mis en œuvre par les sociétés de service public du groupe Eranove dans le cadre d'appels d'offres ou de partenariats RSE.

Les programmes « Électricité pour tous » et « Eau pour tous »

En Côte d'Ivoire, de larges pans de la population disposent de faibles revenus, saisonniers ou irréguliers, dépendant le plus souvent du secteur agricole ou informel. Leur capacité d'épargne ne permet pas de financer le branchement électrique classique, puis d'anticiper sur le règlement de factures bimestrielles ou trimestrielles.

Lancé en 2014 par le ministère du Pétrole, de l'énergie et des énergies renouvelables, le Programme électricité pour tous (PEPT) mis en œuvre par la CIE a permis de raccorder 1 022 670 foyers (soit 5,5 millions de personnes environ), dont 254 836 en 2020.

Dans le cadre de ce programme, les agents de la CIE vont de village en village et de quartier en quartier, à travers la Côte d'Ivoire, pour fournir les kits d'installation intérieure et réaliser les branchements et abonnements qui permettent aux populations de bénéficier des services modernes d'électricité.

Afin d'apporter la lumière dans chaque foyer de Côte d'Ivoire d'ici 2030, le PEPT allie efficacité énergétique (installation d'ampoules à basse consommation d'énergie) et innovation technologique, avec des compteurs à prépaiement télé-communicant, rechargeables à partir de 0,76 € (500 francs CFA).

Le PEPT propose le raccordement et l'installation intérieure en levant les principales contraintes d'accès pour les populations les plus démunies.

En termes d'accès à l'eau, l'Amélioration des performances techniques et financières (APTF) du secteur de l'hydraulique urbaine a démarré en 2020. Les travaux ont été lancés en mai dans la commune de Yopougon en présence du ministre de l'Hydraulique, du maire et du directeur général de l'Office national de l'eau potable (ONEP). L'APTF dans sa première phase vise à réaliser 165 000 branchements sociaux facturés 15,24 € (10 000 F CFA) au lieu de 251,54 € (165 000 F CFA) pour les branchements ordinaires, en faveur des populations les plus défavorisées du périmètre du Grand Abidjan. Au 31 décembre 2020, 127 689 branchements ont été exécutés dont 47 162 dans 62 quartiers du Grand Abidjan, avec 344 km de linéaire réseau posés.

ZOOM

Des mini-réseaux solaires pour trois villes en République démocratique du Congo

L'approbation du projet « Essor », qui porte sur trois mini-réseaux solaires au nord de la République démocratique du Congo (RDC), marque un nouveau cap pour le groupe Eranove. Le projet, qui nécessite un investissement de 82 millions d'euros, a fait l'objet d'un appel d'offres international, lancé en janvier 2019 par le ministère de l'Énergie et des ressources hydrauliques de la RDC. Il vise à fournir de l'électricité à 460 000 habitants répartis entre Gemena, Bumba et Isiro, trois localités choisies pour leur dynamisme économique et l'absence de solutions alternatives, fiables et abordables pour leur électrification.

Le groupe Eranove est partie prenante d'un consortium, avec Gridworks

Partners, filiale de la Banque de développement britannique (CDC) et AEE Power Ventures, qui installera ces mini-réseaux, les exploitera et en assurera la maintenance durant 25 ans. « La présence de plusieurs acteurs expérimentés et crédibles sur ce projet constitue l'une des clés du succès à l'échelle du continent, car elle permet de combiner expertises locales, africaines et internationales au bénéfice des populations et d'apporter des solutions sur mesure et adaptées aux besoins de chaque pays », explique Marc Albérola, Directeur général du groupe Eranove. À terme, Eranove vise à équiper plusieurs autres localités congolaises, tout en participant à un effort national de réduction des gaz à effet de serre.

254 836**branchements électricité**
*dédiés aux populations à faibles revenus
réalisés en 2020***127 689****branchements eau**
*dédiés aux populations à faibles revenus
réalisés en 2020 par la SODECI***Les mini-grids**

Ces mini-réseaux autonomes permettent un accès à l'eau et à l'électricité dans des zones éloignées des infrastructures existantes. Complémentaires du réseau interconnecté, ils ont fait leurs preuves en tant que solution idoine en Afrique. Leur taille plus restreinte facilite l'usage d'énergies renouvelables comme le solaire et participe au développement faiblement carboné du continent.

3 - Inciter les clients à une consommation durable

Smart Energy, une filiale de la CIE et du groupe Eranove créée en 2016, accompagne ses clients pour améliorer leur efficacité énergétique, aussi bien du point de vue de l'efficacité de leur consommation que du recours à des sources d'énergie renouvelable. Elle élabore notamment des plans de « mesurage » qui permettent de mieux comprendre quels postes consomment le plus, afin d'en contrôler l'activité. Smart Energy encourage également le client industriel à recourir à l'autoproduction d'énergies renouvelables, par le biais d'équipements solaires ou la biomasse.

La CIE et la SODECI, les sociétés du groupe Eranove en relation directe avec les consommateurs, font la promotion d'usages efficaces de l'eau et de l'électricité, par le biais de messages

diffusés sur différents canaux et supports (Internet, réseaux sociaux, affiches, presse écrite, audiovisuel, etc.). La campagne d'information et de publicité « Économie d'énergie » lancée en 2017 par la CIE incite le consommateur à multiplier les « éco-gestes » afin de mieux maîtriser ses dépenses et réduire son empreinte carbone. Cette campagne est relayée en permanence sur le site Internet www.cie.ci de la CIE en Côte d'Ivoire.

Afin de permettre aux consommateurs ivoiriens d'agir concrètement pour réduire leur consommation, la CIE commercialise dans ses agences des produits d'efficacité énergétique identifiés et testés par Smart Energy. Elle assiste également les clients dont la consommation est en hausse.

ZOOM**La CIE accompagne ses clients dans la maîtrise de leur consommation d'électricité**

Dans le cadre de sa stratégie commerciale et marketing, la CIE a décidé du lancement d'un nouveau contrat de confiance avec sa clientèle, basé sur trois piliers : une meilleure expérience client, une meilleure prise en charge et un accompagnement dans la maîtrise de la consommation d'électricité. Ce dernier point répond à une préoccupation majeure des consommateurs – le montant de leur facture – ainsi qu'à la volonté de la CIE de les accompagner vers une consommation écoresponsable. La démarche se décline en multiples actions, autour de deux axes clés.

L'accompagnement dans le suivi et le contrôle de la consommation : il consiste à attirer l'attention des clients sur les augmentations brusques et/ou saisonnières dues à des usages inhabituels par des courriers, SMS et e-mails. Ceux-ci sont également invités à contacter par téléphone la CIE et à se rendre dans les agences afin de recevoir des conseils adaptés à leur situation ou négocier des facilités de paiement.



L'accompagnement des clients dans l'utilisation de produits d'efficacité énergétique : cette démarche a consisté pour la CIE à ouvrir dans le centre commercial de Playce Marcory à Abidjan, un point service dénommé « Ecostore ». C'est le premier showroom dédié à la vente de produits d'efficacité énergétique. Ainsi, les clients peuvent s'y rendre pour bénéficier de l'expertise de la CIE en termes d'économie d'énergie et acquérir des produits pour la réduction de leur consommation. Il faut noter que ces produits sont identifiés et testés par la filiale d'efficacité énergétique de la CIE et du groupe Eranove, Smart Energy. Il s'agit de « HOMEC » pour maîtriser la consommation globale du foyer, de « SMART CLIM » pour réduire celle des climatiseurs et d'une gamme complète d'ampoules LED de basse consommation. Les premières enquêtes montrent que plus de 90 % des clients sont satisfaits par cette nouvelle approche de la CIE.

C - Intégrer l'innovation

Le groupe Eranove est engagé dans une démarche volontaire d'innovation et de digitalisation des processus industriels clés, avec une montée en puissance depuis 2018 qui s'articule autour de cinq axes : le réseau, l'efficacité énergétique, l'usine digitale, la digitalisation du service aux

clients et la formation. La mise en œuvre implique notamment le déploiement de smart grid avec compteurs intelligents sur les réseaux eau et électricité ainsi que du déploiement des innovations et de la transformation digitale dans les sociétés.

ZOOM

Six chantiers de transformation digitale et d'innovation à la CIE

Malgré un contexte rendu difficile par la pandémie, la CIE n'a cessé d'innover en 2020, poursuivant son élan vers la transformation digitale.

Un premier chantier, portant sur le « géo-référencement » des compteurs de la clientèle, a fait des avancées notables sur tout le périmètre de la Direction régionale d'Abidjan-Nord. Pas moins de 250 000 compteurs ont été géo-référencés en quatre mois – avec un fort impact RSE, puisque 80 jeunes Ivoiriens ont été engagés dans ce cadre.

Le système vise à faciliter la réparation des pannes, dans un contexte où les adresses ne sont pas toujours très précises à Abidjan, et où les compteurs peuvent se trouver en dehors des habitations. Le géo-référencement permet à la CIE de savoir où se trouvent exactement les compteurs concernés, à partir de l'identifiant du client, lorsqu'il appelle pour signaler un problème. Cette technologie permet aussi d'analyser les données de manière intelligente, avec des indications sur la distance du client par rapport à l'agence CIE la plus proche, par exemple.

Trois autres travaux concernent des applications mobiles. Une nouvelle version de « Ma CIE en ligne » est en préparation, pour mieux répondre aux besoins des 140 000 clients ayant téléchargé l'application. Quant à « Smart Control », entièrement conçue et développée

par la CIE, elle va digitaliser le processus de lutte contre la fraude. Les agents CIE pourront ainsi détecter plus facilement les cas de fraude et suivre un parcours opérationnel mieux traçable, puisqu'il ne passera plus par des listes écrites sur du papier. « Le fait que le contrôle et les listes soient générés par un outil plutôt que par les hommes rend le processus encore plus fiable », explique Antoine Djigbenou, directeur de la Stratégie et de la transformation digitale de la CIE. L'application « Smart Post », qui en reste à une phase expérimentale, cherche à

gérer à distance 200 postes électriques sur les 4 200 que compte Abidjan, via une plateforme interne. Des capteurs placés dans les postes de distribution d'électricité vont apporter des informations en temps réel sur l'état de santé du réseau, permettre d'identifier les défauts plus rapidement et de planifier des interventions sur mesure.

Par ailleurs, la mise en place de la surveillance par drones des équipements du réseau électrique de la CIE s'est poursuivie, avec la cartographie des installations et la préparation du traitement intelligent des images aériennes qui seront collectées par les drones.

Enfin, un cycle de formation sur trois ans a été conçu pour 600 cadres (environ 10 % de l'effectif), pour leur permettre d'intégrer les innovations en cours, faire en sorte que les managers puissent inciter les équipes à adhérer aux changements, penser en termes de data et de qualité du service.



ZOOM

Compteurs d'eau intelligents à prépaiement

La SODECI a lancé fin 2020 un appel d'offres international en vue d'acquies des compteurs intelligents, qui fonctionneront en mode de prépaiement. Ce système permettra à la clientèle de mieux maîtriser sa consommation et son budget, et, pour la SODECI, favorisera également la lutte contre la fraude.

Différents types de compteurs vont être testés courant 2021, afin de valider leur bon fonctionnement et d'ajuster l'usage de cette technologie aux comportements des clients sur le terrain. Environ 120 000 clients de SODECI seront concernés à court terme par le déploiement de ces compteurs.

D - Nourrir des liens de proximité avec les communautés d'accueil

Depuis 2014, les actions sociétales du groupe Eranove se structurent autour des lignes directrices de l'ISO 26 000, qui définit l'approche du développement durable par les organisations

dans leur milieu d'accueil. Les parties prenantes disposent ainsi d'un cadre pour s'exprimer et orienter les actions sociétales dont elles peuvent bénéficier directement ou indirectement.

1 - Impliquer les parties prenantes

L'ancrage du groupe Eranove sur ses territoires est nourri par des échanges réguliers avec les parties prenantes. Conscient de son rôle prescripteur envers ses filiales, sous-traitants, fournisseurs et partenaires, le groupe Eranove les incite à respecter les principes fondamentaux en termes de responsabilité.

Dans le développement des nouveaux ouvrages du groupe Eranove, l'implication des parties prenantes est intégrée à la conception des projets via trois axes : la consultation du public, l'élaboration participative de plans d'engagements des parties prenantes et la mise en place de comités relais dans les communautés impactées. Autour du projet de barrage hydroélectrique de Kenié, sur le fleuve Niger au Mali, l'association française HUDDA organise ainsi pour le compte du groupe Eranove des séances de communication et d'information avec les parties prenantes riveraines.

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses éthiques, sociales et environnementales dans tous les contrats. Les principaux fournisseurs sont par ailleurs intégrés dans le déploiement des chartes éthiques et des passages en revue dénommés « due diligence », dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Le groupe Eranove a complété en 2020 son approche avec ses fournisseurs, afin de vérifier l'incorporation de clauses éthiques, sociales et environnementales dans tous les contrats.

Les filiales du groupe Eranove sont encouragées à développer une approche complète pour engager leurs parties prenantes – en suivant en particulier le cadre proposé par l'ISO 26 000 avec une cartographie des parties prenantes et un processus de communication et de consultation inclusif et régulier.

CIPREL s'érige en exemple en la matière, avec ses bonnes pratiques. Une formation sur le Processus d'évaluation participative (PEP) a bénéficié en 2019 au département RSE de CIPREL et des communautés avoisinantes. Son objectif consistait à aider CIPREL à évaluer et améliorer son rendement en matière de RSE et mieux comprendre les préoccupations des communautés avoisinantes, afin de renforcer sa communication. À la suite de cette formation, CIPREL a constitué un comité de suivi mixte (CIPREL/Communautés), et organisé tous les deux mois une rencontre autour d'actions prioritaires, en vue d'améliorer en continu la cohésion et la communication entre les parties prenantes. La présentation des activités de CIPREL a permis de mieux faire comprendre aux communautés les initiatives prises en matière de RSE et de protection de l'environnement.

De son côté, la Direction de la production d'électricité (DPE) de la CIE a recensé et hiérarchisé 408 groupes de parties prenantes, en fonction de leur influence et des impacts potentiels entre elles et les activités du groupe. Ces interlocuteurs sont par la suite invités à formuler leurs attentes, suggestions et recommandations, recensées lors d'échanges ouverts et participatifs. Ces dialogues se tiennent de manière régulière, hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon la spécificité des parties prenantes. Les attentes exprimées sont traduites en enjeux et déclinées en plan d'actions.

2- Participer au développement des communautés d'accueil

1 234 416 €

✱ engagés dans les actions sociétales⁴⁰

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

Des actions sont menées tout au long de l'année et dans chaque société en faveur des populations riveraines des sites d'activités, dans des secteurs qui vont de la santé au sport en passant par la culture, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau et à l'électricité. Autant d'actions qui contribuent à un développement partagé.

De plus, la démarche de développement local cherche à promouvoir le modèle managérial du groupe auprès des communautés locales : formation à une gestion participative du village et accompagnement dans l'organisation sociale, mise à disposition d'outils pour identifier

De façon historique, grâce à son ancrage africain et sa considération pour les parties prenantes, le groupe Eranove intègre les communautés d'accueil dans une vision commune du développement économique et social.

les sources de richesses, promotion d'une culture d'épargne familiale et gestion durable des ressources.

La prise en compte des communautés est intégrée dès la phase de développement des ouvrages avec le cas échéant un plan d'action de réinstallation (PAR) élaboré et mis en œuvre pour dédommager les personnes affectées par le projet, y compris des plans de restauration des moyens de subsistance pour les responsables d'activités identifiés, selon les règles de l'art et dans le respect des législations locales et des normes internationales.

Ce rôle sociétal du groupe a été renforcé par la Fondation Eranove, lancée en 2019. Portée par des valeurs de respect de la personne humaine, de bonne gouvernance, de solidarité et d'engagement dans la préservation de l'environnement, la Fondation a pour vocation de mener des actions d'intérêt général au profit des communautés dans le développement de proximité, la santé et l'éducation.

En 2020, face à la pandémie de Coronavirus, les sociétés du groupe Eranove ont participé aux actions engagées dans chaque pays au niveau national et auprès des communautés riveraines (voir Zoom 4.A.2, page 67).

ZOOM

Rénovation complète du groupe scolaire « Front lagunaire » de Treichville

Engagées avec la Fondation Eranove, créée en 2019 pour renforcer l'impact social du groupe, la CIE et la SODECI ont entièrement rénové en 2020 le groupe scolaire Front lagunaire à Abidjan. Cet établissement public composé de quatre écoles totalisant 24 salles de classe accueille 400 élèves, pour une capacité de 1 500 places non atteinte en raison de la vétusté des lieux. Il est situé dans la commune de Treichville, qui abrite les sièges de la CIE et la SODECI.

L'initiative, financée à hauteur de 60 millions de F CFA (91 500 euros), s'inscrit dans la mission et la raison d'être de la Fondation Eranove : mutualiser les actions de mécénat des filiales du groupe et porter des projets d'intérêt général dans la

santé, l'éducation et le développement de proximité.

La rénovation complète du Front lagunaire a consisté, entre autres, à repeindre les bâtiments, reprendre l'installation électrique intérieure, installer de nouvelles latrines, des brasseurs d'air, des tableaux à feutres et des éclairages à basse consommation, ainsi qu'une clôture à herse et un portail métallique. « Les élèves du Front lagunaire ont ainsi vu leur cadre et leurs conditions d'apprentissage très sensiblement améliorés, tandis que le périmètre de l'établissement se trouve mieux sécurisé », explique Guy-Marc Aka, secrétaire exécutif de la Fondation Eranove.

⁴⁰ Sommes dégagées et investies dans des actions externes de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.



CIE
Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Fondation
éranove

SODECI s.a.

Annexes

ANNEXE I	
Tableau de concordance DPEF	75
ANNEXE II	
Tableau de concordance GRI	76
ANNEXE III	
Note méthodologique	78
ANNEXE IV	
Indicateurs de performances 2018 à 2020	85
ANNEXE V	
Rapport de l'organisme tiers indépendant	106

ANNEXE I - Tableau de concordance DPEF

INFORMATIONS DPEF ⁴¹	LOCALISATION DANS LE RAPPORT 2020
Modèle d'affaires	Déclaration de performance extra-financière
Présentation des principaux risques	Déclaration de performance extra-financière
Procédures de diligence raisonnable et indicateurs clé de performance	Annexes
Conséquences sociales de l'activité	Chapitre 2 : Développer le capital humain Chapitre 4 : Rendre accessibles les services essentiels et contribuer au développement local
Conséquences environnementales de l'activité	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Le changement climatique	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Économie circulaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Accords collectifs conclus dans l'entreprise, sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés et actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Chapitre 3 : Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique
Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	Chapitre 2 : Développer le capital humain
Handicap	Chapitre 2 : Développer le capital humain

⁴¹ Concernant les thématiques demandées par l'article R.225-105-1 du Code de commerce français, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugés comme non pertinents pour le groupe Eranove. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires.

ANNEXE II - Tableau de concordance Global Reporting Initiative (GRI)

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
STRATÉGIES ET ANALYSE		
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut de l'organisation	Éditorial
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Déclaration de performance extra-financière
PROFIL DE L'ORGANISATION		
G4-3	Nom de l'organisation	Éditorial
G4-4	Principales marques, produits et services	Éditorial
G4-5	Siège de l'organisation	Éditorial
G4-6	Implantation de l'organisation	Éditorial
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation	Annexe 5
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Éditorial
G4-9	Taille de l'organisation	Éditorial / 2.A
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe	2.A
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	2.A
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période du reporting	1.A
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	Annexe 3 / 2.C / 4.A.2
G4-15	Chartes, principes et autres initiatives auxquels l'organisation a souscrit	1.C / 1.D / 3.B
ASPECTS ET PÉRIMÈTRE PERTINENTS IDENTIFIÉS		
G4-18	Principe et mécanisme de reporting, processus de contenu et périmètre des aspects	Annexe 3
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	DPEF / 1 / 2 / 3 / 4 / Annexe 3
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	4
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	Éditorial / DPEF / 4.D / 4.D
G4-25	Critères d'identification et de sélection des parties prenantes	Éditorial / 5.C
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	4.A / 4.D
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	Éditorial / 4.A / 4.D.1
PROFIL DU RAPPORT		
G4-28	Période de reporting	Éditorial / Annexe 3
G4-29	Date de publication du dernier rapport	Annexe 3
G4-30	Cycle de reporting	Éditorial / 1.D
G4-31	Point focal du reporting	Ours de publication
G4-33	Vérifications externes	Annexe 5
GOVERNANCE		
STRUCTURE ET COMPOSITION		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A
G4-36	Nomination des responsables économiques, environnementaux, sociaux et leur hiérarchie directe	1.C / 1.D
G4-38	Indiquer la composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	1.A / 1.C
G4-42	Indiquer les rôles de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants dans le développement, l'approbation et l'actualisation de la mission, des valeurs ou énoncés de mission, stratégies, politiques et objectifs de l'organisation concernant les impacts économiques, environnementaux et sociaux	1.A
RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES		
G4-45	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités, économiques, environnementaux et sociaux	1.A / Annexe 3
G4-46	Indiquer le rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestion des risques de l'organisation concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	1.A
G4-47	Indiquer la fréquence de l'examen des impacts, risques et opportunités économiques, environnementaux et sociaux par l'instance supérieure de gouvernance	1.A / Annexe 3

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
RÔLE DE L'INSTANCE SUPÉRIEURE DE GOUVERNANCE DANS LE REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE		
G4-48	Plus haut responsable qui examine et approuve officiellement le rapport de développement durable	1.A
RÉMUNÉRATION ET INCITATIONS		
G4-52	Processus de détermination de la rémunération	1.A / 2.A
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C
G4-57	Mécanismes d'obtention de conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi	1.C
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION		
Conseil sur la description de l'approche managériale		
G4DMA	Pertinence de l'aspect et les impacts qui la justifient	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
G4DMA	Méthodologie de gestion de l'aspect et ses impacts	Éditorial / DPEF / 1/2/3/4/ Annexe 3
CATÉGORIE : ÉCONOMIE		
ASPECT : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	3.A / 4.B.2 / 4.C / 2.A / 2.B / 4.D
G4-EC2	Risques et opportunités liés au changement climatique susceptibles d'engendrer d'importantes modifications dans les activités, recettes ou dépenses	DPEF / 3.B
G4-EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies	2.B
ASPECT : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
G4-EC5	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local	2.A
ASPECT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	3.A / 4.B.2 / 4.C
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, y compris importance de ces impacts	3.A / 3.B / 4.B.2 / 4.C
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT		
ASPECT : MATIÈRES		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : ÉNERGIE		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.A / 4.B.3 / 3.B / 3.C
ASPECT : EAU		
G4-EN8	Volume total d'eau prélevé par source	3.A / 3.B / 3.C
ASPECT : ÉMISSIONS		
G4-EN19	Réduction des émissions de GES	3.B
ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS		
G4-EN22	Total des rejets d'eau, par type et par destination	3.B / 3.C
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.B / 3.C
CATÉGORIE : SOCIAL		
SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT		
ASPECT : EMPLOI		
G4-LA1	Nombre total de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	2.A
G4-LA2	Avantages sociaux offerts aux salariés par principaux sites opérationnels	2.B
ASPECT : RELATIONS EMPLOYEUR/EMPLOYÉS		
G4-LA4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel contenu dans une convention	2.A
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	2.C
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladies professionnelles, d'absentéisme, de jours de travail perdus par zone géographique et par sexe	2.C
G4-LA7	Présence dans l'organisation des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leurs activités	2.C

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		LOCALISATION DANS LE RAPPORT
ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION		
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés au cours de la période de reporting	2.D
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	2.D
ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe	2.A
ASPECT : ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES		
G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie	2.A
SOUS-CATÉGORIE : DROIT DE L'HOMME		
ASPECT : NON-DISCRIMINATION		
G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et action correctives mises en place	2.A
ASPECT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS		
G4-R10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	4.D.1
G4-R11	Impacts négatifs sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.D.1
SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ		
ASPECT : COMMUNAUTÉS LOCALES		
G4-SO1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations d'impacts et des programmes de développement	4.D
ASPECT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
G4-SO3	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	1.C
SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS		
ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS		
G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration	4.A.2
ASPECT : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET SERVICES		
G4-PR3	Informations sur les produits et services requis par les procédures de l'organisation	4.A.2

ANNEXE III - Note méthodologique

Contexte général

Depuis l'exercice 2015, le groupe Eranove a mis en place un reporting RSE en se conformant de façon volontaire à la Loi n° 2010-788 promulguée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et venue renforcer les obligations de transparence et de reporting extra-financier. La démarche, jusque-là volontaire, est devenue obligatoire pour le groupe suite à la promulgation de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui transpose la directive européenne 2014/95/UE. Cette ordonnance fait obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « **Déclaration de performance extra-financière - DPEF** » qui présente les informations sur la manière dont l'entreprise prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Dans sa DPEF, le groupe Eranove :

- + décrit son activité, dans le « modèle d'affaires »,
- + prouve, au moyen d'une « analyse de risques », que ses engagements sont adaptés à la réalité de son activité et couvrent les enjeux les plus importants et pertinents,
- + s'engage à travers sa « politique RSE », présente ses résultats avec des indicateurs de moyens et des indicateurs clés de performance.

Sur cette base, les indicateurs RSE retenus par Eranove ont été adaptés pour répondre aux exigences réglementaires

établies par les articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce et pour couvrir les risques principaux. Les indicateurs clés de performance sont identifiés par une ☼ dans le tableau des risques (cf. chapitre « déclaration de performance extra-financière »).

En outre, le groupe Eranove recherche dans son rapport à appliquer les principes du Global Reporting Initiative (GRI) relatifs à la réalisation des rapports de développement durable, à savoir : exhaustivité, clarté, ponctualité, équilibre et précision.

Enfin, le groupe Eranove s'inscrit dans une démarche de progrès continu et d'amélioration sur plusieurs années afin de renforcer le processus de reporting en interne, de fiabiliser

les données et d'étendre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis afin de donner la vision la plus précise de son empreinte et de se doter d'un outil de management performant.

Déclaration de performance extra-financière

ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES ET PROCESSUS MIS EN ŒUVRE POUR L'ANALYSE DE RISQUE ET LA POLITIQUE RSE

Le processus mis en œuvre (lors de l'exercice 2018) pour réaliser l'analyse de risque extra-financier et la politique RSE a suivi les principales étapes suivantes :

Collecte de l'existant QSE-RSE dans les différentes filiales : rapports, analyses de risques, plans d'action, etc.	Prise de connaissance et analyse de l'existant, formation du projet, analyse de risque et de la politique groupe Eranove	Revue critique du projet et finalisation d'une version draft (V0)	Interview d'un panel représentatif des sociétés et activités pour revue critique	Intégration des observations pour une version (V1) soumise au Conseil d'administration
--	--	---	--	--

RÉFÉRENTIELS POUR LA MÉTHODE

La méthodologie d'analyse de risque s'est appuyée sur des définitions, les cadres de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) française ainsi que ceux de la norme ISO 31 000 : 2018.

- + Définition du risque : « Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation (Extrait des cadres de référence de l'AMF) ».
- + Cadres de référence : les documents ci-dessous ont servi de cadre de référence dans l'approche définitionnelle du risque :
 - + Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne AMF - 36 pages - 22 juillet 2010
 - + Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites – AMF – 10 pages – 22 juillet 2010
 - + Norme : ISO 31 000 : 2018 Management du risque – Lignes directrices.

PARTIS-PRIS MÉTHODOLOGIQUES

En année 1 de la mise en conformité avec la DPEF (Article 225 du Code de commerce français, Déclaration de performance extra-financière), plusieurs choix ont été opérés :

- + Identification des événements : risques négatifs [-] ou risques positifs/opportunités [+], en étant exhaustif sur les risques de l'ensemble du groupe et en adoptant

une formulation spécifique aux activités et particularités de la société et de ses filiales.

- + Réalisation d'une première cotation des risques de manière qualitative : risques principaux ; autres risques et démarches volontaires, en suivant les termes de la loi (risques principaux).
- + Établissement d'une politique groupe des IRs⁴² et IMs⁴³ groupe pour suivre de manière globale la maîtrise des risques, chaque société étant en charge du traitement des risques (contextualisation du risque > politiques de la filiale > diligences de la filiale (plans d'action, programmes) > résultats de la filiale).
- + Validation de l'ensemble par un panel représentatif de dirigeants de la société et de ses filiales principales.

En année 3 (exercice 2020) les axes d'amélioration ont été mis à jour à la faveur des chantiers lancés et réalisés. En outre, pour renforcer l'approche risque du groupe Eranove, une cotation des risques principaux a été réalisée sur des critères d'occurrence et d'impact. Une fois les risques bruts évalués, la revue des dispositifs et des plans d'actions existants a permis de coter les risques résiduels.

Les années 2021-2022 permettront de partager plus largement ces résultats afin de renforcer la culture du risque au sein du groupe Eranove et de poursuivre les actions permettant de juguler les risques.

S'agissant des domaines de risques, ils ont été entendus au-delà de la stricte interprétation de la réglementation applicable à la DPEF. Ainsi ont été pris en compte l'ensemble des risques qualité/client ainsi que les risques de gouvernance.

⁴² IR - Indicateurs de résultats.

⁴³ IM - Indicateurs de moyens.

Au final, les indicateurs clés de performance (ICP) correspondant aux principaux risques extra-financiers sont présentés (indication par une étoile ★) tout au long de la DPEF (cf. tableau de présentation des résultats de l'analyse de risques, dans le chapitre DPEF) et/ou dans les liasses d'indicateurs présentées en annexe du présent document. Les autres risques et opportunités ainsi que les démarches volontaires sont pris en compte.

Outre les principaux risques, l'entreprise s'attache à maîtriser l'ensemble de ses impacts, risques et opportunités et s'engage de manière volontaire pour des actions qu'elle juge utiles :

- + Capital humain : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la maîtrise des effectifs, la diversité, le respect des normes internationales du travail.
- + Protection de l'environnement : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches

volontaires suivantes : les pollutions liées aux déchets et émissions dans l'air, la consommation des autres matières premières et intrants, les évolutions réglementaires et restrictions, le développement de l'offre de service à l'efficacité énergétique, le soutien au développement et au financement des projets d'énergie renouvelable et la fin des financements de projets d'énergie non renouvelable, la protection et réhabilitation de l'environnement naturel.

- + Relations avec la société : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : la contribution au développement social et économique, les achats responsables, la valorisation de notre ancrage local.
- + Gouvernance et pratiques des affaires : sont pris en compte les autres risques, opportunités et démarches volontaires suivantes : respect des principes de gouvernance de la société, informations ESG pour les investisseurs.

LES ÉTAPES DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE DEPUIS L'EXERCICE 2018

Collecte de l'existant

L'analyse de risque initiale a été réalisée à partir d'une large revue documentaire (constituée via le Share file du groupe) avec l'appui d'un conseil spécialiste. Il s'est agi de capitaliser l'existant, d'être exhaustif, sans impacter les équipes opérationnelles à cette étape.

Prise de connaissance de l'existant et formalisation d'un premier projet

À partir de la documentation, il a été procédé à plusieurs étapes :

- + identification, à la formalisation et hiérarchisation des principaux risques négatifs [-] et positifs-opportunités [+];
- + formulation d'une politique RSE groupe ;
- + identification des indicateurs KPI (quantitatif) et KPN (qualitatif) déjà pilotés, déjà vérifiés, à créer dans le futur pour une meilleure compréhension par des tiers ou pour une meilleure maîtrise ;
- + rattachement au référentiel ISO 26 000 utilisé au sein de l'entreprise comme norme volontaire ;
- + synthèse « communicante » de la politique en une page.

Revue du projet avant soumission à un panel

Le projet a ensuite été soumis, débattu et amendé par des échanges entre l'équipe en charge, un Consultant externe et la direction générale du groupe Eranove pour finaliser une version communicable au panel.

Interview d'un panel

Le projet a ensuite été soumis à un panel de 12 dirigeants des principales sociétés et filiales. Des notes au fil de l'eau ont été prises au cours des entretiens.

Intégration des observations

Considéré par l'équipe projet comme suffisamment solide et étayé, ce document a été soumis au panel pour information et ultimes observations.

Validation

La validation de l'analyse des risques réalisée pour l'exercice 2018 par le Conseil d'administration en juin 2019. La cartographie des risques, sommairement mise à jour pour l'exercice 2020, a été validée par le Conseil d'administration le 13 avril 2021.

Pour renforcer l'approche risque du groupe Eranove, une cotation des risques principaux a été réalisée en 2020 sur des critères d'occurrence et d'impact⁴⁴. Une fois les risques bruts évalués, la revue des dispositifs et des plans d'actions existants a permis de coter les risques résiduels.

Les années 2021-2022 permettront de partager plus largement ces résultats afin de renforcer la culture du risque au sein du groupe Eranove et de poursuivre les actions permettant de juguler les risques.

⁴⁴ Les critères sont présentés dans le chapitre introductif sur la section « Évaluation, suivi et gestion du risque non financier ».

TEXTES APPLICABLES

- + Loi sur la déclaration de performance extra-financière.
- + Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
- + Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines

- grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.
- + Arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'OTI conduit sa mission.
- + Loi dite « Sapin II » sur la lutte contre la corruption.
- + Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Enjeux méthodologiques du reporting RSE : procédure et outils de reporting

Le projet de reporting RSE a été initié par la Direction générale du groupe en novembre 2014 afin de refléter de la façon la plus exhaustive et la plus précise possible l'importance croissante que revêt la RSE au sein de toutes les entités du groupe.

À ce titre, un système informatisé de collecte et de consolidation des données sociales, environnementales et sociétales a été mis en place au moyen d'un logiciel du nom d'OPERA, qui a été sélectionné et déployé. Les indicateurs RSE ont été intégrés à ce logiciel paramétré qui inclut les données historiques depuis 2012.

La liste des indicateurs (liasses de saisies du système d'information) constitue le référentiel utilisé par le groupe. Il indique pour chaque indicateur : un numéro identifiant unique, un nom, une définition, une méthodologie de calcul (ou formule de calcul), une unité, la période de reporting, le périmètre couvert, les sources et responsables, les commentaires et des colonnes annuelles dédiées au reporting de la donnée.

LE CHOIX DES INDICATEURS

Conscient de l'intérêt que représente le reporting RSE, le groupe Eranove a choisi de ne pas réduire le périmètre des indicateurs aux risques principaux et aux articles L225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce mais, au contraire, d'élargir le périmètre 2020 en veillant à refléter les principaux impacts de ses activités.

+ LA DÉFINITION AU NIVEAU GROUPE DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

Chaque année, une première série de définition d'indicateurs complémentaires est proposée par l'équipe Développement durable (DD) pour tenir compte de l'évolution réglementaire et des retours d'expérience. Ces séries sont partagées avec chaque entité opérationnelle pour confirmer la faisabilité et la pertinence de la définition initiale.

De multiples séances de travail communes aux filiales et

entre chaque filiale, avec l'équipe DD notamment au sein du cercle DD, ont permis de s'assurer de la cohérence des indicateurs avec l'analyse des risques RSE et de leur juste reflet de la réalité métier. Les définitions ont ensuite été ajustées et les périmètres affinés.

Pour des raisons de stabilité, lorsque l'évolution de la définition de l'indicateur apportée en 2020 modifie la valeur de l'indicateur de 2019, il a été décidé de ne pas reprendre le calcul de l'indicateur de 2019, sauf précision contraire apportée en commentaire.

+ ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE 2019 À 2020

Cette section indique les évolutions d'indicateurs entre le reporting RSE 2019 et 2020 suite au retour d'expériences des membres du cercle DD et/ou à la demande de l'Organisme tiers indépendant (OTI) en charge de la vérification. Ces évolutions incluent : les nouveaux indicateurs, la reformulation d'intitulés, de définitions ou de modes de calcul, et la suppression d'indicateurs.

Au titre de la liasse des indicateurs sociaux (Ressources humaines):

Ajustement des définitions et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants, dans l'objectif de lever des ambiguïtés et s'assurer d'une bonne reproductibilité :

- + Masse salariale totale entreprise
- + Accident du travail
- + Temps théoriques de travail
- + Absences.

Création d'un indicateur rendant compte de l'effectif présent au Togo :

- + Effectif total Togo.

Création de trois indicateurs rendant compte de la part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire :

- + Couverture protection sociale volontaire
- + Effectif couvert par une protection sociale volontaire
- + Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire.

Au titre de la liasse des indicateurs environnementaux

Ajustement, modification des intitulés, des définitions, des unités et/ou des formules de calcul des indicateurs suivants :

- + Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Consommation Gasoil / Diesel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité
- + Consommation Gasoil / Diesel Oil des groupes électrogènes de secours
- + Production totale des usines de production électrique thermique
- + Production totale des usines de production hydroélectrique
- + Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des ouvrages de production et de distribution d'eau
- + Émissions de GES liées à la consommation d'électricité liée à l'assainissement
- + Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des sièges, agences et bureaux
- + Émissions de GES liées à la consommation des groupes électrogènes de secours
- + Émissions de GES liées à la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Émissions de GES liées à la consommation de Gasoil / Diesel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité
- + Rejets de GES pendant production électrique.

Création de nouveaux indicateurs rendant compte de la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité et des émissions de GES liées aux pertes de SF6 et de fluides frigorigènes :

- + Consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité
- + Fluides frigorigènes
- + Pertes de fluides frigorigènes
- + Émissions de GES liées aux pertes de SF6
- + Émissions de GES liées aux pertes de fluides frigorigènes.

Au titre de la liasse des indicateurs sociétaux

Création de 7 nouveaux indicateurs portant sur la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers :

- + Ratio de facturation
- + Accident sur les tiers liés à l'exploitation
- + Accident sur les sous-traitants lié à l'exploitation
- + Accident sur les tiers liés à la circulation
- + Accident causé par un sous-traitant.

LE REPORTING

* L'OUTIL DE REPORTING

L'outil de reporting, dénommé OPERA RSE, a été mis à jour sur la base, d'une part, des modifications et des ajouts d'indicateurs retenus et validés pour l'exercice 2020, et, d'autre part, des besoins d'optimisation du délai et de la qualité des résultats du reporting. Ainsi, il présente les fonctionnalités suivantes :

- + Mode de connexion : SaaS (Software as a Service) : accès direct par internet avec un code dédié payant pour chaque utilisateur
- + Affichage d'un tableau de bord de suivi des saisies et des alertes indiquant :
 - + le nombre d'indicateurs dont les données ont été saisies (seuil d'alerte de saisie)
 - + le nombre d'indicateurs à corriger ou à justifier (seuil d'alerte de variation)
 - + le nombre d'indicateurs à données incohérentes (seuil d'alerte de cohérence)
 - + le taux d'avancement de la saisie (indicateurs confidentiels compris)
 - + le renseignement des commentaires
 - + le renseignement des sources
 - + le renseignement des responsables.
- + Création d'une liasse pour la saisie et la consultation des données sur les salaires (espace confidentiel), avec accès réduits pour garantir la confidentialité des informations
- + Automatisation du calcul des indicateurs sur les émissions de GES afin de faciliter la prise en compte des facteurs d'émission spécifiques à chaque pays
- + Intégration de nouveaux indicateurs sur la couverture sociale volontaire, les émissions de GES, la consommation externe d'électricité des ouvrages de production d'électricité, la lutte contre la fraude et les accidents sur les tiers
- + Restitution automatique des données dans une mise en forme directement utilisable en annexe des rapports DD (intégrant le nom et le logo de l'entité concernée et les indicateurs où celle-ci est incluse dans le périmètre), dit « restitution Grenelle »
- + Restitution graphique des données dans une mise en forme au format Excel utilisable pour des présentations ou supports interne.

Le manuel utilisateur, mis à jour par le développeur AMELKIS (France) en fonction des évolutions apportées au logiciel (V4), a été transmis lors du déploiement de cette nouvelle version à chacun des utilisateurs des entités afin de garantir une bonne maîtrise de l'outil.

* LA PROCÉDURE DE REPORTING

La procédure de reporting (ESA-RSE-REP-2017-12), validée le 28 décembre 2017, décrit les huit grandes étapes caractérisées par des tâches et des responsabilités bien définies :

N°	ÉTAPES DU PROCESSUS	TÂCHES	RESPONSABLE
1	Demande de reporting	- Définir le cadre et les orientations du reporting - Élaborer le planning général du reporting - Communiquer aux sociétés les orientations et le planning du reporting	DG ERANOVE DCM ERANOVE RDD ERANOVE CERCLE DD OTI
2	Configuration de l'outil Opéra pour le reporting	- Identifier les suppressions et les ajouts d'indicateurs - Solliciter la mise à jour du logiciel auprès du prestataire - Effectuer les opérations techniques de prise en compte des mises à jour réalisées - Créer dans le logiciel l'exercice (ou les exercices) concerné(s) par le reporting	ÉQUIPE DD ERANOVE RI ERANOVE PRESTATAIRE SI CERCLE DD OTI
3	Collecte et saisie des données de reporting par les sociétés	- Décliner au sein de la société les orientations et le planning de reporting - Préparer les données des indicateurs de reporting - Vérifier la fiabilité des données produites par les collaborateurs - Collecter les données auprès des responsables de production des données - Saisir et enregistrer les données dans le logiciel Opéra - Élaborer les restitutions des données de la société - Contrôler la saisie et valider les données dans le logiciel Opéra	Resp RSE société Dir concerné ÉQUIPE DD Eranove
4	Élaboration des états de restitutions groupe	- Vérifier pour chaque société l'effectivité et l'exhaustivité de la saisie des données dans le logiciel - Élaborer les états de restitutions des données groupe	Resp RSE société Dir concerné RDD ERANOVE
5	Élaboration du rapport DD (groupe) intégrant la DPEF	- Établissement du sommaire détaillé avec les contributions des filiales - Établir/ mettre à jour l'analyse des risques RSE, le modèle d'affaires et la politique RSE - Rédiger le rapport DD du groupe intégrant la DPEF	ÉQUIPE DD ERANOVE RDD ERANOVE DCM ERANOVE Resp RSE Filiales CONSULTANT RSE
6	Vérification du reporting RSE extra-financier du groupe	- Réaliser l'audit interne d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence des données du reporting (indicateur et rapport DD groupe intégrant la DPEF) - Vérifier et certifier la fiabilité et la conformité des données du reporting RSE aux normes en vigueur	RDD ERANOVE Resp RSE sociétés DG Sociétés DG Eranove OTI
7	Validation du reporting extra-financier en CA	- Valider les indicateurs RSE de la société par les DG puis en CA Société - Valider le reporting RSE du groupe (indicateurs et rapport DD intégrant la DPEF) par le DG en CA Eranove - Éditer le rapport de vérification du reporting RSE groupe par l'OTI	DG société CA sociétés DG ERANOVE CA ERANOVE OTI
8	Publication des rapports DD sociétés et groupe	- Rédaction rapport DD société - Édition, publication et diffusion des rapports DD société et groupe (intégrant la DPEF)	Resp RSE Société RDD Eranove Prestataire design et impression

LE PÉRIMÈTRE DU REPORTING

En 2020, les informations, qu'elles soient du domaine social, sociétal ou environnemental, publiées dans ce rapport, couvrent l'ensemble des sociétés ayant une activité d'exploitation du groupe Eranove, à savoir : CIE, SODECI, CIPREL, SDE, ERANOVE CI, ERANOVE SA, AWALE CORPORATION, GS2E, SMART ENERGY et KEKELI EFFICIENT POWER.

Les contrats de gestion de service de type « Management Service » ou « Service Contracts » sont exclus du périmètre du reporting.

Pour l'ensemble des informations, les comparaisons entre exercices sont faites à périmètre constant.

Pour chacun des indicateurs, les sociétés concernées sont précisées lorsque l'indicateur ne couvre pas un périmètre exhaustif.

Pour certains indicateurs, les évolutions des résultats ne sont pas présentées par rapport à l'année n-1, mais sont mises en valeur à travers des pourcentages ou des taux de croissance annuels moyens, par rapport aux années de mise en place d'actions majeures. Les données 2018, 2019 et 2020 sont disponibles en annexe.

PRÉCISIONS, LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les taux de gravité et de fréquence d'arrêt du travail sont calculés sur la base des heures théoriques travaillées, calculées au dénominateur à partir de l'effectif à fin de mois, multiplié par l'horaire mensuel pour une semaine de 40 heures de travail (en Côte d'Ivoire et au Sénégal) ou 35 heures (en France), et multiplié par 12 mois. Soit (35 h/sem. * 52 sem./an 12 mois/an) 151,67 h/mois en France et (40 h/sem. * 52 sem./an 12 mois/an) 173,33 h/mois en Côte d'Ivoire et au Sénégal. De cette façon, le temps de travail théorique prend en compte les variations d'effectif en cours d'année.

Pour le calcul du taux d'absentéisme sont pris en compte : les absences pour accidents du travail, les absences non autorisées, les absences pour arrêt maladie et les mises à pied.

Le calcul des accidents du travail inclut les élèves stagiaires du CME et du CMEAU.

Concernant la production et la distribution d'eau, le rendement du réseau prend en compte le rapport de l'eau facturé au client, sur l'eau potable fournie au réseau (c'est-à-dire l'eau traitée des usines et, pour la SDE, l'eau des forages raccordés au réseau après chloration). Le rendement technique de distribution est celui de Dakar et d'Abidjan, pour lequel le débit d'eau en entrée des capitales est mesuré.

L'indicateur de consommation d'énergie totale fait la somme des énergies électriques consommées, et celles liées à la consommation de gaz naturel, de DDO/HVO et de Gasoil/Diesel Oil.

ENV 410 = (ENV415+ENV420+ENV425+ENV430)+ENV440*0,00901067+(ENV450+ENV460)*0,01+((ENV470+ENV475)/1 000)*0,00985833

Les facteurs de conversion sont basés sur les données de PCI et de masse volumique issues du site de bilan GES de l'ADEME (<http://www.bilans-ges.ademe.fr/>) :

+ Gaz naturel :	49,6 GJ/t – 654 kg/m ³
+ HVO/DDO :	40 GJ/t – 900 kg/m ³
+ Gasoil / Diesel Oil :	42 GJ/t – 845 kg/m ³

Calcul des émissions de gaz à effet de serre pour le groupe Eranove

Le calcul des rejets de gaz à effets de serre a été réalisé de manière automatique dans le SI sur la base des données de la base carbone ADEME (<http://www.bilansges.ademe.fr/>).

Pour les consommations d'électricité des sièges, agences, bureaux et ouvrages :

+ Côte d'Ivoire Fe électricité =	0,445 kgCO ₂ e/kWh
+ Sénégal Fe électricité =	0,637 kgCO ₂ e/kWh
+ France Fe électricité =	0,0599 kgCO ₂ e/kWh
+ Togo Fe électricité :	0,195 kgCO ₂ e/kWh

Pour le carburant :

+ Fe Essence=	2,8 kgCO ₂ e/l
+ Fe Diesel routier =	3,16 kgCO ₂ e/l

Pour le DDO et HVO :

+ Fe Fioul Lourde =	3,25 kgCO ₂ e/l
---------------------	----------------------------

Pour le gaz naturel :

+ Fe gaz naturel =	2,53 kg CO ₂ e/m ³
--------------------	--

Pour le gasoil/diesel utilisé dans les groupes électrogènes :

+ Fe Diesel =	3,16 kgCO ₂ e/l
---------------	----------------------------

Le bilan GES du groupe Eranove a été dressé selon les standards et guides du GHG Protocol (<https://ghgprotocol.org/>) et du bilan GES de l'ADEME (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/>).

Le calcul des émissions de GES s'établit sur 3 périmètres, dits « scopes » :

- + Scope 1 : émissions directes liées aux processus industriels, à la production d'énergie, aux fuites de SF6 et de fluides frigorigènes des climatisations (SODECI exclue sur la partie fluides frigorigènes), des véhicules détenus et les émissions estimées des centrales hydroélectriques (émissions de GES hydroélectricité estimées sur la base des benchmarks internes à 55 gCO₂e/kWh)
- + Scope 2 : émissions liées à la consommation d'énergie électrique et aux réseaux d'énergie
- + Scope 3 : autres émissions indirectes.

S'agissant des GES, pour la branche énergie de nos activités, Eranove est à la fois producteur, transporteur, distributeur et commercialisateur d'énergie.

Sur le plan méthodologique, nous comptabilisons pour la CIE qui regroupe toutes les métiers les pertes réseau dans le scope 1, car cela est partie intégrante de son processus industriel. Le calcul des pertes réseau est utilisé pour mesurer les actions de réduction des pertes réseau. Il ne s'agit pas d'émissions additionnelles comme pour une entreprise agissant hors du secteur de l'énergie. Le calcul des émissions de GES s'établit ainsi : facteurs d'émissions liés à la production d'énergie = facteurs d'émissions de l'énergie vendue + facteurs émissions liées aux pertes réseaux.

Pour les autres entités du groupe (y compris les sociétés productrices d'énergie), les émissions liées aux pertes réseaux sont comptabilisées dans le scope 2 car les entités n'ont pas de levier d'action sur le réseau.

Par ailleurs, Eranove engage la mesure du scope 3 de manière volontaire afin de mener toute action de réduction utile et d'être le plus possible fidèle à la réalité de ses émissions.

ANNEXE IV - Indicateurs de performances 2018 à 2020

Indicateurs sociaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
1 - EFFECTIF SOCIÉTÉ							
SOC110	Effectif total société				9 108	9 010	7 822
SOC111	Effectif total cadres (CA)	Nombre total des cadres (CA) de la société composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée (CDI) valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée (CDD) valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat-cadre en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 010	1 056	1 065
SOC112	Effectif total agents de maîtrise (AM)	Nombre total des AM de la société composée de ceux ayant un CDI valide et de ceux ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat agent de maîtrise en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	4 110	4 103	3 462
SOC113	Effectif total ouvriers employés (OE)	Nombre total des OE de la société composée de ceux ayant un CDI valide et de ceux ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat employés ouvriers en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	3 988	3 851	3 295
SOC1201	Pourcentage de femmes dans l'effectif				23,66%	22,67%	23,18%
SOC121	Effectif total cadres (CA) femmes	Nombre total des femmes cadres (CA) de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrats-cadres en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes cadres dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	279	297	300
SOC122	Effectif total agents de maîtrise (AM) femmes	Nombre total cumul d'agent de maîtrise (AM) femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat agents de maîtrise en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les salariées femmes AM dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont comptabilisées dans l'effectif de la date de fin du reporting inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	1 220	1 196	1 072
SOC123	Effectif total ouvriers employés (OE) femmes	Nombre total d'OE femmes de la société composé de celles ayant un CDI valide et de celles ayant un CDD valide. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif femmes sous contrat OE en CDI et CDD valides à la date de fin du reporting. NB : les femmes OE dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont incluses dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	656	550	441
SOC130	Effectif total expatriés				7	7	7
SOC131	Effectif total cadres expatriés	Nombre total de cadres (CA) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés cadres en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés cadres expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	7	7	7
SOC132	Effectif total agents de maîtrise expatriés	Nombre total d'agents de maîtrise (AM) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés agents de maîtrise en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés AM expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0
SOC133	Effectif total ouvriers employés expatriés	Nombre total d'ouvriers-employés (OE) salariés de la société sous contrat expatriés en CDI et CDD valides. La notion d'expatrié n'a rien à voir avec la nationalité. Il faut tenir compte de la nature du contrat signé. NB : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrat expatriés ouvriers et employés en CDD et CDI valides à la date de fin du reporting. NB : les salariés OE expatriés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC140	Effectif total par tranche d'âge				9 108	9 010	7 822
SOC141	Effectif total 18-25 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance]; » jj/mm/2019 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	225	189	138
SOC142	Effectif total 26-35 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 26 ans et strictement inférieur à 36 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 36 ans, le collaborateur a toujours 35 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance]; » jj/mm/201 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	3 358	3 058	2 405
SOC143	Effectif total 36-45 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 36 ans et strictement inférieur à 46 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 46 ans, le collaborateur a toujours 45 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance]; » jj/mm/2019 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	2 989	3 232	3 092
SOC144	Effectif total 46-55 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 46 ans et strictement inférieur à 56 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 56 ans, le collaborateur a toujours 55 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance]; » jj/mm/2019 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	1 726	1 751	1 510
SOC145	Effectif total +56 ans	Nombre total de salariés ayant à la date de fin de la période du reporting un âge supérieur ou égal à 56 ans.	# personnes	Dans Excel, utiliser la formule 'n =DATEDIF ([Date de naissance]; » jj/mm/2019 » ; » y ») qui donnera l'âge, puis classer par catégorie d'âge. NB : tenir compte de 2 décimales après la virgule pour faciliter la classification par âge.	810	780	677
SOC150	Effectif total par type contrat				9 108	9 010	7 822
SOC151	Effectif total CDD	Nombre total de salariés en CDD à la date de fin de reporting	# personnes	Cumul de l'effectif sous contrats CDD. Les salariés en CDD dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté.	590	472	364
SOC160	Effectif total par pays				9 108	9 010	7 822
SOC161	Effectif total France	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en France	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	22	26	25
SOC162	Effectif total Côte d'Ivoire	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Côte d'Ivoire	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	7 872	7 759	7 752
SOC163	Effectif total Sénégal	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Sénégal	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	1 207	1 225	17
SOC164	Effectif total Mali	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Mali	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC165	Effectif total RD Congo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en RD Congo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	7	0	0
SOC166	Effectif total Arabie Saoudite	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité en Arabie Saoudite	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.	0	0	0
SOC166	Effectif total Togo	Nombre total de salariés CDD et CDI de la société en activité au Togo	# personnes	Cumul des salariés de la société sous contrat CDI et CDD en fin de période de reporting.			28
2 - EFFECTIF HANDICAPES SOCIÉTÉ							
SOC210	Effectif total souffrant de handicap	Est considéré comme personne en situation de handicap « toute personne physique dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée (,,), en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises, » (extrait du Code du travail ivoirien) NB : la situation de handicap du salarié est constatée par la médecine du travail,	# personnes		101	99	155
SOC250	Nombre de personnes en situation de handicap recrutées	Nombre total de personnes en situation de handicap ayant été intégrées en CDD ou CDI dans l'effectif de l'entreprise pendant la période de reporting. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise. Le recrutement de personnes en situation de handicap peut sous certaines conditions faire l'objet de crédit d'impôts.	# personnes	Nombre de premiers contrats en CDD ou CDI enregistrés pour des personnes en situation de handicap au cours de la période concernée par le reporting. NB1 : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne n'est comptabilisée qu'une seule fois. Ce n'est pas la date de signature du premier contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. NB2 : les impatriés et les expatriés en situation de handicap sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	0	0	0
SOC260	Nombre de personnes en situation de handicap dans l'effectif	Nombre total de salariés en CDD ou CDI souffrant d'une infirmité physique, que celle-ci ait été acquise ou non après l'embauche. NB : le handicap est évalué et certifié par le médecin du travail de l'entreprise.	# personnes	Nombre de personnes handicapées en CDD ou CDI présentes à la fin de période de reporting (exple au 31/12/N). NB1 : les salariés en situation de handicap dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. NB2 : ce cumul correspond au total des anciens indicateurs SOC230 + SOC 240.	101	99	155

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
3 - FORMATION							
SOC310	Nombre total de formations				5 916	7 250	5 315
SOC311	Nombre de formations suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	728	1 341	802
SOC312	Nombre de formations suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agents de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	3 025	3 515	2 433
SOC313	Nombre de formations suivies par les OE	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les sociétés disposant de centre de formation, ne pas omettre les formations effectuées en dehors de ces centres. Pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 163	2 394	2 080
SOC340	Nombre total de formations internes (CME, CMEAU)				4 828	6 361	4 570
SOC341	Nombre de formations internes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié cadre formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	378	866	276
SOC342	Nombre de formations internes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié agent de maîtrise formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	2 512	3 127	2 218
SOC343	Nombre de formations internes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations qui ont été organisées. NB : un même salarié OE formé sur n sessions est comptabilisé n fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations internes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation.	1 938	2 368	2 076
SOC350	Nombre total de formations externes				1 079	889	745
SOC351	Nombre de formations externes suivies par les cadres	Nombre total de salariés cadres ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié cadre formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants cadres aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif	352	475	526
SOC352	Nombre de formations externes suivies par les agents de maîtrise	Nombre total de salariés agents de maîtrise ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié AM formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants agents de maîtrise aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	502	388	215
SOC353	Nombre de formations externes suivies par les ouvriers-employés	Nombre total de salariés OE ayant été présents aux sessions de formations dont les coûts directs ont été facturés par les centres de formation du groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). Le nombre de formation suivies est lié au nombre de salariés présents lors des différentes sessions. NB : un même salarié OE formé sur « n » sessions est comptabilisé « n » fois. Les formations des salariés sortis de l'entreprise en cours d'exercice sont à comptabiliser.	# personnes	Cumul de l'effectif des participants OE aux formations externes à la date de fin de la période du reporting. L'effectif formé est dénombré sur la base des listes d'émargements. NB1 : pour les formations longues (sur plusieurs années) l'effectif formé est défini à la fin de la formation. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	225	26	4

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC320	Dépenses totales de formations	Ensemble des dépenses générées par les formations et les sensibilisations réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du groupe ou dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formation sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes et externes. Dépenses totales de formations = Dépenses de formations internes SOC 321 + Dépenses de formations externes SOC 322. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement ni la restauration, ni le transport).	3 098 320	2 910 807	2 179 407
SOC321	Dépenses de formations internes	Ensemble des dépenses générées par les formations internes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres de formation du Groupe (CME Bingerville, CME Dakar, CMEAU Abidjan). NB : les dépenses de formations internes sont à comptabiliser à partir des factures émises par les centres de formation du groupe.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations internes. NB : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport).	1 192 754	724 903	481 826
SOC322	Dépenses de formations externes	Ensemble des dépenses générées par les formations externes réalisées à la date de fin de la période du reporting ; ces dépenses concernent ici uniquement les coûts directs des heures de formation réalisées dans les centres et cabinets de formation externes, dans le pays ou à l'international. NB : les dépenses de formations externes sont à comptabiliser à partir des factures des organismes prestataires reçues et des états de paiement des vacataires (freelance) le cas échéant.	€	Somme des dépenses de formation réalisées au cours de la période concernée par le reporting pour l'ensemble des formations externes. NB1 : ne considérer que les dépenses liées directement à la formation (pas l'hébergement, ni la restauration, ni le transport). NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	1 905 376	2 185 904	1 810 112
SOC330	Nombre d'heures de formations				156 282	177 531	375 904
SOC331	Nombre heures de formations internes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation au sein des centres de formation du groupe Eranove durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance, nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations externes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'emargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	125 546	153 415	169 255
SOC332	Nombre heures de formations externes	Somme totale des heures passées par l'ensemble des effectifs de salariés CDI et CDD en formation dans des cabinets et centres de formation externes (en dehors des centres de formation du groupe) durant la période concernée par le reporting.	# heures	Nombre d'heures des participants à une session ou séance = durée de la session ou séance nombre de participants. Nombre total d'heures de formations = total cumulé des heures calculées pour toutes les sessions ou séances organisées. Ou bien : Somme totale des heures de formations moins (-) somme totale des heures de formations et sensibilisations internes. NB1 : une séance de formation de 2 heures à laquelle participent 5 salariés est comptabilisée 10 heures et non pas 2 heures. Les heures sont calculées sur la base des fiches d'emargements ou des documents de suivi. NB2 : les formations réalisées par des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas prises en compte.	30 736	24 116	206 649
4 - SALAIRES							
SOC400	Masse salariale totale entreprise	Somme des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés de l'entreprise, hors avantages en nature et cotisations patronales.	€	Cumul de la totalité des sommes versées au titre des rémunérations des salariés hors avantages en nature et charges patronales, telles que reportées en externe : - pour la France, le brut sécurité sociale, - pour la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, les déclarations aux organismes de sécurité sociale.	104 439 534	111 033 966	97 541 960
SOC410	Montant des salaires annuels bruts		€		113 366 032	122 355 532	105 319 781
SOC411	Salaire annuel brut cadres	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des cadres versés pendant la période de reporting.	36 760 504	42 122 079	41 121 892
SOC412	Salaire annuel brut agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	48 058 409	50 140 400	40 816 208
SOC413	Salaire annuel brut ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des OE versés pendant la période de reporting.	28 547 119	30 093 053	23 381 681

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC420	Montant des salaires annuels bruts femmes		€		25 893 153	27 468 394	24 463 718
SOC421	Salairé annuel brut femmes cadres	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes cadres versés pendant la période de reporting.	8 724 526	9 634 455	9 354 777
SOC422	Salairé annuel brut femmes agents de maîtrise	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes agents de maîtrise versés pendant la période de reporting.	12 880 884	13 566 472	11 778 142
SOC423	Salairé annuel brut femmes ouvriers-employés	Total de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans ce montant.	€	Cumul de tous les salaires annuels bruts des femmes OE versés pendant la période de reporting.	4 287 744	4 267 467	3 330 799
SOC430	Montant du salaire annuel brut moyen		€		345 497	394 761	455 226
SOC431	Salairé moyen annuel brut cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres / "effectif cadres payé".	524 250	595 068	717 790
SOC432	Salairé moyen annuel brut agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif AM de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut AM / "effectif AM payé".	92 277	105 671	101 764
SOC433	Salairé moyen annuel brut ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires de l'effectif OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE / "effectif OE payé".	102 043	104 631	93 989
SOC440	Montant du salaire annuel brut femmes moyen		€		269 130	402 956	330 728
SOC441	Salairé moyen annuel brut femmes cadres	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes cadres de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut cadres femme / "effectif cadres femme payé".	427 961	561 536	529 855
SOC442	Salairé moyen annuel brut femmes agents de maîtrise	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes agents de maîtrise de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut Agents de maîtrise femme / "effectif AM femme payé".	82 315	111 305	78 162
SOC443	Salairé moyen annuel brut femmes ouvriers-employés	Moyenne de l'ensemble des salaires bruts de l'effectif femmes OE de l'entreprise avant déduction des cotisations obligatoires. Les avantages en nature sont pris en compte dans cette moyenne.	€	Montant du salaire annuel brut OE femmes / "effectif OE femme payé".	64 036	69 263	63 046
5 - ACCIDENTS DU TRAVAIL							
SOC500	Accidents du travail						
SOC510	Accidents du travail avec et sans arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec et sans arrêt de travail, exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas. NB : l'accident de trajet est un accident qui survient : -entre la résidence et le lieu de travail, -entre le lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt survenus à des salariés CDD et CDI et des accidents du travail sans arrêt survenus à des salariés CDD et CDI, à la date de fin de la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents de trajets.	156	133	111
SOC520	Accidents du travail avec arrêt hors trajets	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur), exclusion faite des accidents du travail liés aux trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, ainsi que des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail survenus à des salariés CDD et CDI avec arrêt de travail de 1 jour et plus, pendant la période du reporting. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	151	127	109
SOC525	Accidents de trajet	Accidents survenus aux salariés avec arrêt de travail sur prescription médicale donnant droit à indemnité (allocation payée par l'organisme de sécurité sociale en compensation du salaire suspendu par l'employeur) survenus lors de trajets entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas, exclusion faite des accidents du travail avec décès.	Nombre	Cumul des accidents du travail avec arrêt du travail de 1 jour et plus, survenus à des salariés CDD et CDI pendant la période du reporting lors d'un trajet résidence - lieu de travail ou lieu de travail - lieu de restauration. NB : ne pas comptabiliser ici les accidents du travail sans arrêt de travail et les accidents de travail avec décès immédiat ou différé du salarié. Reporter uniquement les accidents du travail déclarés et acceptés par les organismes de sécurité sociale.	76	55	51

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC530	Accidents du travail occasionnant un décès	Accidents du travail pour accidents hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié.	Nombre	Cumul des accidents du travail hors trajets impliquant un décès immédiat ou différé du salarié, au cours de la période concernée par le reporting.	2	0	3
SOC540	Nombre de jours d'arrêt du travail	Somme des jours d'arrêt du travail obtenus sur prescription médicale pour accidents hors trajets et permettant aux salariés d'interrompre leurs activités avec le paiement d'une indemnité journalière compensatoire du salaire.	jours	Cumul du nombre de jours (en jours calendaires) non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail (les arrêts de travail liés à des accidents de trajet entre la résidence et le lieu de travail, et entre le lieu de travail et le lieu de la pause repas sont exclus) survenus au cours de la période concernée par le reporting. NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs ayant eu lieu sur la période. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés.	3 465	3 204	2 683
SOC550	☛ Taux de gravité	Le taux de gravité représente le nombre de journées d'arrêt du travail indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.	jours	Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail des CDI et CDD (SOC 540) X 1 000 / nombre total d'heures théoriques travaillées de l'année (SOC 610).	0,18	0,17	0,17
SOC560	☛ Taux de fréquence	Le taux de fréquence est le nombre d'accidents survenus hors trajets avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus sur une période donnée par million d'heures de travail.	nombre	Taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt des CDI et CDD hors trajet (SOC 520) / nombre total d'heures travaillées théoriques sur l'année n (SOC 610) * 1 000 000.	8,02	6,82	6,76
6 - TEMPS DE TRAVAIL							
SOC610	☛ Temps théorique de travail société		Heures		18 838 618	18 622 580	16 122 182
SOC611	Temps théorique de travail cadres	Temps de travail à effectuer par les cadres (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif cadres en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	2 065 812	2 072 861	2 108 041
SOC612	Temps théorique de travail agent de maîtrise	Temps de travail à effectuer par les AM (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif AM en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif AM en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	8 567 284	8 426 703	7 121 413
SOC613	Temps théorique de travail ouvriers employés	Temps de travail à effectuer par les OE (en CDD et CDI) selon la réglementation en vigueur.	Heures	Sénégal et Côte d'Ivoire : Somme de l'effectif OE en fin de mois *173,33 pendant la période du reporting. France : Somme de l'effectif OE en fin de mois *151,67 pendant la période du reporting.	8 205 521	8 123 016	6 892 728
SOC620	Temps de travail supplémentaire société		Heures		668 873	642 558	466 336
SOC621	Temps de travail supplémentaire cadres	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les cadres au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des cadres en CDD et CDI.	0	0	0
SOC622	Temps de travail supplémentaire agent de maîtrise	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les AM au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des AM en CDD et CDI.	270 928	286 239	189 787
SOC623	Temps de travail supplémentaire ouvriers employés	Temps de travail autorisé par accord écrit du management réalisé par les OE au-delà de la durée légale des heures de travail en vigueur.	Heures	Si applicable : Cumul des heures supplémentaires à la date de fin de la période du reporting des OE en CDD et CDI.	397 945	356 319	276 549
7 - ABSENTÉISME							
SOC700	Temps total d'absence (TTA)	L'absentéisme est la durée des absences légales ou non des salariés CDD et CDI à leur lieu de travail sur une période donnée. Absences légales (ALE) : congés légaux, congés de maternité, congés sans solde, mises à pied, permissions exceptionnelles légales, arrêts maladie, accidents du travail et trajet. Durée totale des absences légales et des absences autorisées des salariés.	Heures	SOC710 + SOC720 + SOC730 + SOC740 + SOC750 + SOC760 + SOC770 + SOC780	3 309 271	3 209 795	1 872 497
SOC710	Absences pour congés légaux (ACL)	Durée des congés annuels légaux pris avec rémunération par les salariés en CDD ou CDI de l'entreprise.	Heures	Somme des congés légaux (selon la définition du Code du Travail national) des CDD et CDI pris à la date de fin de la période du reporting. Côte d'Ivoire et Sénégal : 8h par jour (40h/semaine). France : 7h par jour (35h/semaine). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	2 938 263	2 869 731	1 596 388

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC720	Absences pour congés de maternité (ACM)	Durée des congés de maternité ou paternité pris par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre de jours de congé de maternité/ paternité pris par les collaborateurs concernés (8h). France : Nombre de jours de congé de maternité/ paternité pris par les collaborateurs concernés (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	62 654	112 263	94 332
SOC730	Absences pour congés sans solde (ACS)	Durée des congés annuels légaux pris sans rémunération pour convenance personnelle par les salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (8h). France : -Nombre de collaborateurs concernés, le nombre de jours de congé sans solde pris (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	70 709	5 778	406
SOC740	Absences pour mise à pied (AMP)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI ayant écopé d'une suspension temporaire du contrat de travail par mesure disciplinaire.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de mise à pied (8h). France : -Nombre de jours de mise à pied (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	33 744	7 064	4 248
SOC750	Absences pour permission exceptionnelle (APE)	Durée des absences autorisées au salarié en CDD ou CDI par l'employeur sur la base d'événements familiaux dûment justifiés par l'employé et non déductibles du congé réglementaire. Ces absences sont définies par le Code du travail, les conventions collectives ou le règlement interne : mariage, décès, naissance, etc.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : Nombre total de jours de permissions pris (8h). France : Nombre total de jours de permissions pris (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	19 315	26 748	15 370
SOC760	Absences pour arrêts maladie (AAM)	Durée des interruptions de travail des salariés en CDD ou CDI recommandées par un médecin (médecine du travail ou autre) au cours de la période concernée par le reporting.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours de maladie (8h). France : -Nombre de jours de maladie (7h). NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	149 760	146 637	125 793
SOC770	Absences pour accident du travail et trajet (ATT)	Durée des absences des salariés en CDD ou CDI pour accident du travail et pour accident de trajet.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (8h). France : -Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident du travail + Nombre jours non travaillés de l'effectif CDI et CDD pour cause d'accident de trajet survenus (7h). NB : -Ne comptabiliser que les jours d'arrêt relatifs à l'année n-1. -Pour les décès, seuls les jours d'arrêt de travail précédant le décès (s'il y en a) doivent être comptabilisés. NB : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	26 548	34 480	30 726
SOC780	Absences non autorisées (ANA)	Durée des absences non légales et non justifiées des salariés en CDD ou CDI.	Heures	Côte d'Ivoire et Sénégal : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (8h). France : -Nombre de jours d'absence non autorisée de l'effectif CDD et CDI (7h). NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	8 280	7 096	5 234
SOC711	☛ Taux absentéisme	Le quotient du nombre d'heures d'absence (hors ACL, ACM, ACS, APE) par rapport au nombre d'heures théoriques de travail des salariés sous contrats CDI et CDD valides à la date de fin du reporting.	%	Taux d'absentéisme = (AMP+AAM+ATT+ANA) / TTT.	1,16%	1,05%	1,03%
SOC712	Taux d'assiduité	Le ratio correspondant à l'écart entre le temps de travail théorique des salariés sous contrats CDI et CDD et la durée totale des absences (hors ACL, ACM, ACS, APE).	%	Taux d'assiduité = 1-Taux d'absentéisme.	98,84%	98,95%	98,97%

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
8 - RECRUTEMENTS							
SOC810	Recrutements effectif société				668	643	501
SOC811	Nombre de recrutements CDD	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDD sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié.	352	331	258
SOC812	Nombre de recrutements CDI	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI enregistrés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	316	312	243
SOC815	Nombre de femmes recrutées	Nombre de femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Cumul des femmes dans les recrutements= (Nombre total de femmes recrutées en CDD et CDI). NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	137	80	114
SOC816	Pourcentage de femmes recrutées	Pourcentage des femmes dans l'ensemble des personnes recrutées en CDD et CDI sur la période concernée par le reporting.	%	Quotient du nombre de femmes recrutées par rapport au recrutement effectif société. Pourcentage de femmes recrutées = (SOC 815 / SOC 810)*100.	21%	12%	23%
SOC813	Nombre de jeunes entre 18 et 25 ans recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de travail CDI ou CDD sur la période concernée par le reporting et ayant à la date de signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, le collaborateur a toujours 25 ans.	# personnes	Cumul du nombre de contrats CDI et CDD enregistrés au cours de la période concernée par le reporting signés par des jeunes ayant à la date de la signature du contrat un âge supérieur ou égal à 18 ans et strictement inférieur à 26 ans. NB : si une même personne a eu plusieurs contrats sur la même période, cette personne est donc comptabilisée plusieurs fois. Ce n'est pas la date de signature du contrat qui fait foi, mais la date de début d'activité du salarié. Un contrat CDD transformé en CDI est comptabilisé comme une embauche CDI et une fin de contrat CDD.	114	102	75
SOC814	Nombre de stagiaires recrutés	Ensemble des personnes ayant signé un contrat de stage pendant la date de reporting.	# personnes	Cumul du nombre de contrat de stages signés (qu'il soit diplômant, conventionné, rémunéré ou non).	2 473	1 990	1 021
9 - DÉPARTS							
SOC910	Départ effectif société				473	587	235
SOC920	Licenciements				44	13	15
SOC921	Nombre de licenciements CDD	Nombre de salariés CDD licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDD licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	1	0	0
SOC922	Nombre de licenciements CDI	Nombre de salariés CDI licenciés. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés en CDI licenciés au cours de la période concernée par le reporting. NB : si une même personne a été licenciée puis réintégrée sur la même année, puis à nouveau licenciée, cette personne est comptabilisée 2 fois. Ce n'est pas la date de signature de la décision de licenciement qui fait foi, mais la date de notification de la décision au salarié. Tous les motifs de licenciement sont pris en compte.	43	13	15

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOC930	Départs volontaires				140	91	60
SOC931	Nombre de départs volontaires de salariés CDD	Nombre de salariés CDD ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDD ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	5	13	5
SOC932	Nombre de départs volontaires de salariés CDI	Nombre de salariés CDI ayant quitté de leur propre gré la société qui les emploie sur la période concernée par le reporting. NB : Les départs pendant la période d'essai du salarié sont également pris en compte.	# personnes	Cumul du nombre de salariés CDI ayant rompu volontairement leur contrat au cours de la période concernée par le reporting (démissions et ruptures conventionnelles à l'initiative du salarié).	135	78	55
SOC940	Départs liés aux fins de contrats				289	483	160
SOC941	Nombre de départs des salariés CDD pour motif de fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDD arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDD dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail. NB : un salarié en fin de CDD au 31/12/N qui signe un autre contrat au 01/01/N+1 n'est pas considéré comme un départ.	135	312	31
SOC942	Nombre de départs des salariés CDI pour fin de contrat	Ensemble des salariés sortis de l'effectif pour motif de contrat de travail CDI arrivé au terme de l'échéance prévue.	#personnes	Cumul du nombre de salariés CDI dont la sortie de la société est liée à l'arrivée à terme échu du contrat de travail qui correspond à l'âge de la retraite normale. NB : un salarié en fin de CDI dont le dernier jour de travail est le 31/12/N n'est pas considéré comme un départ pour l'année N mais pour l'année N+1.	154	171	129
SOC950	Taux de turnover	Taux de renouvellement des effectifs de l'entité suite à des départs volontaires ou non et des recrutements de collaborateurs.	%	Taux de turn-over = [(Nombre de départs au cours de l'année N + Nombre d'arrivées au cours de l'année N)/2] / Effectif au 31 décembre de l'année N-1*100 Taux de turnover = [(SOC 910 + SOC 810)/2] / [(SOC 110 N-1)*100. NB1 : le nombre de départ porte sur l'ensemble des licenciements, des départs volontaires et des départs pour fin de contrat. NB2 : le nombre d'arrivées porte sur l'ensemble des recrutements CDI et CDD. NB3 : les mobilités internes ne sont pas comptabilisées comme des départs.	6,26%	6,83%	4,70%
10 - MALADIES PROFESSIONNELLES							
SOC101	Maladies professionnelles	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI déclarés par le médecin du travail comme étant atteints de maladies professionnelles sur la période concernée par le reporting.	# personnes	Les maladies professionnelles sont codifiées dans un tableau fourni par l'organisme de Sécurité sociale, qui détermine également les conditions de contraction de ces maladies. La maladie professionnelle constatée par le médecin d'entreprise est sanctionnée par un certificat médical.	0	0	0
11 - DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE							
SOC102	Dépenses en matière de politique sociale		€		16 042 392	12 752 935	10 213 306
SOC103	Dépenses volontaires de l'entreprise en avantages sociaux	Contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de Solidarité, Fonds de Solidarité Santé, Assurance Maladie pour Retraités : ASMAR, FCP etc.). NB : les contributions obligatoires suivantes sont exclues : dépenses de formation.	€	Cumul des Fonds alloués pour assurer la solidarité, la santé et la retraite des salariés (FCP, PS cadres, FS, FSS, ASMAR etc.). NB : ne reporter que les contributions employeur volontaires, pas les contributions obligatoires.	6 537 083	7 733 652	6 728 868
SOC104	Fonds alloués aux prêts internes	Montant total des prêts accordés aux salariés notamment par l'intermédiaire des mutuelles, pour les aider à mettre en œuvre des projets personnels d'acquisition de biens ou d'investissements pour améliorer leurs revenus.	€	Cumul des fonds alloués pour le MA2E, FCP-SDE, FPH- SDE...	9 505 309	5 019 283	3 484 438
SOC105	Couverture protection sociale volontaire						
SOC106	Effectif couvert par une protection sociale volontaire	Cumul du nombre de salariés en CDD et CDI au 31/12/n bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés sur la période du reporting.	# personnes	Cumul du nombre des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution financière volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé, et à la retraite des salariés (Fonds de solidarité, Fonds de solidarité santé).			7 704
SOC107	Part de l'effectif couvert par une protection sociale volontaire	Pourcentage des salariés CDD et CDI bénéficiant de la contribution volontaire de l'entreprise dans les fonds dédiés à la solidarité, à la santé et à la retraite des salariés sur la période du reporting.	%	SOC 106- Effectif couvert par une protection sociale volontaire / SOC 110- Effectif total société.			98%

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
12 - PROMOTION DU GENRE							
SOC171 Gouvernance							
SOC172	Effectif du comité de direction (Codir)	Nombre total (hommes et femmes) des membres du Codir.	# personnes	Somme des membres du Codir désignés à la fin de la période de reporting.	107	132	117
SOC173	Nombre de femmes membres du Codir	Nombre de femmes membres du Codir.	# personnes	Somme des femmes membres du Codir désignées à la fin de la période de reporting.	19	23	24
SOC174	Part des femmes membres du Codir	Pourcentage des femmes membres du Codir.	%	(SOC173-Nombre de femmes membres du comité de direction / SOC172- Effectif du comité de direction) 100.	17,76%	17,42%	20,51%
SOC175 Métiers techniques							
SOC176	Effectif des salariés exerçant un métier technique	Cumul des salariés (homme et femmes) en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des salariés en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB: Les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	2 711	3 228	2 749
SOC177	Nombre de salariées femmes exerçant un métier technique	Cumul des salariées femmes en CDI et CDD exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting. NB1 : la nomenclature des métiers techniques est disponible pour chaque entité auprès des services en charge des ressources humaines. NB2 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	# personnes	Cumul des femmes salariées en CDI et CDD exerçant un métier technique à la date de fin du reporting. NB: les salariées dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriées et les expatriées sont comptabilisées dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail.	134	158	114
SOC178	Part des femmes exerçant un métier technique	Pourcentage des femmes exerçant un métier technique (métiers caractéristiques des activités d'exploitation et de maintenance) sur la période du reporting.	%	«=SOC 177-Nombre de salariées femmes exerçant un métier technique/SOC176-Effectif des salariés exerçant un métier technique 100.	4,94%	4,89%	4,15%
13 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
SOC1005 Effectif détaché et certifiable							
SOC1006	Effectif détaché	Nombre total des salariés de la société composé de ceux ayant un CDI ou un CDD valide détachés au groupement d'intérêt économique GS2E (Groupement des Services Eau et Électricité).	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés de la société en CDI et CDD (contrat valide à la date de fin du reporting) détachés au groupement d'intérêt économique GS2E. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte.	338	276	340
SOC1007	Effectif total certifiable	Nombre total des salariés de la société composée de ceux ayant un CDI ou un CDD valide. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E (et retirés de l'effectif CIE et SODECI).	# personnes	CIE, SODECI et autres entités : [(SOC 110- Effectif total société) - (SOC 1 006-Effectif détaché)]. GS2E : [(SOC110-Effectif société) + (Somme Effectif détaché CIE et SODECI)].	9 108	9 010	7 822
SOC1010 Couverture certification santé sécurité au travail							
SOC1011	Effectif des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous-directions certifiées OHSAS 18 001 / ISO 45 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les contrats des stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous-directions couvertes par un certificat OHSAS 18 001 / ISO 45 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex: 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	2 433	2 476	1 339
SOC1012	Taux de couverture certification OHSAS 18 001 / ISO 45 000	Ratio du nombre de salariés des services certifiés OHSAS 18 001 / ISO 45 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiées OHSAS 18 001 - ISO 45 001 (SOC 1 011) / Effectif total certifiable (SOC 1 007)]*100.	27%	27%	17%

Indicateurs environnementaux

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
1 - PROVISIONS & GARANTIES RISQUES ENVIRONNEMENT							
ENV110	Provisions et garanties pour risques environnementaux	Montant planifié dans le budget pour assurer la gestion des risques en matière d'environnement.	€	Somme prévue pour les risques avérés et identifiés en matière d'environnement et liés aux activités de l'entreprise.	2 436 170	2 435 820	4 573
2 - CONSOMMATION D'EAU							
ENV200	Consommation d'eau				7 450 250	8 773 640	5 290 679
ENV210	Consommation d'eau des sièges, agences, bureaux	La quantité d'eau potable consommée au sein des locaux administratifs et commerciaux, à savoir les sièges sociaux, les agences commerciales et les bureaux, relevée aux compteurs ou sur facture.	m³	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : -les gratuités d'eau pour les logements du personnel et des retraités, -les centres de production d'eau et d'électricité.	464 229	463 468	333 022
ENV220	Consommation d'eau des usines de production thermique d'électricité	La quantité d'eau potable utilisée par les usines pour la production thermique d'électricité.	m³	Somme des consommations d'eau de l'ensemble des sites de production thermique d'électricité au relevé de compteur. NB : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	176 309	229 264	236 325
ENV230	Consommation d'eau des usines de production d'eau	La quantité d'eau potable utilisée par les usines de production d'eau pour les besoins d'exploitation (lavages des décanteurs, des filtres, etc.).	m³	Quantité d'eau consommée dans les usines pour les besoins d'exploitation = (production d'eau des usines * (100-rendement interne des usines de production d'eau ENV320)) / 100.	6 809 712	8 080 908	4 721 332
3 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU							
ENV350	Capacité production eau potable						
ENV351	Capacité de production d'eau potable	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable. C'est la somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	m³/j	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production installées.	1 690 188	1 723 127	1 173 352
ENV300	Production et distribution d'eau						
ENV301	Eau brute usines	Quantité d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	m³	Volume d'eau brute utilisée pour la production d'eau potable.	339 201 623	364 850 162	310 699 898
ENV302	Eau forages	Quantité d'eau brute en sortie des forages exploités par la société (hors forages alimentant les usines de production d'eau).	m³	Volume d'eau brute produite par les forages exploités par la société et alimentant le réseau (hors forage alimentant les usines de production d'eau).	122 366 974	134 975 220	0
ENV310	Eau traitée usines	Quantité d'eau ayant subi un traitement destiné à la rendre bactériologiquement et chimiquement propre à la consommation.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines.	332 392 911	356 191 768	306 558 908
ENV315	Total eau produite	Quantité d'eau potable produite et raccordée au réseau.	m³	Somme de la production d'eau traitée de l'ensemble des usines (ENV 310) et des eaux de forages raccordés au réseau, hors forage alimentant les usines de production (ENV 302).	454 759 885	491 166 988	306 558 908
ENV320	Rendement interne des usines de production d'eau	Le rapport de la quantité d'eau traitée produite par les usines à la quantité d'eau brute utilisée par ces usines.	%	Rendement moyen de l'ensemble des stations en % = (Somme des volumes "eau traitée usines" sur une période donnée des usines de production d'eau) / (Somme des volumes "eau brute usine" sur la période de reporting des usines de production d'eau) x100.	98,0%	97,6%	98,7%
ENV330	Rendement de réseau	Le rapport de la quantité d'eau facturée aux clients à la quantité d'eau mise à disposition dans le réseau d'eau par les usines de production et les forages en exploitation.	%	Rendement de réseau d'eau potable (%) = (ENV 341 volume total d'eau vendu sur la période de reporting aux consommateurs en m³ / (ENV 310 volume eau traitée usines sur la période de reporting + ENV 302 eau forages sur la période de reporting) x100.	76,00%	73,89%	74,27%
ENV341	Volume d'eau vendu	Quantité d'eau relevée par les compteurs et facturée aux clients.	m³	Cumul des m³ facturés aux clients pendant la période de reporting. NB : il ne s'agit pas du volume recouvré.	345 624 862	362 928 425	227 666 000

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
4 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE							
ENV410	Consommation d'énergie totale				7 542 224	7 870 108	8 560 985
ENV415	Consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations « auxiliaires »). NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	58,2	64,4	74,1
ENV416	Consommation externe d'électricité des ouvrages de prod. d'élec.	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production d'électricité au relevé de compteur lors des arrêts des groupes uniquement.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production d'électricité (consommations "auxiliaires" généraux : pont roulant, éclairage, prise de force motrice...) lors des arrêts des groupes. NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.			0,8
ENV420	Consommation d'énergie électrique des sièges, agences, bureaux	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) des agences commerciales, bureaux et autres centres administratifs. NB1 : il ne s'agit pas des GWh recouvrés. NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire. Exclure : - Les gratuits d'électricité pour les logements du personnel et des retraités. - Les centres de production d'eau et d'électricité.	65,04	61,41	40,37
ENV425	Consommation d'électricité des ouvrages d'assainissement	Quantité totale d'électricité consommée pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites liés à l'activité d'assainissement. NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	1,4	1,7	1,3
ENV430	Consommation d'énergie électrique des ouvrages de production et de distribution d'eau	Quantité totale d'électricité consommée par l'ensemble des ouvrages de production et de distribution d'eau au relevé de compteur.	GWh	Cumul des GWh relevés au(x) compteur(s) de l'ensemble des sites de production et de distribution d'eau (consommations « auxiliaires »). NB1 : inclure la consommation des bureaux des usines si elles ne peuvent pas être isolées (sinon la comptabiliser en ENV 420). NB2 : pour les données non disponibles en fin d'exercice, considérer une année glissante (les 12 derniers mois facturés) pour l'année n et préciser le périmètre sur lequel l'année glissante a été nécessaire et le calendrier de l'année glissante considérée. Les données calculées en année glissante ne doivent pas être retraitées l'année suivante pour que le reporting n-1 soit sur une année calendaire.	402	432	221
ENV440	Consommation de gaz naturel	Quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de gaz naturel consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine. NB : sur les périodes où le relevé machine a été impossible, estimer avec les GWh produits.	836 960 576	873 326 866	949 969 227
ENV450	Consommation de HVO	Quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de HVO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (substitution du gaz en cas de rupture d'approvisionnement).	741	2 941	11 983
ENV460	Consommation de DDO	Quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	m³	Cumul des m³ de DDO consommés pendant la période de reporting par les turbines à gaz au relevé machine (en substitution du gaz et du HVO ou lors du passage du gaz ou HVO).	363	408	576

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
ENV470	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes de secours	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes de secours.	m³	Cumul des m³ de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes de secours (utilisés en cas de défaut d'alimentation électrique), facturés au réel ou sorties de stock.	5 336	5 357	50 527
ENV475	Consommation Gasoil/Diesel Oil des groupes électrogènes pour la production d'électricité	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique.	m³	Cumul des m³ de Gasoil/Fuel consommés pendant la période de reporting par les groupes électrogènes des centrales isolées et pour le démarrage des ouvrages d'exploitation, facturés au réel ou sorties de stock.	2 502	10 327	2 337 102
ENV480	Consommation totale de carburant véhicules				5 897 689	6 434 182	5 904 949
ENV481	Consommation Diesel des véhicules	Quantité totale de Diesel utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant Diesel consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	4 959 147	5 005 248	3 905 122
ENV482	Consommation essence/Super des véhicules	Quantité totale d'essence/Super utilisée par les véhicules destinés à l'exploitation.	l	Cumul total des litres de carburant essence/Super consommés par les véhicules destinés à l'exploitation. NB : exclure les véhicules sous contrat, l'ensemble des véhicules à usage personnel, les véhicules de location de courte durée (moins d'une semaine).	938 542	1 428 934	1 999 828
5 - PRODUCTION & DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ							
ENV510	Capacité totale opérée interconnectée		MW		1 247	1 247	1 247
ENV511	Capacité installée interconnectée thermique	Capacité totale du parc de production thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle. C'est la somme totale des puissances maximales (ou théoriques) de tous les groupes de production installés sur le réseau.	MW	Somme des puissances du parc thermique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.	643	643	643
ENV512	Capacité installée interconnectée hydroélectrique	Capacité totale du parc de production hydroélectrique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique interconnecté opéré à une période donnée sur la base de la capacité réelle exprimée en MW.	604	604	604
	Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable		%		48%	48%	48%
ENV520	Production électrique totale interconnectée				4 683	5 139	5 592
ENV521	Production totale des usines de production électrique thermique	Production totale d'électricité nette livrée du parc thermique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc thermique interconnecté.	3 050	3 276	3 694
ENV522	Production totale des usines de production hydroélectrique	Production totale d'électricité nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	GWh	Énergie totale nette livrée du parc hydroélectrique interconnecté.	1 633	1 863	1 897
	Part de la production (GWh) d'électricité renouvelable		%		35%	36%	34%
ENV530	Rendement production électricité	Rapport de l'énergie évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité = Production totale nette / production brute * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines.	97,9%	99,1%	98,9%
ENV531	Rendement production électricité Abidjan	Rapport de l'énergie produite à Abidjan et évacuée sur le réseau de transport (production nette) par l'énergie en sortie de l'alternateur (production brute) d'un groupe. La différence entre les deux énergies est consommée par les auxiliaires du groupe (divers équipements annexes nécessaires au fonctionnement du groupe de production).	%	Rendement production électricité Abidjan = Production totale nette Abidjan / production brute Abidjan * 100. NB : les pertes correspondent à l'énergie soutirée pour la consommation interne des usines d'Abidjan.	98,5%	99,1%	99,0%
ENV550	Énergie disponible				7 547	9 430	8 974
ENV551	Énergie disponible thermique	Énergie productible du parc de production thermique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Pour le parc de production thermique : ÉNERGIE DISPONIBLE = EMP-EINP-EIP EMP = énergie (maximale) théorique productible pour la période considérée, EIP = total de l'énergie indisponible à caractère programmé pour la période EINP = total de l'énergie indisponible à caractère non programmé pour la période.	4 611	4 475	4 814
ENV552	Énergie disponible hydroélectrique	Énergie productible du parc de production hydroélectrique en fonction des conditions opérationnelles et techniques de l'installation.	GWh	Pour le parc de production hydroélectrique : ÉNERGIE DISPONIBLE = EMP-EINP-EIP EMP = énergie (maximale) théorique productible pour la période considérée, EIP = total de l'énergie indisponible à caractère programmé pour la période EINP = total de l'énergie indisponible à caractère non programmé pour la période.	2 936	4 955	4 159

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
ENV560	⚡ Rendement global électricité	C'est le rapport de la production brute (énergie en sortie de l'alternateur) par l'énergie effectivement consommée par le client final. Ce rendement tient compte donc des pertes production, transport et distribution. Remarque : les clients alimentés directement par le réseau de transport subissent seulement les pertes production et transport.	%	Rendement global du système électrique selon la définition des statistiques nationales ivoiriennes.	80,32%	83,08%	82,54%
6 - CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES & INTRANTS							
ENV600	Consommation des matières premières et intrants						
ENV610	Huiles	Quantité des huiles utilisées dans l'exploitation des ouvrages.	l	Cumul des litres d'huiles consommées.	100 299	78 224	131 365
ENV620	Chlore gazeux	Quantité de chlore gazeux utilisée dans l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chlore gazeux utilisées pour l'exploitation.	689	682	0
ENV630	Chaux	Quantité de chaux utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de chaux utilisées pour l'exploitation.	12 797	13 582	25 909
ENV640	Hypochlorite de calcium	Quantité de hypochlorite de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de hypochlorite de calcium utilisées pour l'exploitation.	1 838	3 227	4 453
ENV650	Sulfate d'alumine	Quantité de sulfate d'alumine (Al ₂ (SO ₄) ₃) utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de sulfate d'alumine utilisées pour l'exploitation.	6 821	9 468	10 623
ENV660	Gaz SF ₆	Quantité de gaz SF ₆ utilisée pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages.	kg	Cumul des kg de gaz SF ₆ utilisées pour l'exploitation. NB : les mesures obtenues par la pesée des bouteilles SF ₆ , la différence de poids sur une période constitue les pertes de SF ₆ (transport).	1 022	613	570
ENV670	Carbonate de calcium	Quantité de carbonate de calcium utilisée pour l'exploitation.	t	Cumul des tonnes de carbonate de calcium utilisées pour l'exploitation	1 223	980	2 838
ENV680	Fluides frigorigènes	Quantité de fluides frigorigènes présente dans les équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg de fluides frigorigènes présent dans les équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les quantités présentes dans les équipements sont identifiées à partir de la charge moyenne. - Split : 1 kg de fluide - Armoire : 5 kg de fluide - DRV : 9 kg de fluide - Rooftop : 26 kg de fluide Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).			8 797
ENV681	Pertes de fluides frigorigènes	Quantité estimée de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation installés dans les sièges, bureaux, agences, usines et ouvrages d'exploitation.	kg	Cumul des kg estimés de fluides frigorigènes ayant fuité des équipements de climatisation (split, armoire, DRV, rooftop). Les fuites sont quantifiées sur la base du taux de fuite annuel. - Split : 5% - Armoire : 6% - DRV : 10 % - Rooftop : 5% Source : Matrice de restitution des GES liées aux fluides frigorigènes. La matrice mobilise les données d'entrées (charge moyenne, taux de fuite annuelle, PRG) de la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).			485
7 - POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES : CO₂, NO_x, SO_x							
ENV710	Émissions de gaz à effet de serre (GES)		tCO ₂ e		2 439 700	2 581 463	2 601 594
ENV711	Émissions de GES hors production électrique	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation d'électricité des usines de production et de distribution d'eau, des ouvrages d'assainissement et des agences et bureaux, à la consommation de carburant des véhicules et des groupes électrogènes de secours, et aux déplacements professionnels en avion.	tCO ₂ e	ENV741+ENV742+ENV743+ENV744+ENV745+ENV771	284 781	299 751	149 605
ENV741	Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des ouvrages de production et de distribution d'eau	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation d'électricité des ouvrages de production et de distribution d'eau (incluant la consommation des sites de production si celle-ci ne peut être isolée).	tCO ₂ e	= FeE*(ENV430)*1 000 où FeE Côte d'Ivoire = 0,445 kgCO ₂ e/kWh FeE Sénégal = 0,637 kgCO ₂ e/kWh FeE France = 0,0571 kgCO ₂ e/kWh Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	219 005	233 635	98 479
ENV742	Émissions de GES liées à la consommation d'électricité liée à l'assainissement	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'électricité consommée pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage (incluant la consommation des sites de production si celle-ci ne peut être isolée).	tCO ₂ e	= FeE*(ENV425)*1 000 où FeE Côte d'Ivoire = 0,445 kgCO ₂ e/kWh FeE Sénégal = 0,637 kgCO ₂ e/kWh FeE France = 0,0571 kgCO ₂ e/kWh Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	644	761	561
ENV743	Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des sièges, agences et bureaux	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'électricité consommée par les sièges, agences et bureaux.	tCO ₂ e	= FeE*(ENV420)*1 000 où FeE Côte d'Ivoire = 0,445 kgCO ₂ e/kWh FeE Sénégal = 0,637 kgCO ₂ e/kWh FeE France = 0,0571 kgCO ₂ e/kWh Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	29 219	27 615	17 946

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
ENV744	Émissions de GES liées à la consommation des groupes électrogènes de secours	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation de carburant des groupes électrogènes de secours (en cas de défaut d'alimentation électrique)	tCO2e	= Fe Diesel*ENV470 Fe Diesel : 3,16 kgCO2e/l Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/)	16 861	16 928	160
ENV745	Émissions de GES liés à la consommation de carburant des véhicules	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation de carburant des véhicules	tCO2e	= (2,8*ENV482 + 3,16*ENV481)/1 000 où Fe Essence : 2,8 kgCO2e/l Fe Diesel : 3,16 kgCO2e/l Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/)	18 299	19 818	17 940
ENV746	Émissions de GES liées aux pertes de SF6	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée aux pertes de SF6	tCO2e	= (ENV660-Gaz SF6 / 1 000) * PRG SF6 Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) SF6 : 23 500 Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/) PRG issu du 5e rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat - GIEC (2013)			13 395
ENV747	Émissions de GES liées aux pertes de fluides frigorigènes	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée aux pertes de fluides frigorigènes	tCO2e	Le calcul est effectué dans une matrice retraçant les pertes par type de gaz rapporté au Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) par type de gaz. Le PRG constituant le Facteur d'émission. La liste du PRG des différents gaz constituant les fluides frigorigènes est disponible dans la base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/)			899
ENV712	Émissions de GES liées à prod. électrique	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée uniquement à la production de l'électricité (en dehors des groupes électrogènes de secours).	tCO2e	= ENV761+ENV762+ENV763+ENV764+ENV765	2 154 919	2 281 712	2 451 989
ENV761	Émissions de GES liées à la consommation de gaz naturel	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale de gaz naturel utilisée par des turbines à gaz au relevé machine.	tCO2e	= 2,53*ENV440/1 000 Fe Gaz naturel : 2,53 kgCO2e/m³ Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	2 117 510	2 209 517	2 403 422
ENV762	Émissions de GES liées à la consommation de HVO	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale d'Heavy Vacuum Oil (HVO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	tCO2e	= 3,25*(ENV450) Fe HVO : 3,25 kgCO2e/l Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	2 410	9 559	38 945
ENV763	Émissions de GES liées à la consommation de DDO	Quantité de GES rejetée dans l'atmosphère liée à la quantité totale de Distalate Diesel Oil (DDO) utilisée par les turbines à gaz au relevé machine.	tCO2e	= 3,25*(ENV460*1 000) Fe DDO : 3,25 kgCO2e/l Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	1 180	1 327	1 871
ENV764	Émissions de GES liées à la consommation de Gasoil / Diesel Oil	Quantité totale de Gasoil/Fuel utilisée par les groupes électrogènes pour la production électrique.	tCO2e	= 3,16*ENV475 Fe Diesel : 3,16 kgCO2e/l Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	7 906	32 633	7 385
ENV765	Émissions de GES liées à la consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée à la consommation d'électricité des ouvrages de production d'électricité (incluant la consommation des bureaux des sites de productions si celle-ci ne peut être isolée).	tCO2e	= FeE*(ENV415)*1 000 où FeE Côte d'Ivoire = 0,445 kgCO2e/kWh FeE Sénégal = 0,637 kgCO2e/kWh FeE France = 0,0571 kgCO2e/kWh Source : base carbone ADEME (http://www.bilans-ges.ademe.fr/).	25 912	28 676	365
ENV713	Rejet Gaz Effet de Serre / MWh d'électricité produite	Quantité d'équivalent de CO2 rejetée pour la production d'un MWh.	KgCO2e/MWh	(=) ENV712*1 000 / ENV520 * 1 000	460	444	439
ENV714	Rejets de gaz à effet de serre pendant production électrique	Quantité des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère au cours de la production de l'électricité.	% gaz sec	Cumul des données issues des mesures réalisées par une structure spécialisée : Cas de VERITAS. NB: retenir la donnée relevée la plus élevée.	3,39%	12,04%	6,06%
ENV770	Émissions GES liées aux déplacements professionnels en avion						
ENV771	Émissions de GES liés aux déplacements professionnels en avion	Quantité de GES émis dans l'atmosphère liée aux déplacements professionnels en avion.	tCO2e	Cumul des émissions de GES indiquées sur les billets d'avion émis et facturés à la structure par son ou ses agences de voyage pendant la période de reporting pour le compte des déplacements professionnels de ses salariés en contrat CDD et CDI. NB1 : la référence des émissions de GES par trajet est fournie par le calculateur en ligne de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : (https://www.icao.int/environmental-protection/CarbonOffset/Pages/default.aspx), Si deux données sont disponibles pour un même trajet, retenir la donnée la plus élevée. NB2 : les émissions de GES des billets d'avion avancés par les salariés et pris hors agence en contrat avec l'entité, ne sont pas comptabilisées. NB3 : GS2E transmet à CIE et SODECI les données relatives au personnel mis à disposition pour prise compte dans leur reporting respectif.	752	995	226
ENV750	Sensibilisation à la réduction des rejets de GES						

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
ENV751	Rejets de GES à éviter grâce aux audits énergétiques	Quantités de GES qui seront évitées grâce aux actions visant l'efficacité énergétique ou la transition vers les énergies renouvelables.	tCO2e	Cumul des économies estimées sur la consommation électrique annuelle des clients si les actions d'équipements ou d'exploitation préconisées dans les rapports d'audits sont réalisées. Ces économies, évaluées sur la période de reporting, sont estimées en kWh, ramené en tCO2e (à exprimer en négatif). Les méthodologies sont précisées dans chaque rapport d'audit et calculateur interne.	1 935	627	2 251
ENV720	Rejets de NOx production électrique	Rejets d'oxydes d'azote (NOx) au cours de la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm³	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (ie Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	225	227	224
ENV730	Rejets de SOx production électrique	Rejets d'oxydes de soufre (SOx) dans la production électrique (résultat d'analyses le plus élevé).	mg/Nm³	Donnée la plus élevée des résultats des analyses réalisées pendant la période de reporting par un organisme spécialisé (ie Veritas). Si aucun relevé n'a été effectué sur la période de reporting : indiquer le dernier résultat disponible.	1	23	25
ENV800	Nombre total de transformateurs contenant du PCB						
ENV830	Nombre total de transformateurs utilisés	Nombre total de transformateurs utilisés en fin de période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs utilisés par la distribution, le transport et la production en fin de période de reporting.	13 313	13 578	37 461
ENV810	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à décontaminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm qui peut être traitée et réduite par une structure spécialisée aux fins d'une remise en service de ces appareils, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB comprise entre 50 et 500 ppm inventoriés en fin de période de reporting. NB : la décontamination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	286 ⁴⁵	285 ⁴⁵	284
ENV820	Nombre de transformateurs contaminés aux PCB à éliminer	Nombre total de transformateurs identifiés en fin de période dont le fluide (huile), utilisé comme fluide diélectrique ou lubrifiant, contient une teneur en PCB supérieure à 500 ppm de sorte que ces appareils doivent obligatoirement être retirés et isolés de l'exploitation, puis mis à la disposition d'une structure spécialisée en élimination de PCB, en fin de période.	Nombre	Cumul des transformateurs de la distribution, du transport et de la production, dont le fluide (huile) a une teneur en PCB est supérieure à 500 ppm, inventoriés en fin de période de reporting. NB : l'élimination est faite par des prestataires spécialisés agréés.	32 ⁴⁵	31 ⁴⁵	33
ENV840	Taux de transformateurs contenant du PCB	Rapport du nombre de transformateurs contaminés au PCB à décontaminer et à éliminer, sur le nombre total de transformateurs utilisés.	%	Calcul (transformateurs à décontaminer (ENV 810) + transformateurs à éliminer (ENV820)) / nombre total de transformateurs utilisés (ENV830).	2,39% ⁴⁵	2,33% ⁴⁵	0,84%
ENV850	Nombre de transformateurs avec PCB expédiés pour élimination	Nombre de transformateurs souillés au PCB expédiés dans des centres autorisés pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des transformateurs expédiés en France pour élimination en centre autorisé, dans le cadre de la convention signée avec le Centre régional des conventions de Bâle et de Stockholm pour l'élimination des PCB.	0	0	0
9 - CONSOMMATION PAPIER, PRODUITS INFORMATIQUES & DÉCHETS PRODUITS							
ENV900	Consommation de papier & produits informatiques						
ENV910	Consommation de papier pour la bureautique	Quantité de papier rame acheté et/ou utilisée soit pour des impressions à l'imprimante, soit pour des prises de notes durant la période du reporting.	kg	Nombre total de rames de papiers achetées x poids d'une rame (Poids d'une rame de 500 feuilles de papier A4 : 2,6 kg ; poids d'une ramette de 500 feuilles de papier A3 : 5 kg).	148 229	145 785	127 980
ENV911	Consommation de papier pour l'édition des factures	Quantité de papier utilisée pour l'édition des factures clients (service externalisé).	kg	Cumul en poids des factures clients émises pendant la période de reporting (préciser le mode de calcul en commentaire).	89 892	91 364	70 996
ENV920	Consommation de toners (encre) d'imprimante	Quantité de cartouches d'encre (toner) utilisée pour des impressions par l'ensemble des imprimantes de l'entreprise, qu'elles soient de location et à usage collectif ou affectées spécifiquement à des personnes.	kg	Nombre de cartouches achetées x poids de chaque cartouche (poids d'une cartouche selon le modèle - cf. détail des articles dans www.amazon.fr).	4 258	4 240	3 820
ENV950	Déchets produits par les entités industrielles						
ENV951	Déchets industriels banals	Quantité de déchets industriels assimilés aux ordures ménagères produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets industriels banals produits pendant la période de reporting.	223,64	269,27	1 062,52
ENV952	Déchets spéciaux liquides	Quantité de déchets liquides (huile usagée, HVO/DDO usagé, eaux usées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	m³	Cumul du volume des déchets dangereux liquides produits pendant la période de reporting.	127 851,9	96 163,64	159 325,95

45 Données 2018, 2019 modifiées par rapport à celles affichées dans le précédent rapport suite à un retraitement.

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
ENV953	Déchets spéciaux solides	Quantité de déchets solides (filtres usagés, chiffons et graviers souillés, produits chimiques, batteries usagées...) présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine produits par les entités industrielles (usine de production d'eau potable, centrale thermique et hydroélectrique) pendant la période de reporting. NB : les quantités sont retracées sur la base des déclarations effectuées auprès des autorités compétentes (Côte d'Ivoire : Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL) / Sénégal : Direction de l'Environnement et des établissements classés (DEEC)).	t	Cumul en poids des déchets dangereux solides produits pendant la période de reporting.	64,77	149,69	275,07
10 - TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
ENV1010	Couverture certification environnement (ISO 14 001)						
ENV1020	ISO 14 001 - production d'eau potable						
ENV1021	Capacité de production d'eau potable des ouvrages certifiés ISO 14 001	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	m³/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001.	1 304 828	1 339 795	716 320
ENV1022	Taux de couverture certification ISO 14 001 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités certifiées ISO 14 001(ENV1021) / Capacité de production d'eau(ENV351)]*100.	77%	78%	61%
ENV1030	ISO 14 001 - assainissement						
ENV1031	Réseau d'assainissement certifié ISO 14 001	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité couvert par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales exploitées par les directions / sous-directions certifiées ISO 14 001 au 31/12/N.	0	0	0
ENV1032	Taux de couverture certification ISO 14 001 - assainissement	Ratio de la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité par des entités certifiées ISO 14 001 sur la longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la date de fin du reporting.	%	[longueur des réseaux eaux usées unitaire et d'eaux pluviales certifiées ISO 14 001 (ENV 1 031) / Réseaux d'assainissement exploités au 31/12/N (SOT 234)]*100.	0%	0%	0%
ENV1040	ISO 14 001 - production d'électricité						
ENV1041	Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247
ENV1042	Taux de couverture certification ISO 14 001 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001 sur la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 041) / Capacité totale de production d'électricité (ENV 510)] *100.	100%	100%	100%
ENV1050	ISO 14 001 - transport d'électricité						
ENV1051	Réseaux de transport certifiés ISO 14 001	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités et couverts par une certification ISO 14 001 valide à la date de fin de reporting.	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités par des sous directions ou directions certifiées ISO 14 001 à la fin de la période de reporting.	5 453	6 022	7 063
ENV1052	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001	Ratio des réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001 sur les réseaux de transport exploités à la date de fin du reporting.	%	[Réseaux de transport exploités par les entités certifiées ISO 14 001(ENV 1 051) / Réseaux de transport exploités (SOT 231)]*100.	100%	100%	100%
ENV1100	Couverture certification management de l'énergie (ISO 50 001)						
ENV1101	Émissions de GES des entités certifiées	Quantité totale de GES émis dans l'atmosphère par les entités certifiées ISO 50 001, durant la période de reporting.	tCO2e	Cumul GES (liées à la production et au transport d'eau et d'électricité, à la consommation d'électricité et de carburant, et aux déplacements professionnels en avion) émis pendant la période de reporting par les entités ayant un certificat ISO 50 001 valide à la date de fin de reporting.	0	0	0
ENV1102	Taux de couverture certification ISO 50 001	Ratio des émissions de GES des entités certifiées ISO 50 001 sur les émissions totales de gaz à effet de serre.	%	[Émissions de GES des entités certifiées ISO 50 001 (ENV 1 101) / Émissions de GES (ENV 710)]*100.	0%	0%	0%

Indicateurs sociétaux

Indicateurs		Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
1 - EFFECTIFS CLIENTS							
SOT100	Effectif clients				4 666 136	5 183 221	5 069 783
SOT101	Effectif clients électricité	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'électricité, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'électricité valides à la date ou période du reporting.	2 196 725	2 538 154	2 915 688
SOT102	Effectif clients eau	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable, contrat valide à la date ou période du reporting.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement à l'eau potable valides à la date ou période du reporting.	1 933 967	2 060 261	1 453 974
SOT103	Effectif clients assainissement	Personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement de consommation d'eau potable et payant une redevance pour l'assainissement.	Nombre	Nombre total de contrats d'abonnement eau payant une redevance d'assainissement.	534 966	583 597	698 239
SOT104	Effectif raccordé Internet haut débit	Nombre d'utilisateurs finaux particuliers et professionnels raccordés dans le cadre de contrat de prestations de construction de fibre optique aérienne, de location d'accès FTTH, Last miles et d'accès CPL haut débit pour internet et autres services, réalisés pour le compte d'opérateur télécom.	Nombre	Cumul du nombre de clients d'utilisateurs finaux (logements et sociétés) « last miles » et accès CPL (Courant Porteurs en Ligne) haut débit, logements et bureaux FTTH (Fiber to the Home) raccordés dans le cadre de ses relations contractuelles avec les opérateurs télécom, pendant la période de reporting.	457	1 178	1 859
SOT108	Effectif clients performance énergétique	Personnes physiques ou morales ayant déjà souscrit avec Smart Energy un contrat de diagnostic ou d'optimisation énergétique.	Nombre	Nombre total de clients ayant déjà signé un contrat avec Smart Energy à date de fin de reporting (NB : un client ayant signé n contrats est comptabilisé 1 fois).	21	31	23
SOT105	Branchements sociaux subventionnés électricité	Nombre d'opérations de branchements subventionnés (branchements sociaux existant avant le PEPT) réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Sont considérées les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées à un coût réduit (branchements sociaux existant avant le PEPT) pour faciliter l'accès des ménages à l'électricité, selon les critères définis dans une note de cadrage branchements sociaux.	0	0	0
SOT106	Branchements sociaux eau	Nombre de branchements sociaux eau potable réalisés pendant la période de reporting.	Nombre	Le branchement social ou branchement subventionné est destiné à l'alimentation en eau d'un ménage à faibles revenus selon les conditions fixées par l'autorité concédante.	101 330	93 342	127 689
SOT107	Branchements sociaux PEPT électricité	Nombre d'opérations de branchements réalisés pendant la période de reporting dans le cadre du Programme Électricité pour Tous (PEPT) réalisés pendant la période de reporting. NB : les branchements comptabilisés sont ceux renseignés dans le SI.	Nombre	Sont considérés les opérations de raccordement au réseau électrique effectuées sur la base de l'assouplissement des formalités de branchement et des modalités de paiement du coût de ces opérations au profit des ménages n'ayant pas d'abonnement à l'électricité. Le Programme électricité pour tous (PEPT), décidé par l'État ivoirien, qui a débuté en 2014, fait l'objet d'une « note de cadrage Programme électricité pour tous » qui définit les cibles et les critères d'éligibilité au programme.	205 531	202 991	254 836
2 - QUALITÉ DE SERVICE							
SOT200	Disponibilité du service électricité						
SOT201	Temps moyen de coupure électricité	Durée annuelle moyenne de rupture d'alimentation électrique pendant la période de reporting, hors incidents exceptionnels et coupures programmées pour travaux.	Heure	Le TMC s'obtient à partir de la formule suivante : Pour une année i donnée : $(TMC)_i = (END)_i / (PM)_i$ Où : (END) _i : Énergie non distribuée de l'année i. C'est le volume d'énergie non distribuée en raison d'une manœuvre ou d'un incident sur le réseau. (PM) _i : Puissance moyenne de l'année i $(PM)_i = (Énergie\ livré\ à\ la\ distribution)_i / (24 \times (\text{nombre de jours de l'année } i))$.	22	18	16
SOT202	Taux de disponibilité des groupes de production électrique hors arrêts programmés	Mesure de performance des groupes de production électrique définie par le rapport entre la durée pendant laquelle les groupes sont opérationnels et la durée pendant laquelle ces groupes auraient dû idéalement fonctionner, c'est-à-dire 100% du temps, si l'on excepte les énergies intermittentes. NB : il s'agit ici de la disponibilité en dehors des arrêts programmés.	%	Outre les arrêts annuellement programmés par les exploitants d'un groupe de production donné, d'autres arrêts surviennent toujours à cause des aléas (déclenchements pour raisons diverses, pannes sur le groupe...) : ce sont les arrêts fortuits. La disponibilité hors arrêts programmés est le taux calculé avec seulement les arrêts fortuits selon la formule suivante : Disponibilité hors arrêts programmés = (Nombre d'heures des arrêts fortuits / Nombre total d'heures de fonctionnement normal sans arrêt - Nombre d'heures des arrêts programmés) * 100.	96,7%	95,4%	97,7%
SOT210	Qualité de l'eau distribuée						
SOT211	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées en interne sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul du nombre d'analyses physico-chimiques (hors analyseurs en continu) réalisées par les laboratoires internes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	84 756	85 273	107 991
SOT212	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées	Nombre d'analyses microbiologiques réalisées en interne et en externe sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	Nombre	Cumul des analyses microbiologiques réalisées dans les laboratoires internes et externes sur l'eau distribuée pendant la période de reporting.	16 021	15 653	7 944
SOT213	Nombre de résultats d'analyses physico-chimiques conformes	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses physico-chimiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	76 643	74 252	97 452

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2018	2019	2020
SOT214	Nombre de résultats d'analyses microbiologiques conformes	Nombre d'analyses microbiologiques conformes aux normes en vigueur effectuées pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des résultats d'analyses microbiologiques conformes. La référence de conformité est : - Côte d'Ivoire : Les limites retenues sont celles précisées dans la « Directive de la surveillance de la qualité de l'eau », issues des Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine. - Sénégal : Directives de l'OMS sur la qualité de l'eau de boisson destinée à la consommation humaine.	15 499	15 160	7 552
SOT215	☛ Taux de conformité physico-chimique	Ratio du nombre d'analyses physico-chimiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses physico-chimiques réalisées sur la période de reporting.	%	Nombre d'analyses physico-chimiques conformes (SOT 213) / Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées (SOT 211) * 100.	90,43%	87,08%	90,24%
SOT216	☛ Taux de conformité microbiologique	Ratio du nombre d'analyses microbiologiques de l'eau distribuée conformes sur le nombre d'analyses microbiologiques réalisées sur la période de reporting.	%	Nombre d'analyses microbiologiques conformes (SOT 214) / Nombre d'analyses microbiologiques réalisées (SOT 212) * 100.	96,74%	96,85%	95,07%
SOT230	Réseaux exploités						
SOT236	Réseaux électriques total exploités	Nombre total de kilomètres de lignes et câbles de transport et de distribution de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting.	km	Réseaux électriques = SOT 231 + SOT 232.	51 638	53 977	57 020
SOT231	Réseaux électriques de transport exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Haute Tension (HTB et THT) utilisés pour l'acheminement de l'électricité exploités à la fin de la période de reporting.	km	Somme (nombre de km de lignes et km câbles utilisés) HTB et THT exploités au 31 décembre.	5 453	6 022	7 063
SOT232	Réseaux électriques de distribution exploités	Nombre de kilomètres de lignes et câbles Basse et Moyenne Tension (BT et HTA) utilisés pour l'acheminement de l'électricité, exploités à la fin de la période de reporting.	km	Cumul de la longueur des lignes BT et HTA du réseau de distribution d'électricité exploités au 31 décembre.	46 185	47 955	49 957
SOT233	Réseaux d'eau potable exploités	Longueur du réseau d'eau potable exploité à la fin de la période de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux hors branchements exploités au 31 décembre.	28 922	32 324	17 884
SOT234	Réseaux d'assainissement exploités	Longueur du réseau d'assainissement et de drainage exploité à la fin de la période de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux eaux usées unitaire et longueur des réseaux d'eau pluviale exploités au 31 décembre.	2 398	2 398	2 398
SOT235	Réseaux de fibre optique exploités en aérien	Longueur du réseau de câble à base de fibre optique sur supports aériens du réseau électrique exploité à la fin de la période de reporting.	km	Cumul de la longueur des réseaux de communication à base de fibre optique sur les supports aériens du réseau électrique national (ADSS- All Dielectric Self-Supporting Cable et OPGW- Optical Ground Wire) exploité au 31 décembre.	797	1 436	1 811
SOT240	Lutte contre la fraude						
SOT241	☛ Ratio de facturation	Rapport de l'énergie/eau potable facturée aux clients par rapport à l'énergie/eau potable livrée sur le réseau de distribution pendant la période de reporting.	%	Eau potable : rapport de l'Eau potable facturé (ENV 341) / eau potable livrée (ENV 315). Électricité : rapport de l'Énergie facturée / Énergie livrée (ENV 520).			82%
3 - ACTIONS DE SOUTIEN, MÉCÉNAT, PARTENARIAT							
SOT120	Action de soutien, de mécénat, de partenariat						
SOT121	Dépenses d'actions de soutien, de mécénat et de partenariat	Sommes dégagées et investies dans des actions de soutien, de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation. NB : ne retenir que les dépenses externes.	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables de l'entreprise relatives aux actions de mécénat et de partenariat dans le cadre du sport, de la culture, de la santé et de l'éducation.	1 240 728	508 045	1 234 416
4 - ÉTHIQUE							
SOT130	Promotion de l'éthique						
SOT131	☛ Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique	Sommes dépensées pour la mise en place de stratégie, de projets ou de démarches visant à promouvoir l'éthique et à lutter contre la corruption.	€	Cumul des dépenses réelles comptabilisées pendant la période de reporting dans les écritures comptables (sur la base des factures payées) de l'entreprise destinées à la promotion de l'éthique, à la prévention ou à l'éradication de la corruption. NB : l'ensemble des natures de dépenses (dépenses pour le conseil, la communication) sont à comptabiliser.	52 743	60 298	84 376
SOT132	☛ Personnes formées/ sensibilisées à l'éthique	Nombre de personnes formées / sensibilisées à la lutte contre la corruption.	Nombre	Cumul des salariés en CDD ou CDI formées / sensibilisées, Si une personne est formée à deux modules, elle est comptabilisée deux fois. NB : lorsqu'une formation regroupe des participants de plusieurs entités (par ex, dans le cadre du Cercle Éthique), chaque entité reporte ses propres salariés formés, la feuille de présence faisant foi.	275	542	1 561
SOT135	Dispositif d'alerte éthique						
SOT136	☛ Nombre de plaintes internes reçues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques.	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	0	4	27
SOT137	☛ Nombre de plaintes internes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) résolues par les responsables éthiques.	Nombre	Cumul des plaintes et signalements internes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalements, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	0	1	27

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2017	2018	2019
SOT138	🔴 Nombre de plaintes externes reçues	Nombre de plaintes et signalements externes (issus de clients, fournisseurs....) reçues et suivies pour traitement par les responsables éthiques.	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes reçus par les responsables éthiques pendant l'année de reporting par le biais de tout canal prévu à cet effet (courrier, courriel, téléphone, visite, boîte à suggestions...). Ces plaintes et signalements font l'objet d'enregistrement et de traçage.	49	26	104
SOT139	🔴 Nombre de plaintes externes résolues	Nombre de plaintes et signalements internes (issus de collaborateurs) et externes (issus de clients, fournisseurs) résolues par les responsables éthiques.	Nombre	Cumul des plaintes et signalements externes résolus pendant l'année de reporting. Ces plaintes et signalement, enregistrés et tracés par les responsables éthiques, sont considérés résolus à confirmation de la mise en œuvre de l'action soit par le plaignant soit par l'entité concernée.	37	21	98
5 - ACCORDS COLLECTIFS							
SOT141	Nombre total d'accords collectifs signés	Nombre total d'accords collectifs signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	2	1	1
SOT142	Nombre d'accords collectifs sur aspects santé et sécurité signés	Nombre d'accords collectifs touchant à la santé et la sécurité signés dans la période de reporting avec les organisations syndicales.	Nombre	Ne considérer que les accords spécifiquement signés durant la période de reporting.	0	0	0
6 -TAUX DE COUVERTURE DE CERTIFICATION							
SOT150	Couverture certification qualité (ISO 9 001)						
SOT151	Effectif des services certifiés ISO 9 001	Nombre total des salariés (composé de ceux ayant un contrat à durée indéterminée valide et de ceux ayant un contrat à durée déterminée valide) des directions ou sous directions certifiées ISO 9 001 à la fin de la période de reporting. NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 9 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent Être comptabilisés dans l'effectif.	4 377	4 439	3 306
SOT152	Taux de couverture certification ISO 9 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 9 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des services certifiés ISO 9 001(SOT 151) / Effectif total certifiable(SOC 1 007)]*100.	48%	49%	42%
SOT155	Couverture certification management de la conformité (ISO 19 600)						
SOT156	Effectif des services évalués ISO 19 600	Nombre total des salariés en CDD ou CDI des directions ou sous directions évaluées ISO 19 600 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat d'évaluation ISO 19 600 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent Être comptabilisés dans l'effectif.	4 527	4 506	4 376
SOT157	Taux de couverture évaluation ISO 19 600	Ratio du nombre de salariés des services évalués ISO 19 600 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[Effectif des entités évaluées ISO 19 600 (SOT 156) / Effectif total certifiable (SOC1007)]*100.	50%	50%	56%
SOT160	Couverture certification lutte anti-corruption (ISO 37 001)						
SOT161	Effectif des services certifiés ISO 37 001	Nombre total des salariés en CDI ou CDD des directions ou sous-directions certifiées ISO 37 001 à la fin de la période de reporting NB1 : les stagiaires, apprentis, VIE, consultants, intérimaires, journaliers, sous-traitants ne sont pas pris en compte. NB2 : les effectifs détachés à GS2E sont comptabilisés dans l'effectif GS2E.	# personnes	Cumul de l'effectif des salariés (en CDI et CDD valide à la date de fin du reporting) des directions ou sous directions couvertes par un certificat ISO 37 001 valide à la date de fin de reporting. NB1 : les salariés dont le dernier jour de travail est le jour de fin de reporting (ex : 31/12/N) sont inclus dans l'effectif reporté. Les impatriés et les expatriés sont comptabilisés dans l'effectif de l'entité d'accueil ayant signé le contrat de travail. NB2 : pour ce qui concerne GS2E, les agents mis à disposition doivent être comptabilisés dans l'effectif.	0	0	0
SOT162	Taux de couverture certification ISO 37 001	Ratio du nombre de salariés des services certifiés ISO 37 001 sur l'effectif total certifiable à la date de fin du reporting.	%	[(Effectif des services certifiées ISO 37 001(SOT161) / Effectif total certifiable(SOC 1 007))*100.	0%	0%	0%

	Indicateurs	Définition	Unité	Mode de calcul ou formule	2017	2018	2019
SOT170	Couverture évaluation RSE (ISO 26 000)						
SOT171	ISO 26 000 - production d'eau potable						
SOT172	Capacité de production d'eau potable des ouvrages évalués ISO 26 000	Capacité totale des forages et usines de production d'eau potable couvertes par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	m³/j.	Somme totale des capacités maximales (ou théoriques) de toutes les unités de production d'eau potable (forage et usines) exploitées par les directions / sous-directions évaluées ISO 26 000.	660 188	695 155	0
SOT173	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - Production eau potable	Ratio de la capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 sur la capacité de production d'eau potable à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'eau potable des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 172) / Capacité de production d'eau (ENV 351)]*100.	39%	40%	0%
SOT175	ISO 26 000 - production d'électricité						
SOT176	Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000	Capacité totale du parc de production hydroélectrique et thermique interconnecté opéré sur la base de la capacité réelle, des ouvrages couverts par une évaluation ISO 26 000 valide à la date de fin de reporting.	MW	Somme des puissances du parc hydroélectrique et thermique interconnecté opéré par des sous directions ou directions évaluées ISO 26 000 à la fin de la période de reporting (sur la base de la capacité réelle).	1 247	1 247	1 247
SOT177	Taux de couverture évaluation ISO 26 000 - production d'électricité	Ratio de la capacité de production d'électricité exploitée par des entités évaluées ISO 26 000 sur le nombre total de la capacité de production d'électricité à la date de fin du reporting.	%	[Capacité de production d'électricité des entités évaluées ISO 26 000 (SOT 176) / Capacité totale de production d'électricité(ENV 510)]*100.	100%	100%	100%
7-IMPACT SUR LES TIERS							
SOT180	Accident						
SOT181	Accident sur les tiers lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.			27
SOT182	Accident sur les sous-traitants lié à l'exploitation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non du fait des installations de l'entité et dont est victime un sous-traitant pendant la période du reporting.			7
SOT183	Accident sur les tiers lié à la circulation	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par les salariés de l'entité (en CDD ou CDI) dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting. NB : sont pris en compte les accidents impliquant les véhicules couverts par un contrat d'assurance souscrit par l'entité.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par les salariés de l'entité dont est victime un tiers (tierce personne, sous-traitant) pendant la période du reporting.			6
SOT184	Accident causé par un sous-traitant	Accident avec sinistre corporel (atteinte à l'intégrité physique) causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.	Nombre	Cumul des accidents avec sinistre corporel causé volontairement ou non par un sous-traitant lors de l'exécution d'un contrat de prestation de services pour le compte de l'entité et dont est victime un tiers (tierce personne) pendant la période du reporting.			0

ERANOVE

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion - Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

61, Rue Henri Régnault
92 400 Courbevoie
France
Tel: +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax: +33 (0) 1 49 97 60 01
www.mazars.fr

ERANOVE

Société Anonyme au capital de 9 633 595 €
Siège social
Tour W - 102 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux
RCS Paris 450 425 277
Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
Exercice clos le 31 décembre 2020

AUX ACTIONNAIRES

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société ERANOVE, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

+ apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

+ corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour l'ensemble des risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités² ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

+ des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

+ des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 44 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

² CIE et SODECI sur l'ensemble des volets ; CIPREL sur le volet environnemental.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines. Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Développement durable et Ressources humaines.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- La définition de l'échelle de cotation dans le cadre de la méthodologie d'évaluation des principaux risques extra-financiers intégrant des critères de cotation de l'impact et de la probabilité d'occurrence, n'a pas modifié la liste des principaux risques extra-financiers ; ces derniers avaient été identifiés à partir de la concertation collective des sociétés et dirigeants du groupe selon leur appréciation du niveau de risque et a été validée en Conseil d'administration.

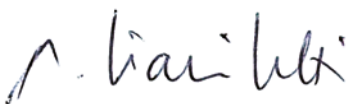
L'organisme tiers indépendant

MazarS SAS

Paris La Défense, le 18 mai 2021

Marc Biasibetti
Associé

Edwige Rey
Associée RSE & Développement Durable




ANNEXE : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques et chantiers prioritaires RSE

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Sécurité des collaborateurs sur le terrain et pour les projets
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Lutte contre la fraude et recensement des actions de réduction des fuites et ruptures
- Plaidoyer et communication RSE
- Alertes éthiques
- Démarche de certifications et consolidation d'audits des risques environnementaux

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

Informations sociales	
Effectif total société et répartitions	Effectif total au 31/12/2020
	Effectif total des femmes au 31/12/2020
	Effectif total par tranche d'âge au 31/12/2020
Temps de travail	Temps théorique de travail
Accidents du travail	Taux de gravité
	Taux de fréquence
Absentéisme	Taux d'absentéisme
Formation	Nombre d'heures de formation par collaborateur
Certification	Taux de couverture certification OHSAS 18001 / ISO 45000

Informations environnementales	
Production & distribution d'eau	Rendement interne des usines de production d'eau
	Rendement de réseau
Production & distribution d'électricité	Part des capacités de production (MW) d'électricité renouvelable
	Production totale des usines de production hydroélectrique
	Part de la production d'électricité renouvelable
	Rendement production électricité
	Rendement production électricité Abidjan

Informations sociétales	
Qualité de service	Temps moyen de coupure électricité
	Taux de conformité analyses physico-chimiques/microbiologiques
Promotion de l'éthique	Dépenses effectuées dans la promotion de l'éthique
	Personnes formées/sensibilisées à l'éthique

1 ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.
Informations environnementales ; consommations d'énergies par type ; rendement eau et électricité ; consommations d'eau.
Informations éthiques : Dépenses de formation pour la lutte contre la corruption.
2 CIE et SODECI sur l'ensemble des volets ; CIPREL sur le volet environnemental.



www.eranove.com